

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre **2018**



LE GROUPE LA POSTE

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat	3
État du résultat global	4
Bilan	5
Variation des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie	9

GÉNÉRALITÉS

Note 1	Évènements significatifs de l'exercice	10
Note 2	Principes et méthodes comptables	11
Note 3	Impacts de la première application de la norme IFRS 9	28
Note 4	Évolution du périmètre de consolidation	35
Note 5	Information sectorielle	36

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 6	Chiffre d'affaires	40
Note 7	Produit net bancaire	40
Note 8	Achats et autres charges externes	41
Note 9	Charges de personnel et effectifs	41
Note 10	Impôts et taxes	42
Note 11	Amortissements, provisions et pertes de valeur	42
Note 12	Autres charges et produits opérationnels	43
Note 13	Résultat financier	43
Note 14	Impôts sur le résultat	44

NOTES SUR LE BILAN

Note 15	Écarts d'acquisition (goodwill)	47
Note 16	Immobilisations incorporelles	49
Note 17	Immobilisations corporelles	50
Note 18	Sociétés mises en équivalence	51

Note 19	Autres actifs financiers	52
Note 20	Actifs financiers des activités bancaires	53
Note 21	Stocks et encours	55
Note 22	Créances clients et autres créances	55
Note 23	Trésorerie et équivalents de trésorerie	56
Note 24	Actifs destinés à être cédés	55
Note 25	Capitaux propres	57
Note 26	Provisions pour risques et charges	58
Note 27	Emprunts obligataires et autres dettes financières	60
Note 28	Dettes nettes du Groupe	64
Note 29	Avantages du personnel	65
Note 30	Passifs financiers des activités bancaires	68
Note 31	Dettes fournisseurs et autres dettes	70

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 32	Risques hors activités bancaires	71
Note 33	Risques liés aux activités bancaires	73
Note 34	Informations complémentaires sur les instruments financiers	97
Note 35	Transactions avec les parties liées	104
Note 36	Entités structurées	105
Note 37	Engagements hors bilan et passifs éventuels	106
Note 38	Bilan des activités bancaires	109
Note 39	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	110
Note 40	Honoraires des commissaires aux comptes	113
Note 41	Évènements postérieurs à la clôture	113
Note 42	Périmètre de consolidation	114
Note 43	Autres titres consolidés hors France	120

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	2018	2017
Chiffres d'affaires des activités commerciales	6	19 154	18 463
Produit net bancaire	7	5 545	5 647
Produits opérationnels		24 699	24 110
Achats et autres charges	8	(10 144)	(9 212)
Charges de personnel	9	(12 769)	(12 840)
Impôts et taxes	10	(257)	(258)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	11	(1 197)	(1 160)
Autres charges et produits opérationnels	12	412	315
Résultat des cessions d'actifs		162	49
Charges opérationnelles nettes		(23 793)	(23 106)
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint		906	1 004
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	18	(14)	8
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint		892	1 012
Coût de l'endettement financier net		(160)	(154)
Autres éléments du résultat financier		(26)	(14)
Résultat financier	13	(186)	(168)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées		706	844
Impôt sur le résultat	14	(161)	(248)
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence		291	297
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		837	893
Part du Groupe		798	851
Part des minoritaires		39	42

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	NOTE	2018	2017
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		837	893
ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES			
Éléments recyclables			
Variation des résultats latents sur instruments financiers	14.2	(358)	(62)
<i>Reclassement en résultat net de l'exercice</i>		(198)	(65)
Écart de conversion	14.2	(26)	(28)
<i>Reclassement en résultat net de l'exercice</i>			
Impact de l'approche par superposition	3	(10)	
Quote part des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	18.1	(259)	1
<i>Dont - variation des résultats latents sur instruments financiers de la CNP</i>		(219)	56
<i>- autres résultats latents sur instruments financiers</i>			1
<i>- réserves de conversion</i>		(40)	(56)
Éléments non recyclables			
Écarts actuariels sur avantages du personnel	29	18	74
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur	27.3	(5)	(8)
Total éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)		(639)	(21)
Résultat global		198	871
RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE		159	827
Résultat global part des minoritaires		39	44

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
Écarts d'acquisition	15	2 478	2 332
Immobilisations incorporelles	16	1 359	1 102
Immobilisations corporelles	17	5 989	5 771
Participations dans les sociétés mises en équivalence	18	3 982	4 098
Autres actifs financiers non courants	19	500	599
Impôts différés actifs	14	412	192
ACTIF NON COURANT		14 721	14 092
Actifs courants bancaires			
Prêts et créances sur la clientèle	20.1	95 671	88 048
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20.2	87 352	84 088
Portefeuille de titres	20.3	51 052	46 953
Autres actifs financiers courants	20.4	1 608	1 493
Comptes de régularisation	20.5	1 513	1 815
Caisse, banque centrale	23.2	2 007	3 325
Autres actifs courants			
Stocks et encours	21	132	121
Créances clients et autres créances	22	4 156	3 930
Autres actifs financiers courants	19	532	712
Créance d'impôt sur les bénéfices		368	212
Autres comptes de régularisation - Actif		95	84
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23.1	2 286	1 735
Actifs destinés à être cédés	24	17	55
ACTIF COURANT		246 788	232 570
TOTAL ACTIF		261 509	246 662

PASSIF

(en millions d'euros)	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
Capital social		3 800	3 800
Prime d'émission		900	900
Réserves		5 432	4 790
Résultat latent sur instruments financiers		590	1 207
Réserve de conversion		(250)	(184)
Titres subordonnés hybrides perpétuels	1.1	744	
Résultat de l'exercice part du Groupe		798	851
Capitaux propres part du Groupe		12 014	11 364
Intérêts minoritaires		197	169
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		12 210	11 534
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	27.1	5 004	5 313
Avantages du personnel - dette non courante	29	2 388	2 463
Provisions pour risques et charges non courantes	26.2	124	207
Impôts différés passifs	14	188	188
PASSIF NON COURANT		7 703	8 171
Provisions pour risques et charges courantes			
Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance	26.1	2 732	2 669
Provisions pour risques et charges courantes	26.2	491	459
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	27.1	1 225	984
Passifs courants bancaires			
Dettes envers les établissements de crédit	30.1	18 877	14 154
Dettes envers la clientèle	30.2	185 802	182 556
Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers	30.3	23 759	17 875
Comptes de régularisation	20.5	2 360	2 099
Autres passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres dettes	31	5 432	5 154
État - Impôt sur les bénéfices		49	42
Avantages du personnel - dette courante	29	679	743
Autres comptes de régularisation - Passif		189	222
PASSIF COURANT		241 596	226 958
TOTAL PASSIF		261 509	246 662

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2018

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Résultats latents sur instruments financiers CNP	Autres résultats latents sur instruments financiers	Titres subordonnés hybrides perpétuels ^(b)	Autres réserves	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2017	3 800	900	851	(184)	823	384		4 790	11 364	169	11 534
Première application d'IFRS 9 au 1er janvier 2018 ^(a)						(26)		(118)	(144)	1	(143)
Capitaux propres consolidés au 1er janvier 2018	3 800	900	851	(184)	823	358		4 672	11 220	170	11 391
Distribution de dividendes			(171)						(171)	(3)	(174)
Options de rachat d'intérêts minoritaires								55	55	(8)	47
Transactions avec intérêts minoritaires								3	3	(3)	1
Affectation du résultat 2017			(680)					680			
Emission de titres subordonnés hybrides ^(b)							744		744		744
Résultat global de la période			798	(66)	(219)	(372)		18	160	39	198
<i>Dont - Résultat net</i>			798						798	39	837
<i>- Ecart actuariel</i>								18	18		18
<i>- Autres éléments du résultat global</i>				(66)	(219)	(372)			(657)		(657)
Autres								3	3	1	4
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018	3 800	900	798	(250)	604	(14)	744	5 432	12 014	197	12 210

(a) Impacts de la première application de la norme IFRS 9 (voir Note 3).

(b) Le montant nominal de l'émission s'élève à 750 millions d'euros, montant duquel la prime d'émission a été déduite (voir note 1.1).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2017

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Résultats latents sur instruments financiers CNP	Autres résultats latents sur instruments financiers	Autres réserves	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2016	3 800	900	849	(101)	767	456	4 247	10 917	115	11 033
Distribution de dividendes			(171)					(171)	(14)	(185)
Options de rachat d'intérêts minoritaires							(206)	(206)	(59)	(265)
Transactions avec intérêts minoritaires							(1)	(1)	(20)	(21)
Affectation du résultat 2016			(678)				678			
Résultat global de la période			851	(84)	56	(71)	74	827	44	871
<i>Dont</i>										
- Résultat net			851					851	42	893
- Ecart actuariels							74	74		74
- Autres éléments du résultat global				(84)	56	(71)		(99)	3	(96)
<i>Autres</i>							(2)	(2)	103	101
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017	3 800	900	851	(184)	823	384	4 790	11 364	169	11 534

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	NOTE	2018			2017		
		Groupe	Hors Banque	La Banque Postale	Groupe	Hors Banque	La Banque Postale
Excédent brut d'exploitation		1 785	605	1 181	2 375	1 103	1 272
Variation des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables		(204)	(20)	(184)	(197)	(15)	(182)
Produits et charges financières divers		(2)	(2)		(1)	(1)	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	39.1	1 579	582	997	2 176	1 087	1 090
Variation du besoin en fonds de roulement	39.3	(397)	(122)	(276)	145	83	62
CICE de la période (hors provisions)		(320)	(317)	(3)	(391)	(388)	(3)
Variation du solde des emplois et ressources bancaires	39.4	3 937		3 937	804		804
Impôts payés		(94)	99	(192)	34	122	(88)
Monétisation CICE			298	(298)	201	533	(332)
Dividendes versés par La Banque Postale à La Poste			408	(408)		376	(376)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		137	14	123	128	13	114
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		4 842	962	3 880	3 097	1 827	1 271
Achat d'actifs incorporels et corporels	39.5	(1 493)	(1 162)	(331)	(1 352)	(1 075)	(278)
Achat d'actifs financiers		(81)	(79)	(2)	(123)	(57)	(65)
Encaissements générés par les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		335	335		298	298	
Encaissements générés par les cessions d'actifs financiers		34	28	6	10	10	
Incidences des variations de périmètre		(27)	(27)		(677)	(677)	
Variations des actifs financiers de placement de la trésorerie		220	220		(200)	(200)	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(1 010)	(684)	(327)	(2 044)	(1 701)	(343)
Augmentation de capital		9		9	30		30
Emission de titres subordonnés hybrides perpétuels		744	744				
Dividendes versés		(174)	(173)	(1)	(186)	(173)	(12)
Rachat d'intérêts minoritaires		(26)	(23)	(3)	(21)	(21)	
Intérêts financiers versés		(156)	(156)		(162)	(162)	
Encaissements provenant des nouveaux emprunts	39.6	890	890		410	260	150
Remboursements des emprunts	39.7	(924)	(924)		(747)	(747)	
Autres flux liés aux opérations de financement	39.8	(67)	(67)		(107)	(107)	
Flux intragroupe			(17)	17		408	(408)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		297	275	22	(782)	(541)	(241)
Diminution (augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre	39.9	(3 575)		(3 575)	(687)		(687)
Incidence des variations des cours des devises		(3)	(3)		(1)	(1)	
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		550	550		(416)	(416)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 735	1 735		2 152	2 152	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		2 286	2 286		1 735	1 735	

GÉNÉRALITÉS

NOTE 1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- 1.1 Émission de titres subordonnés hybrides
- 1.2 Première application de la norme IFRS 9
- 1.3 Emprunts obligataires
- 1.4 Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- 1.5 Décision de sanction de l'ACPR
- 1.6 Variations de périmètre

1.1 Émission de titres subordonnés hybrides

Le Groupe La Poste a procédé en avril 2018 à une émission publique de titres hybrides en euros pour un montant de 750 millions d'euros. Les titres émis ont une maturité perpétuelle et une première date de *call* au 29 janvier 2026. Conformément à la norme IAS 32, ils ont été enregistrés dans les capitaux propres du Groupe (voir tableau de variation des capitaux propres).

Cette opération a pour objectif de renforcer le bilan de La Poste, soutenir sa notation, et aider le Groupe à financer son développement.

1.2 Première application de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9, adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016, est devenue d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Les impacts de cette norme à cette date sont détaillés dans la note 3 et se traduisent notamment par une diminution des capitaux propres consolidés part du Groupe de 144 millions d'euros.

1.3 Emprunts obligataires

La Poste a procédé le 30 novembre 2018 à une émission obligataire, de type « *green bond* », pour un montant de 500 millions d'euros d'une durée de 10 ans au taux de 1,45 %.

1.4 Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Dans le prolongement des déclarations du président de la République et dans le cadre de la loi n°2018-1213 du 24 décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales, Le Groupe La Poste a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle à ses collaborateurs.

Cette prime exceptionnelle est de 300 euros pour les postiers ayant une rémunération brute annuelle jusqu'à 1,5 fois le Smic et de 200 euros pour les postiers ayant une rémunération brute annuelle comprise entre 1,5 et 3 fois le Smic. Le versement a été effectué au début de l'année 2019, et une charge à payer de 50 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes du Groupe à ce titre.

1.5 Décision de sanction de l'ACPR

La Commission des sanctions de l'ACPR a prononcé à l'encontre de La Banque Postale un blâme et une sanction pécuniaire de 50 millions d'euros à la suite du rapport sur le dispositif Lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme (LCB-FT). Une provision pour risques a été constituée à cet effet (voir note 26).

Jugeant cette sanction particulièrement sévère au regard de la matérialité des faits retenus, La Banque Postale a décidé d'engager un recours contre cette décision devant le Conseil d'Etat.

1.6 Variations de périmètre

Les principales variations de périmètre de l'exercice sont détaillées en note 4.

NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

- 2.1 Référentiel comptable
- 2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations
- 2.3 Méthodes de consolidation
- 2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères
- 2.5 Transactions en devises étrangères
- 2.6 Intégration du secteur La Banque Postale
- 2.7 Regroupements d'entreprises
- 2.8 Produits opérationnels
- 2.9 Impôts
- 2.10 Immobilisations incorporelles
- 2.11 Immobilisations corporelles
- 2.12 Dépréciation des écarts d'acquisitions, immobilisations incorporelles et corporelles
- 2.13 Autres actifs financiers
- 2.14 Actifs et passifs des activités bancaires
- 2.15 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire
- 2.16 Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires
- 2.17 Stocks et encours
- 2.18 Créances clients
- 2.19 Provisions
- 2.20 Avantages du personnel
- 2.21 Actifs détenus en vue d'être cédés
- 2.22 Tableau des flux de trésorerie

La Poste, société mère du Groupe La Poste (« Le Groupe La Poste » ou « le Groupe »), est, depuis le 1^{er} mars 2010, une Société Anonyme, dont le siège social est situé 9 rue du colonel Pierre Avia à Paris. Elle était avant cette date un exploitant autonome de droit public, déjà soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises commerciales.

Les comptes consolidés du Groupe La Poste au 31 décembre 2018 sont arrêtés par le Conseil d'administration (séance du 21 février 2019), et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe La Poste au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, disponibles sur le site internet de la Commission européenne : ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes comptables appliqués au 31 décembre 2018 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2017, à l'exception des éléments décrits au paragraphe 2.1.1 ci-dessous.

2.1.1 Normes et interprétations d'application obligatoire pour la première fois en 2018

IFRS 9

La norme IFRS 9 – *Instruments financiers* a été adoptée le 22 novembre 2016 par l'Union Européenne

et devient d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

La norme IFRS 9 – *Instruments financiers* vient remplacer la norme IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle définit des nouvelles règles de classement et d'évaluation des instruments financiers, une nouvelle méthodologie de dépréciation des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couvertures affectées.

Les impacts de la norme concernent essentiellement la branche La Banque Postale. Ils sont très peu significatifs concernant les autres branches du Groupe.

Les principaux changements introduits par cette norme pour l'activité bancaire du Groupe sont décrits en note 3.

IFRS 15

Les impacts sur les comptes du Groupe de la norme IFRS 15 – *Revenu des contrats avec des clients*, ne sont pas significatifs.

Amendements à IFRS 2 – Classement et évaluation des paiements sur base d'actions

L'application de ce texte n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2018.

Amendements à IAS 40 – Transfert d'immeubles de placement

L'application de ce texte n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2018.

IFRIC 22 – Paiements d'avance sur transactions en devises

L'application de ce texte n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2018.

2.1.2 Normes et interprétations d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2018

Le Groupe La Poste n'a appliqué aucune norme par anticipation au 31 décembre 2018.

IFRS 16

La norme IFRS 16 - *Contrats de location* sera appliquée au 1^{er} janvier 2019, suivant la méthode de transition dite « rétrospective modifiée » et aura pour conséquence :

- la comptabilisation au passif d'une dette de location égale aux loyers résiduels actualisés,
- la comptabilisation à l'actif d'un droit d'utilisation amorti sur la durée du contrat.

Concernant le droit d'utilisation, le Groupe a choisi d'appliquer, pour la plupart de ses contrats, la disposition de la norme conduisant, lors de la transition au 1^{er} janvier 2019, à déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation comme si la présente norme avait été appliquée depuis la date de prise d'effet du contrat de location en tenant compte des évolutions du contrat connus postérieurement à sa signature.

La différence entre la valeur des dettes de location et la valeur nette des droits d'utilisation à la date de première application sera enregistrée en capitaux propres.

Pour la transition, le groupe a décidé d'appliquer les mesures de simplification prévues par la norme :

- l'exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur,
- l'exclusion des contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois,
- la possibilité de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion des contrats,
- la substitution du test de dépréciation par le reclassement des provisions pour contrats onéreux en moins du droit d'utilisation.

Par ailleurs, comme prévu par la norme les contrats qualifiés de location financement selon IAS 17 seront repris à l'identique.

La durée des contrats a été déterminée en fonction d'une analyse des options de sortie anticipée et des options de renouvellement pouvant exister.

Les taux d'actualisation sont déterminés à la date de transition, conformément à la norme, en référence au taux marginal d'endettement du preneur pour chaque durée.

- Les taux sont déterminés en fonction du taux sans risque pour la devise du contrat, du risque de crédit du Groupe et d'une estimation du risque de crédit complémentaire pour les filiales.
- A la date de transition, le Groupe retient, pour chaque contrat, la durée à sa date de prise d'effet dans un souci de cohérence avec la méthode retenue pour déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation exposée ci-dessus.

Le Groupe a développé et mis en place un outil informatique dédié pour collecter les données contractuelles et réaliser les calculs requis par la norme. Cet outil est accessible à l'ensemble des entités du Groupe.

L'inventaire des contrats et de leurs caractéristiques a été réalisé en 2017 et 2018. Des travaux de contrôle sont actuellement en cours afin de conforter ces données ainsi que les principales hypothèses retenues.

Le nombre de contrats ainsi répertoriés est proche de 11000. La plus grande partie des droits d'utilisation porte sur des immeubles d'exploitation ou administratifs.

La dette de location complémentaire générée par la norme IFRS 16 devrait se situer dans une fourchette comprise entre 2,4 et 2,7 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2019, à comparer au montant d'engagements de location de 2,7 milliards d'euros (cf. note n°37.1).

La norme n'autorise pas le retraitement des exercices comparatifs en cas d'application de la méthode de transition rétrospective modifiée. Le Groupe prépare néanmoins des données retraitées 2018 comparables avec les comptes consolidés 2019 pour les besoins de sa communication financière.

L'incidence de l'application d'IFRS 16 sur le résultat d'exploitation et sur le résultat net devrait être peu significative. Le tableau des flux de trésorerie fera apparaître une amélioration significative de l'Excédent brut d'exploitation, compensée principalement par le remboursement de la dette de location et le paiement des intérêts.

IFRIC 23

Le Groupe ne s'attend à aucun impact significatif de l'application de cette interprétation, qui sera obligatoire en 2019.

2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers amène le Groupe à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- Le calcul des engagements envers le personnel ;
- L'estimation des provisions pour risques et charges, notamment la provision épargne logement ;
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles ;

- L'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés ;
- Les évaluations opérées par La Banque Postale au titre du risque de crédit ;
- Les hypothèses et estimations retenues pour la mesure de l'efficacité des couvertures mises en place.

2.3 Méthodes de consolidation

2.3.1 Intégration globale

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entreprise, l'exposition aux rendements variables de cette entreprise, et la capacité d'utiliser le pouvoir afin d'influer sur ces rendements.

2.3.2 Mise en équivalence

Les entreprises associées et les coentreprises sont mises en équivalence.

Les coentreprises sont les partenariats dans lesquels les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur la coentreprise ont un droit sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord unanime.

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle ou le contrôle conjoint.

Les titres mis en équivalence sont inscrits au bilan sur la ligne « Participation dans les sociétés mises en équivalence » à leur coût historique corrigé de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminué des pertes de valeur.

Leur résultat apparaît dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ».

2.3.3 CNP Assurances

Le Groupe La Poste considère que l'importance des liens commerciaux qui le lient à CNP Assurances ainsi que sa présence au sein des organes de contrôle lui confèrent une influence notable sur CNP Assurances.

Dans le cadre de la restructuration du capital de CNP Assurances, La Poste a cédé en 2000 au groupe Caisses d'Épargne 2% des titres CNP Assurances, qu'elle détenait. Cette vente est assortie d'une promesse de vente du groupe Caisses d'Épargne permettant au groupe La Poste de récupérer les titres cédés à l'échéance du pacte d'actionnaires.

Dans les comptes consolidés du Groupe La Poste, il a été considéré que le Groupe continuait à assumer les risques et avantages liés à ces titres. CNP Assurances est en conséquence mis en équivalence avec un

pourcentage d'intérêts de 20,15%, incluant les 2% portés par le groupe Caisses d'Épargne.

2.3.4 Entités contrôlées non significatives

Les entités non significatives et/ou sans activité, dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, ne sont pas consolidées.

2.3.5 Opérations intra-groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats de cessions internes, sont éliminés.

2.3.6 Acquisition et cession d'intérêts minoritaires

Les acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires qui n'ont pas pour effet de modifier le contrôle sur la société concernée sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de La Poste, entité tête de Groupe.

Les comptes de toutes les sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes : les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan consolidé en capitaux propres, sous la rubrique "Réserves de conversion".

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme les actifs et passifs de l'activité à l'étranger, et convertis au cours de clôture.

Les différences de change provenant des transactions ayant la nature d'investissements nets entre sociétés du Groupe sont comptabilisées au bilan, dans le poste « Réserves de conversion » au sein des capitaux propres. Les écarts de change découlant de la conversion d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements nets sont imputés en capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

2.5 Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement.

En date de clôture, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au taux applicable à cette date.

Les écarts de change résultant des transactions libellées en devises sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Gains nets de change » en « Autres éléments financiers » (voir note 13).

2.6 Intégration du secteur La Banque Postale

Afin de faciliter la lisibilité des états financiers, les postes spécifiques du secteur La Banque Postale, correspondant à des activités bancaires et d'assurance, ont fait l'objet de regroupements sur des lignes dédiées du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé. Ces postes font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe conforme aux exigences du référentiel IFRS.

Les principes appliqués sont présentés dans les notes 2.8 - *Produits opérationnels* et 2.14 - *Actifs et passifs des activités bancaires*.

2.7 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, et des ajustements éventuels futurs de prix.

L'écart d'acquisition (ou goodwill) représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

Les écarts d'acquisition négatifs sont reconnus immédiatement en résultat au cours de la période d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, selon la méthode décrite en note 2.12.

2.8 Produits opérationnels

2.8.1 Chiffre d'affaires des activités commerciales

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages importants inhérents à la propriété est intervenu. Il est

reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte à l'exception des figurines (timbres-poste, Prêts-à-Poster) dont le produit est enregistré lors de la vente (hors situations exceptionnelles).

Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêté.

2.8.2 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire du compte de résultat consolidé est le solde net des produits et charges d'exploitation bancaire de La Banque Postale et de toutes ses filiales. Il est établi conformément aux règles comptables bancaires. Le détail du Produit Net Bancaire est présenté dans la note 7.

2.9 Impôts

L'entité mère La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments du bilan.

Les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé en compte de résultat sauf s'il est relatif à des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est enregistré dans les capitaux propres.

Tous les impôts différés passifs liés aux différences temporelles imposables sont comptabilisés. Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles, de déficits fiscaux reportables ou de crédits d'impôts sont comptabilisés si leur recouvrement est probable, c'est-à-dire dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible qui permettra d'imputer les différences temporaires. L'évaluation en est faite à partir d'un échéancier de retournement de l'ensemble des bases d'impôts différés, construit sur la base de la meilleure estimation par l'entité des évolutions futures de ses résultats imposables (voir note 14).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale.

Les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat.

2.10 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 - *Immobilisations incorporelles* définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail, et

sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les logiciels sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité, en général une période de 1 à 3 ans. Les droits au bail ne sont pas amortis.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38. Ils sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité (en moyenne sur 3 ans, et jusqu'à 5 ans au maximum) dès leur mise en service.

Les dépenses de développement qui ne satisfont pas ces critères sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues.

2.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillages et matériel informatique. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

2.11.1 Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés, et dont le Groupe attend des avantages économiques futurs, sont immobilisées.

Les frais accessoires directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement sont intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations qualifiées, conformément à la norme IAS 23 – *Coût d'emprunts*.

Les subventions d'investissement reçues en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan et enregistrées au compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

2.11.2 Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par le Groupe La Poste :

IMMOBILISATIONS	COMPOSANTS
Parc immobilier	Gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain
Machines de tri	Mécanique, intelligence, périphérique Un 4ème composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD)
Matériel d'environnement de tri	Mécanique, intelligence
Distributeurs automatiques de billets	Automate, travaux d'installation

2.11.3 Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité. Ces durées sont en moyenne les suivantes :

IMMOBILISATIONS	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Constructions	
Gros œuvre	de 20 à 80 ans
Toiture	de 20 à 60 ans
Menuiserie et travaux extérieurs	de 20 à 40 ans
Gros équipements	de 15 à 20 ans
Petits équipements et agencements	de 5 à 10 ans
Matériels	
Machines de tri	de 5 à 15 ans
Matériel d'environnement de tri	de 5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
DAB-GAB	de 5 à 10 ans
Véhicules de transport	de 3 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

2.11.4 Contrats de location-financement

Les contrats de location pour lesquels le Groupe assume en substance l'ensemble des risques et des avantages sont considérés comme des contrats de location-financement. Un bien acquis par le biais d'un contrat de location-financement est comptabilisé à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs à la date de signature du contrat, diminuée des amortissements cumulés et pertes de valeur.

Les contrats de location répondant à la définition d'une location-financement, mais dont le retraitement n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, sont traités comme des locations simples.

2.12 Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les autres immobilisations incorporelles et corporelles ne sont testées qu'en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, à sa valeur recouvrable, qui est la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition s'il en existe un.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui pourrait être obtenu, à la date d'évaluation, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'utilité d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie.

Pour les écarts d'acquisition, la valeur d'utilité est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, résultant des plans d'affaires et des hypothèses validées par le Groupe dans le cadre du processus budgétaire. Au-delà de la période de prévision, qui est en général de cinq ans au sein du Groupe, les flux sont extrapolés à l'infini, sur la base d'un taux de croissance faible, correspondant en général à l'inflation. Ces flux de trésorerie sont actualisés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque actif ou groupe d'actifs concernés.

2.13 Autres actifs financiers

2.13.1 Autres actifs financiers non courants

Ce poste inclut notamment :

- les prêts accordés pour le logement social, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des provisions sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non-recouvrement.
- les titres de participation non consolidés. La norme IFRS 9 offre l'option irrévocable, en date de première comptabilisation de chaque instrument, de les classer en juste valeur par le biais des capitaux propres non recyclables. Dans ce cas, les gains ou les pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession. Seuls les éventuels dividendes relatifs à ces titres impactent le compte de résultat. Le Groupe a choisi de classer

dans cette catégorie ses titres de participations non consolidés, à l'exception des titres Visa.

En cas d'absence d'un marché actif, et lorsque la juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable à l'aide de méthodes alternatives de valorisation, ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition.

- la part à plus d'un an de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. note 27).

2.13.2 Autres actifs financiers courants

Il s'agit pour l'essentiel de la part court terme de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. notes 2.15 et 27).

2.14 Actifs et passifs des activités bancaires

2.14.1 Principes généraux de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Comptabilisation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur minorée ou majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat pour lesquels les coûts de transactions sont comptabilisés en produits ou en charges au moment de la comptabilisation initiale).

En pratique, la juste valeur sera le plus souvent le prix de vente ou de transaction de l'instrument financier.

Date d'enregistrement initiale

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat.

Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

Distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres

Un instrument de dette constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des instruments.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité, sans obligation contractuelle de remettre des liquidités ou d'échanger des instruments.

2.14.2 Comptabilisation des actifs financiers

Selon IFRS 9, la classification d'un actif financier est effectuée en fonction des modèles de gestion définis par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du «Prêt basique»).

Modèles de gestion

Un modèle de gestion correspond à la manière dont sont gérés collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du Groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple).

Il convient de distinguer trois types de modèles de gestion :

- Un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle « Collecte »).
- Un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle « Collecte et Vente »).
- Un modèle particulier aux autres actifs financiers, notamment ceux gérés à des fins de transaction.

L'identification d'un modèle de gestion est accompagnée d'une documentation au sein de chaque métier du Groupe.

Un changement de modèle de gestion est par nature très rare. En effet, les changements de modèles de gestion doivent être décidés par la direction des métiers en accord avec la Direction Générale au vu des évolutions internes ou externes, significatives au regard de l'activité et observables par les parties externes. Ainsi un changement de modèle de gestion ne peut correspondre qu'à l'arrêt ou au lancement d'une activité significative. Il peut s'agir par exemple d'une cession de ligne de métier gérée auparavant selon le modèle « Collecte » : dans ce cas, l'entité ne commercialise plus ce type d'instruments financiers et reclasse l'ensemble des actifs concernés dans un modèle de gestion de type « Transaction ».

Le reclassement des instruments de dette respectant le test « SPPI » est obligatoire en cas de changement de modèle de gestion et interdit dans tous les autres cas.

Ce reclassement doit être effectué de manière prospective, sans retraiter le bilan ni le compte de résultat des périodes précédentes.

Par ailleurs, le reclassement doit avoir lieu en date d'ouverture du premier exercice commençant après la date effective du changement de modèle de gestion.

Critère du « prêt basique » ou test « SPPI »

L'objectif du critère SPPI est de s'assurer que les flux de trésorerie contractuels générés par l'instrument sont uniquement composés de flux de remboursement en principal et de versement d'intérêts sur le principal restant dû. En d'autres termes, l'instrument doit être un « prêt basique ».

Le principal est défini comme la juste valeur de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale au bilan.

Les intérêts peuvent comprendre plusieurs composantes dont :

- La rémunération perçue au titre du temps qui passe ou « la valeur-temps de l'argent ».
- La rémunération du risque de crédit encouru sur le montant prêté
- La rémunération venant compenser les coûts de la liquidité ou coûts administratifs, et
- La marge commerciale

Les actifs financiers respectant le critère du « prêt basique » sont des instruments de dette qui comprennent notamment les crédits classiques, des obligations à taux fixe et à taux variable ainsi que les créances commerciales.

Les actifs financiers ne respectant pas le critère du « prêt basique » incluent notamment les instruments de dette tels que les OPCVM ou les titres structurés.

Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres de type actions ou titres de participation non consolidés ne respectent pas par nature le critère du « prêt basique ».

Selon IFRS 9, les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

2.14.3 Actifs financiers au coût amorti

Les instruments de dette dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés au coût amorti si l'objectif du modèle de gestion consiste à conserver ces actifs financiers pour collecter les flux de trésorerie contractuels.

L'objectif du modèle de gestion « Collecte des flux contractuels » est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions ne doivent pas intervenir ou très peu. Certaines cessions sont toutefois autorisées (les cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, les cessions proches de la maturité de l'instrument, les cessions fréquentes mais peu significatives ainsi que les cessions isolées même si elles sont significatives).

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue d'un actif financier à la juste valeur initiale de l'actif financier. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) ainsi que toutes autres surcotes ou décotes. Il s'agit d'un taux actuariel.

Cette catégorie d'actifs financiers comprend au sein du Groupe l'essentiel des prêts et créances à la clientèle, ainsi que la plupart des titres entrant dans le cadre d'investissement des activités bancaires.

2.14.4 Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres recyclables

Les instruments de dette dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (critère du « Prêt basique » ou « test SPPI ») sont classés à la juste valeur par capitaux propres recyclables si l'objectif du modèle de gestion est de détenir ces actifs financiers pour collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs.

Ces actifs sont comptabilisés lors de leur inscription initiale au bilan à leur juste valeur et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Cette catégorie d'instruments financiers présente la particularité d'être valorisée au bilan à la juste valeur, mais de présenter en compte de résultat les impacts d'une valorisation au coût amorti. Les variations de juste valeur sont enregistrées en réserves recyclables, ce qui assure l'équilibre entre les deux modes de comptabilisation au bilan et au compte de résultat.

C'est notamment le cas pour la comptabilisation des dépréciations. La valeur au bilan de l'actif reste la juste valeur et ne se trouve pas affectée par le montant de dépréciation calculé. Le compte de résultat est impacté de toute variation à la hausse (charge) ou à la baisse (produit) du montant de dépréciation. La contrepartie de ces mouvements est enregistrée au sein des réserves recyclables.

Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein des « Gains ou pertes nets sur actifs financiers en juste valeur par les capitaux propres recyclables ».

2.14.5 Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie des réserves non recyclables

En ce qui concerne les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, la norme IFRS 9 offre l'option irrévocable, en date de première comptabilisation de chaque instrument, de les classer en juste valeur par le biais des capitaux propres non recyclables.

Dans ce cas, les gains ou les pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession. Seuls les éventuels dividendes relatifs à ces titres impactent le compte de résultat. Le Groupe a choisi de classer dans cette catégorie ses titres de participations non consolidés, à l'exception des titres Visa.

Par ailleurs, en cas de cession, le groupe a choisi de reclasser en réserves au 1^{er} janvier de l'exercice suivant la part de réserves non recyclables correspondant à l'éventuelle plus ou moins-value de cession constatée.

2.14.6 Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat

La catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du résultat » est la catégorie par défaut selon IFRS 9.

Elle comprend les titres de dette ne correspondant pas aux critères du prêt « basique » (par exemple les OPCVM) ainsi que les instruments de capitaux propres qui ne sont pas classés dans la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Cette catégorie englobe par ailleurs les actifs financiers, y compris les dérivés actifs, détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis avec l'intention de les revendre à brève échéance. Elle comprend notamment au sein du Groupe les crédits aux collectivités locales éligibles à des cessions à Cafil.

Les variations de juste valeur des actifs financiers classés dans cette rubrique sont enregistrées au compte de résultat.

2.14.7 Dépréciation des actifs financiers

La nouvelle méthodologie de provisionnement définie par IFRS 9 est désormais orientée vers un modèle de dépréciation pour risque de crédit lié à des pertes attendues et non plus seulement avérées.

La norme IFRS 9 définit un modèle de provisionnement qui s'applique à tous les actifs financiers présentant un risque de contrepartie (hors instruments de capitaux propres) non réévalués à la juste valeur par résultat, et notamment à tous les actifs financiers au coût amorti et en juste valeur par les réserves recyclables. Ce modèle s'applique également aux créances de location, aux engagements de prêts et aux garanties financières.

Ainsi, des dépréciations correspondant aux « pertes de crédit attendues à un an », sont constatées sur les actifs comptabilisés au coût amorti et en juste valeur par les réserves recyclables dès leur entrée au bilan, tant qu'ils ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit. Les « pertes de crédit à un an » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut à un an. Les encours concernés relèvent du « *Bucket 1* ».

Les encours pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation font l'objet d'une dépréciation à hauteur des « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument ». Les « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument. Ces encours relèvent du « *Bucket 2* ».

Les actifs financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en « *Bucket 3* » et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison.

Dégradation significative du risque de crédit

La dégradation du risque de crédit est une notion relative, et non absolue. Cette approche relative implique donc de pouvoir suivre l'évolution de la qualité de crédit dans le temps.

Le Groupe s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs (principes décrits au sein de la note 33) afin de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Méthodologie de provisionnement du bucket 1 et du bucket 2

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir en vertu des dispositions contractuelles, et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recouvrer, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir tiennent compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sur sa durée de vie attendue (par exemple les options de remboursement anticipé, de prorogation...), et incluent les flux de trésorerie provenant de l'exercice des garanties contractuelles.

Les pertes de crédit attendues sont estimées selon la probabilité de défaut de la contrepartie. La probabilité de défaut correspond à la probabilité que le débiteur fasse défaut dans un horizon de temps donné.

Dans le cadre du « Bucket 1 », l'horizon de temps est annuel. Dans le cadre du « Bucket 2 », l'horizon de temps est la durée de vie de l'instrument.

Au sein du groupe, la dépréciation sur les crédits est statistique (par catégories homogènes présentant des caractéristiques de risques similaires), avec une possibilité d'ajustement à dire d'expert dans certains cas, en particulier pour les crédits octroyés aux personnes morales.

Par ailleurs, conformément aux dispositions d'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthodologie qui intègre les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir (notion de « *Forward looking* »).

La composante « *forward-looking* » est obtenue au travers d'une approche comportant trois scénarios modélisés. La dépréciation finale correspond à la moyenne pondérée par la probabilité d'occurrence de chaque scénario.

Prêts en défaut relevant du « bucket 3 »

La norme IFRS 9 n'impose aucune définition du défaut. Au contraire elle incite à retenir une définition cohérente avec celle retenue par l'entité dans le cadre de sa politique de gestion des risques. Au sein du Groupe, un actif financier identifié individuellement est considéré en défaut lorsqu'il présente un événement de crédit révélateur de difficultés financières.

Le Groupe considère comme une indication objective de passage en défaut :

- L'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de trois mois
- Une demande de plan de surendettement auprès de la Banque de France même sans incident de paiement
- L'existence de procédures contentieuses
- Les créances considérées comme « très risquées » au regard de sa politique de gestion des risques

Périmètre des crédits immobiliers

Les encours en défaut sont pondérés par le paramètre de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » ajusté pour la comptabilité de certains éléments (notamment suppression des surpondérations prises en compte dans les analyses de suivi des risques comme l'effet d'un ralentissement économique par exemple). Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.

En cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les provisions peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances sorties du « Bucket 3 » lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles depuis au moins deux mois.

Périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales

Sur ce périmètre, le provisionnement spécifique des encours est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée par différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. La sortie du « Bucket 3 » peut être effective, après une période probatoire correspondant à une période sans incident de crédit.

Sur l'ensemble des périmètres, le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est provisionnée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est dépréciée dans le Groupe.

Opérations de restructuration

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères:

- Des concessions par l'établissement
- Des difficultés financières de l'emprunteur

La décote de taux constatée lors de la restructuration d'une créance est enregistrée en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle correspond à la différence entre la valeur nominale de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. La décote est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

L'éventuel abandon en capital est constaté directement en résultat.

2.14.8 Décomptabilisation d'actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Lorsque certains risques et avantages ont été transférés et tant que le contrôle est conservé sur l'actif financier celui-ci est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue dans l'actif concerné.

Au sein du Groupe, l'essentiel des renégociations de crédit aboutit à une décomptabilisation, les droits contractuels étant substantiellement modifiés.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Lors des arrêts suivants les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêts de titres

Les prêts /emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci.

2.14.9 Dettes financières

Principe général de classement des dettes financières

Tous les passifs financiers sont par défaut classés dans la catégorie au coût amorti.

En date de clôture, ces dettes sont ainsi évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle », en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées » sauf si elles ont fait l'objet d'une couverture en juste valeur.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées comprennent les dettes dont le remboursement, en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers privilégiés ou chirographaires. Ces dettes sont valorisées selon la méthode du coût amorti sauf si elles font l'objet d'une couverture en juste valeur.

Passifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les passifs comptabilisés dans cette catégorie correspondent aux passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés passifs, ainsi qu'aux passifs que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option offerte par la norme IFRS 9, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées
- Groupe de passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur
- Passifs financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés

Le traitement comptable des passifs financiers pour lesquels cette option est exercée est le suivant :

- Les variations de juste valeur de ces passifs sont comptabilisées en résultat excepté la part relative au risque de crédit propre du Groupe.
- Les variations de juste valeur relatives à la composante risque de crédit propre du Groupe sont comptabilisées en réserves non recyclables. Cette partie ne pourra donc pas être recyclée en résultat en cas de remboursement anticipé de la dette.

Distinction entre dettes et capitaux propres : Titres super subordonnés à durée indéterminée

Les titres subordonnés sont classés en instruments de dettes ou de capitaux propres en fonction notamment de l'analyse de leurs caractéristiques et plus spécifiquement en fonction de leur mode de rémunération selon qu'il est discrétionnaire ou non.

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance contractuelle de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques contractuelles, les titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe CNP Assurances sont qualifiés d'« Instruments de dettes ».

Les obligations subordonnées convertibles en actions ordinaires émises répondent également aux critères de classement en « Instruments de dettes », même si les coupons sont traités, comme des dividendes venant en diminution des capitaux propres. L'impôt différé actif lié à la distribution des coupons, représentatif d'une

économie d'impôt, est comptabilisé en résultat en application de la modification d'IAS 12 dans le cadre des améliorations annuelles 2015-2017.

Les obligations subordonnées convertibles en actions ordinaires ont été analysées en application d'IAS 32, comme des instruments hybrides comprenant une composante dette et une composante capitaux propres.

Passifs financiers comportant des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un passif hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque, dès l'initiation du contrat, ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où le passif hybride est évalué dans son ensemble en juste valeur par le résultat. Cette catégorie de passifs comprend notamment au sein du Groupe les émissions structurées (Indexation Euro Stoxx).

Reclassement de passifs financiers

Le classement d'un passif financier déterminé en date de première comptabilisation est définitif et aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Décomptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

2.14.10 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent;
- Il requiert un investissement initial net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- Il est dénoué à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

En attendant l'entrée en vigueur de la norme sur la macro-couverture, IFRS 9 offre la possibilité de différer l'application des nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture. L'opportunité de maintenir les principes d'IAS 39 en ce qui concerne la comptabilité de couverture a été retenue par le Groupe. Concernant la macro-couverture, les dispositions de l'Union européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt continuent à s'appliquer.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon les cas. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les « Instruments dérivés de couverture ». Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans les catégories Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne.

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Dès lors que la relation de couverture est efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme, ou a fortiori s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective : le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » ou « Passifs financiers à la juste valeur par le

résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert est amortie sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat.

Macrocouverture

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du Groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits supra. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts sur opérations de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou a fortiori s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapporté immédiatement en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

2.14.11 Compensation d'actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire doit être irrévocable et doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances.

Les opérations de pensions livrées dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan lorsque :

- Elles portent sur la même contrepartie
- Elles ont les mêmes dates d'échéance fixées dès l'origine
- Elles sont réalisées dans la même devise
- Elles se dénouent au travers d'un système de règlement / livraison garantissant la livraison des titres contre la réception d'espèces associées
- Les titres sont déposés chez le même dépositaire

La compensation concerne essentiellement les opérations de pension réalisées avec la chambre de compensation LCH Clearnet.

2.14.12 Engagements de garantie

Garanties financières

Selon IFRS 9, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

Par ailleurs, les garanties financières données (qui ne sont pas comptabilisées à la juste valeur par le résultat) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Les mêmes méthodes de « *bucketisation* » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces encours. La provision est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

2.14.13 Engagements de financement

Les engagements de financements qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan.

Toutefois, de la même manière que les garanties financières données, les engagements de financement (qui ne sont pas considérés comme des dérivés) entrent dans le champ d'application de la dépréciation

d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

2.14.14 Activités d'assurance

Les actifs et passifs financiers des filiales d'assurance intégrées globalement sont évalués et comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9, et présentés selon l'approche par superposition.

Dans l'attente de la future norme IFRS 17 sur les activités d'assurances, les filiales continuent d'appliquer la norme IFRS 4 aux contrats suivants :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaires.

Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local, conformément aux dispositions d'IFRS 4, sont maintenues sur ces deux types de contrat.

Les contrats financiers relevant de la norme IFRS 9 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires : contrat d'épargne en unités de comptes sans support euros et sans garantie plancher.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

À chaque arrêté, les entreprises d'assurance du Groupe intégrées globalement mettent en œuvre un test de suffisance des passifs qui consiste à vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés, nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Provisions techniques et mathématiques

Les provisions techniques reflètent les engagements vis-à-vis des assurés.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du

contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour égalisation contractuelles sont constituées pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux, les risques liés au transport aérien, et les risques liés aux attentats et au terrorisme.

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour sinistres à payer. L'évaluation de ces provisions est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Participation aux bénéfices différés active

La majorité des contrats financiers émis par les filiales d'assurance-vie du Groupe contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices.

La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la « comptabilité reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur. La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette) suivant la situation de l'entité considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ces engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif des filiales concernées et permet d'évaluer les engagements dans

un grand nombre de scénarios économiques par une approche stochastique.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéficiaires différée active, la recouvrabilité de la participation aux bénéficiaires active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes a été testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

2.15 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire

La dette obligataire est classée au bilan dans les postes « Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme » et « Emprunts obligataires et dettes financières court terme ».

2.15.1 Emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation »

Dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette obligataire définie par le Groupe, certains emprunts obligataires à taux fixe sont « variabilisés » par le biais de swaps receveurs taux fixe / payeurs taux variable.

En fonction des circonstances, ces emprunts peuvent être, soit désignés à la juste valeur par résultat sur option, soit désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

Emprunts obligataires désignés à la juste valeur par résultat sur option

En application de la norme IFRS 9, certains emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. La composante risque de crédit de la variation de juste valeur de ces emprunts est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global ».

Les swaps correspondants sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, en application de la règle générale d'évaluation des instruments dérivés prévue par IFRS 9.

Emprunts obligataires désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur

Certains emprunts obligataires sont désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur par des swaps de « variabilisation ». L'application de la comptabilité de couverture de juste valeur conduit à comptabiliser par résultat (i) la variation de juste valeur des swaps de couverture, et (ii) en ajustement de la valeur de l'emprunt, la variation, pour la part efficace, de valeur du swap de couverture. Ces impacts se compensent à hauteur de la part efficace de la couverture.

Par ailleurs, en fonction de l'évolution des conditions de marché, la souscription de swaps receveurs taux

variable / payeurs taux fixe permet de figer à nouveau le taux de certains emprunts sur des durées courtes. Ces swaps sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

2.15.2 Emprunts obligataires évalués au coût amorti

Les emprunts non adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

2.15.3 Swaps de précouverture d'emprunts

Des swaps de précouverture sont souscrits dans certains cas afin de se prémunir contre une hausse des taux. Ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont résiliés lors de l'émission de l'emprunt et donnent alors lieu au versement d'une soulte (soulte payée ou reçue en fonction de la valeur du swap). Ces soultes sont comptabilisées dans les réserves recyclables dans le cadre de l'application de la couverture de flux de trésorerie, puis recyclées en résultat sur la durée de vie de l'emprunt initialement couvert, conformément aux dispositions d'IFRS 9 concernant l'arrêt d'une relation de couverture.

2.16 Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires

En application des dispositions de la norme IAS 32 – *Instruments financiers : présentation*, le Groupe La Poste enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales consolidées. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, les normes IFRS ne précisent pas les modalités de comptabilisation de la contrepartie.

Le Groupe La Poste a choisi de comptabiliser la différence entre l'engagement et le montant des intérêts minoritaires en contrepartie des réserves part du Groupe. Les variations ultérieures de la dette liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont comptabilisées dans les réserves part du Groupe.

2.17 Stocks et encours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires à la vente.

La valeur des stocks est définie sur la base de la méthode du coût moyen pondéré et inclut les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

2.18 Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond en substance à la juste valeur des créances.

Des provisions sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

2.19 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par le Groupe pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par le Groupe, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

Provisions sur engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions »), dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en terme de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls

engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

2.20 Avantages du personnel

2.20.1 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc.) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc.).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture (GeoPost UK). La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des services passés, généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies, est reconnu immédiatement en charges.

Les dispositifs de retraite et les autres avantages du personnel, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont décrits en note 29.

2.20.2 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Le montant de la provision inclut les personnes ayant adhéré à l'un des régimes existants ainsi que les personnes dont l'adhésion est attendue compte tenu des comportements observés au cours des années passées et des meilleures estimations de la Direction.

2.21 Actifs détenus en vue d'être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme détenu en vue d'être cédé lorsque sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen de sa vente, et non d'une utilisation continue. Ceci suppose que l'actif soit disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et que sa vente soit hautement probable dans un délai d'un an.

Ces actifs et groupes d'actifs, ainsi que les passifs associés, sont présentés séparément des autres actifs et passifs, et sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de cession. L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

2.22 Tableau des flux de trésorerie

Le Tableau des Flux de Trésorerie (TFT) présente les entrées et les sorties de trésorerie et équivalents classées en activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Le format du tableau des flux de trésorerie a été aménagé pour présenter séparément les flux liés à La Banque Postale des flux liés aux activités industrielles et commerciales.

La variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés correspond à celle des activités industrielles et commerciales.

La trésorerie provenant de La Banque Postale et de ses filiales (y compris l'encaisse des bureaux de poste) est isolée sur une ligne spécifique du bilan. Ses variations sont positionnées sur une ligne « Diminution (augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre »,

positionnée sous les flux de trésorerie des activités de financement.

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés à la variation des actifs et passifs bancaires (hors flux liés aux dettes subordonnées) sont regroupés sur une ligne spécifique du TFT (« Variation du solde des emplois et ressources bancaires »), au sein des flux opérationnels, incluant notamment :

- les flux des encours de collecte de la clientèle des activités bancaires
- les flux des dettes envers les établissements de crédit des activités bancaires
- les acquisitions et cessions du portefeuille de titres des activités bancaires
- les flux liés aux prêts et créances des activités bancaires
- les variations de juste valeur des instruments financiers des activités bancaires

Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont élaborés selon la méthode indirecte.

Les activités d'investissement sont l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités.

Les flux d'investissement du Groupe La Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations)
- part du capital d'autres entreprises
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc.).

L'incidence des variations de périmètre des activités industrielles et commerciales sur les flux de trésorerie est présentée distinctement sur une ligne « Variations de périmètre ».

Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés. Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (distribution de dividendes aux minoritaires, remboursement de bons La Poste, remboursement d'emprunts).

Concernant La Banque Postale, seuls les mouvements des dettes subordonnées sont classés en flux de financement.

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie du Groupe La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de

dépôts à terme, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM monétaires), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

Quelles que soient leurs caractéristiques, les titres provenant du « Portefeuille de titres des activités bancaires » ne sont pas classés dans la trésorerie. Les flux les concernant sont intégrés sur la ligne « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » du TFT (cf. supra).

NOTE 3 IMPACTS DE LA PREMIERE APPLICATION DE LA NORME IFRS 9

3.1 Principes

3.2 Tableaux de passage vers IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018

3.1 Principes

3.1.1 Application rétrospective d'IFRS 9

L'application d'IFRS 9 est rétrospective selon IAS 8, ce qui implique d'appliquer les principes d'IFRS 9 comme si la norme avait toujours été appliquée. Les impacts de la transition sont comptabilisés en capitaux propres.

Ainsi l'analyse du critère du « prêt basique », ou test SPII, a été effectuée rétrospectivement en date d'entrée au bilan de chaque actif financier. Les modèles de gestion ont quant à eux été analysés au premier janvier 2018 sur la base des faits et circonstances existants à cette date.

De la même manière, l'application rétrospective d'IFRS 9 concernant la dépréciation implique de mesurer la dégradation significative du risque de crédit de chaque actif financier entrant dans le champ d'application depuis sa date de première comptabilisation. Cette analyse a permis le classement de ces actifs financiers en « Bucket 1 » ou en « Bucket 2 » en date de première application.

3.1.2 Retraitement des informations comparatives

Par ailleurs, IFRS 9 ne requiert pas la publication d'un *pro forma* 2017. Par conséquent, La Banque Postale ne retrace pas les informations comparatives dans ses états financiers.

3.1.3 Maintien des principes d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture

La norme IFRS 9 ne couvre que les opérations de micro-couverture. Elle étend les possibilités de stratégies de couverture, avec notamment davantage d'éléments éligibles à la comptabilité de couverture et un allègement des exigences relatives à la démonstration de l'efficacité d'une relation de couverture.

Concernant la macro-couverture, les dispositions de l'Union européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt continueront à s'appliquer.

En attendant l'entrée en vigueur de la norme sur la macro-couverture, IFRS 9 offre la possibilité de différer l'application des nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture. Dans ce cadre, le Groupe a choisi de maintenir les principes d'IAS 39 en ce qui concerne la comptabilité de couverture.

3.1.4 Application de la norme IFRS 9 au secteur d'activité « Assurance » et à CNP Assurances

En novembre 2017, l'Union européenne a adopté l'amendement publié par l'IASB « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » proposant deux options afin de neutraliser les effets induits par le décalage d'application entre la norme IFRS 9 et la nouvelle norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

La première option qui consiste à différer durant trois ans l'application d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021 s'applique aux entités dont les activités sont principalement liées à l'assurance ainsi qu'aux conglomérats financiers sous certaines conditions. L'amendement prévoit par ailleurs une exemption temporaire de l'application de certaines dispositions d'IAS 28, permettant ainsi pour les groupes appliquant IFRS 9 et comptabilisant des filiales selon la méthode de la mise en équivalence d'utiliser les comptes établis par ces filiales pour les besoins d'établissement de leurs états financiers consolidés, sans imposer le recours à la norme IFRS 9 s'il n'est pas requis au niveau de la filiale.

Le groupe CNP Assurances remplissant les critères d'éligibilité pour opter pour le différé d'application de la norme IFRS 9, continue donc d'appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ses instruments financiers jusqu'à l'exercice 2021. Comme autorisé par l'amendement, le Groupe ne réalisera aucun retraitement IFRS 9 sur les comptes établis par cette entité pour la mise en équivalence.

La deuxième option dite par superposition s'applique aux entités d'assurance qui ont choisi d'appliquer IFRS 9 dès le 1^{er} janvier 2018. L'approche par superposition permet le reclassement en capitaux propres recyclables de la volatilité générée dans le compte de résultat par les instruments financiers qui étaient précédemment comptabilisés selon IAS 39 en actifs disponibles à la vente ou au coût amorti et qui en application d'IFRS 9 seront obligatoirement comptabilisés en juste valeur par le résultat. Le Groupe a choisi d'opter pour cette approche pour les actifs financiers détenus dans ses filiales d'assurance intégrées globalement. Ainsi, la volatilité induite par l'adoption d'IFRS 9 sera neutralisée jusqu'à l'application d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2021. Les filiales concernées par l'approche par superposition sont principalement la Banque Postale Prévoyance, la Banque Postale Assurances IARD et la Banque Postale Assurance Santé.

3.1.5 Principaux impacts du passage vers IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018

• Impacts du passage vers IFRS 9 en termes de classification

Pour rappel, selon la norme IFRS 9, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres (recyclables ou non recyclables) ou en juste valeur par le résultat.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie sera effectuée en fonction des modèles de gestion définis par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du «Prêt basique»).

Les principaux reclassements consécutifs au passage à IFRS 9 concernant les actifs financiers sont les suivants :

- Les opérations d'origination de crédits aux collectivités locales éligibles à des cessions vers Caffil classées en Prêts et créances selon IAS 39 y compris leur effet couverture de juste valeur sont désormais qualifiées d'Actifs financiers détenus à des fins de transaction, et valorisées et classées en Actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- En ce qui concerne les portefeuilles de titres, les parts d'OPCVM qui étaient classées en Actifs disponibles à la vente sous IAS 39 et qualifiées d'instruments de dette ne remplissant pas le critère SPPI sous IFRS 9 sont dorénavant comptabilisées en Actifs financiers à la juste valeur par le résultat.
- Les investissements dans les instruments de capitaux propres classés en Actifs disponibles à la vente sous IAS 39 et correspondant aux titres de participations non consolidés détenus par le Groupe sont désormais classés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables conformément à l'option irrévocable offerte par IFRS 9.
- En ce qui concerne les titres classés à la juste valeur sur option sous IAS 39, ceux-ci correspondent à des actifs financiers composites comprenant des dérivés incorporés non étroitement liés. En application d'IFRS 9, ces actifs financiers sont obligatoirement comptabilisés à la juste valeur par résultat, en tant qu'instruments de dette ne remplissant pas le critère SPPI.

Les impacts sur les capitaux propres du passage à IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 liés à la classification s'élèvent à + 8 millions d'euros (+11 millions d'euros avant calcul des impôts différés), et correspondent essentiellement au reclassement en juste valeur par le résultat des prêts aux collectivités locales cessibles à Caffil.

Par ailleurs, l'application de la Recommandation ANC N°2017-02 relative au format des comptes consolidés des établissements bancaires selon les normes IFRS aboutit au reclassement consistant à présenter désormais les placements et les passifs des activités d'assurance sur un poste spécifique du bilan.

• Impacts du passage à IFRS 9 en termes de dépréciation

Pour rappel, la nouvelle méthodologie de dépréciation est désormais orientée vers un modèle de dépréciation pour risque de crédit lié à des pertes attendues et non plus seulement avérées.

Ce nouveau modèle de provisionnement s'applique à tous les actifs financiers présentant un risque de contrepartie (hors instruments de capitaux propres) non réévalués à la juste valeur par résultat, ainsi qu'aux engagements de financement et aux engagements de garantie.

Ainsi de nouvelles dépréciations, correspondant aux pertes de crédit attendues à un an, sont constatées sur les encours dès leur entrée au bilan et au hors-bilan pour les engagements de financement, tant qu'ils ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit. Ces encours relèvent du « *Bucket 1* ».

Les encours pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument. Ces encours relèvent du « *Bucket 2* ».

Les critères d'identification des actifs dépréciés (relevant du « *Bucket 3* ») sont analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Les impacts sur les capitaux propres du passage à IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 liés au nouveau modèle de dépréciation s'élèvent à -154 millions d'euros et correspondent pour :

- -112 millions d'euros aux dépréciations des actifs financiers (-151 millions d'euros avant calcul des impôts différés)
- -42 millions d'euros aux dépréciations des opérations hors-bilan (-63 M€ avant calcul des impôts différés).

3.2 Tableaux de passage vers IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018

- A** - Transition du bilan du 31 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018
 - Actifs financiers
 - Passifs financiers
- B** - Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9
- C** - Impact sur les actifs financiers et Engagements hors bilan de la norme IFRS 9 : répartition des dépréciations sous IAS39 et répartitions des dépréciations par *buckets* sous IFRS 9
- D** - Impact sur les capitaux propres de la première application de la norme IFRS 9

A - Transition du bilan du 31 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018

Actifs financiers

31/12/17	Reclassements au titre d'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018												
	Valeur au bilan selon IAS 39	Banques centrales	Actifs financiers à la juste valeur par résultat				Placements d'assurance	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti		Titres au coût amorti	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Instruments dérivés de couverture	Instruments de dettes comptabilisés à la JV par capitaux propres recyclables		Instruments de capitaux propres comptabilisés à la JV par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes		
<i>(en millions d'euros)</i>													
Prêts et créances sur la clientèle	88 048		1 659				63				84 416	1 910	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	84 088								83 613			475	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 502		7 259		35	1 146	61						
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction et dérivés de transaction	7 320		7 259				61						
- Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option : Instruments de dettes	35				35								
- Instruments dérivés de couverture	1 146				1 146								
Actifs disponibles à la vente	17 650			20	867		2 418	14 093	252				
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	69											69	
Titres détenus jusqu'à l'échéance	20 734						33				20 702		
Comptes de régularisation et autres actifs financiers courants	3 308						262						3 046
Banques centrales	3 325	3 325											
Total	225 723												
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9					(1)		3	3					7
Retraitement IFRS 9 sans impact capitaux propres					(2)		(8)		(2)				
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9 - au 1^{er} Janvier 2018	3 325	3 325	8 919	20	900	1 146	2 768	14 160	251	83 613	84 416	23 086	3 046

Passifs financiers

(en millions d'euros)

	31/12/17	Reclassements au titre d'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018					
		Passifs financiers à la juste valeur par résultat			Passifs financiers comptabilisés au coût amorti		
		détenus à des fins de transaction	à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	envers les établissements de crédit	envers la clientèle	représentées par un titre et autres passifs financiers
Dettes envers les établissements de crédit	14 154				14 154		
Dettes envers la clientèle	182 556					182 556	
Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers	17 875	299	5	236		17 335	
- Dettes représentées par un titre	14 462					14 462	
- Passifs financiers à la juste valeur à des fins de transaction	297	297					
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5		5				
- Instruments dérivés de couverture	238	2		236			
- Autres passifs financiers	2 873					2 873	
Comptes de régularisation	2 099					2 099	
Total	216 684						
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9							
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9 au 1er Janvier 2018		299	5	236	14 154	182 556	19 434

B - Transition entre les dépréciations ou provisions constituées selon IAS 39 et les corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9

Au titre de l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, les modalités de provisionnement ont évolué de manière significative. Le tableau suivant présente l'évolution des dépréciations ou provisions passives comptabilisées au 31 décembre 2017 selon les dispositions d'IAS 39 vers le montant de correction de valeur pour pertes comptabilisé au 1^{er} janvier selon les dispositions d'IFRS 9 :

31/12/17	Reclassements au titre d'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018												Reclass-ements sans impacts capitaux propres	
	Valeur au bilan selon IAS 39	Banques centrales	Actifs financiers à la juste valeur par résultat				Placements d'assurance	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti				
			Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		Instruments de dettes comptabilisés à la JV par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la JV par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes		Opérations de location-financement
<i>(en millions d'euros)</i>														
Banques centrales														
Actifs disponibles à la vente	(11)													(11)
Prêts et créances sur les établissements de crédit														
Prêts et créances sur la clientèle	(604)											(604)		
Titres détenus jusqu'à l'échéance														
Total	(615)													
Retraitement des dépréciations au titre d'IFRS 9								(2)		(2)	(143)	(6)		11
<i>Dont Bucket B1</i>								(2)		(2)	(44)	(6)		
<i>Dont Bucket B2</i>											(82)			
<i>Dont Bucket B3</i>											(17)			11
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9 au 1er Janvier 2018								(2)		(2)	(748)	(6)		

C - Impact sur les actifs financiers et engagements hors bilan de la norme IFRS 9

Provisions sur les engagements hors bilan <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/17	Retraitements selon IFRS 9	01/01/18
	IAS 39		IFRS 9
Engagements de financement		63	63
Engagements de garantie			
Total		63	63

Répartition entre dépréciations collectives et dépréciations individuelles sous IAS 39 :

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39 <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/17	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
Actifs disponibles à la vente		(11)
Prêts et créances sur la clientèle	(44)	(560)
Titres détenus jusqu'à l'échéance		
Total	(44)	(571)

Répartition des dépréciations par buckets sous IFRS 9 :

Actifs financiers <i>(en millions d'euros)</i>	01/01/18		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	(2)		
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>			
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>			
<i>Titres de dettes</i>	(2)		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(52)	(160)	(544)
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	(2)		
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	(44)	(160)	(544)
<i>Titres de dettes</i>	(6)		
Total	(54)	(160)	(544)

Engagements hors bilan <i>(en millions d'euros)</i>	01/01/18		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Engagements de financement	26	21	15
Engagements de garantie			
Total	26	21	15

D - Impact sur les capitaux propres de la première application de la norme IFRS 9

(en millions d'euros)

	Sur le total des capitaux propres consolidés	Sur les capitaux propres part du Groupe	Sur les capitaux propres part des minoritaires
Capitaux propres au 31/12/2017 - Norme IAS 39	11 534	11 364	169
Incidence sur les réserves consolidées	(119)	(118)	(1)
Reclassement depuis les actifs disponibles à la vente vers les actifs à la juste valeur par capitaux propres	2	2	
Reclassement depuis les actifs disponibles à la vente vers les actifs à la juste valeur par résultat (y-c annulation de la provision le cas échéant)	81	79	2
Impact approche superposition	(37)	(37)	
Reclassement coût amorti vers juste valeur par résultat (y-c frais d'acquisition restants à étaler)	7	7	
Comptabilisation des pertes de crédits attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans le champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)	(216)	(216)	
Impôts	34	37	(3)
Impôts (impact approche superposition)	9	9	
Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(26)	(26)	(1)
Reclassement depuis les actifs disponibles à la vente vers les actifs à la juste valeur par capitaux propres	(2)	(2)	
Reclassement depuis les actifs disponibles à la vente vers les actifs à la juste valeur par résultat	(81)	(80)	(2)
Impact approche superposition	37	37	
Reclassement depuis coût amorti vers juste valeur par capitaux propres	4	3	1
Comptabilisation des pertes de crédits attendues sur actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	2	2	
Impôts	23	23	
Impôts (impact approche superposition)	(9)	(9)	
Total impact sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9	(146)	(144)	(2)
Capitaux propres au 01/01/2018 - Norme IFRS 9	11 388	11 220	168

NOTE 4 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

- 4.1 Principales entrées
- 4.2 Principales sorties
- 4.3 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le périmètre de consolidation est présenté en note 42.

4.1 Principales entrées

Prise de contrôle d'Asendia

Le Groupe a porté en septembre 2018 sa participation dans le groupe Asendia à 60%. Cette acquisition est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} octobre 2018, et représente un goodwill complémentaire de 92 millions d'euros au 31 décembre 2018.

La revalorisation de la participation précédemment détenue par le Groupe a donné lieu à la comptabilisation

d'un produit de 57 millions d'euros inclus dans la valeur du goodwill (voir note 12).

Compte tenu du goodwill précédemment détenu de 30 millions d'euros (comptabilisé en titres mis en équivalence), le goodwill total sur l'UGT Asendia s'élève à 179 millions d'euros au 31 décembre 2018.

4.2 Principales sorties

Néant.

4.3 Compte de résultat à périmètre et change constants

(en millions d'euros)	Résultat publié		Résultat retraité hors effets périmètre et change	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires et PNB	24 699	24 110	24 338	24 041
Achats et autres charges	(10 144)	(9 212)	(9 884)	(9 166)
Charges de personnel	(12 769)	(12 840)	(12 695)	(12 822)
Impôts et taxes	(257)	(258)	(256)	(258)
Amortissements et provisions	(1 197)	(1 160)	(1 182)	(1 158)
Autres charges et produits opérationnels courants	412	315	415	315
Résultat avant impôt des cessions d'actifs	162	49	162	48
Charges opérationnelles nettes	(23 793)	(23 106)	(23 440)	(23 041)
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	906	1 004	898	1 000
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	(14)	8	(12)	9
RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT	892	1 012	886	1 009

Le résultat retraité neutralise l'effet de toutes les acquisitions de l'exercice en cours et des acquisitions de l'exercice précédent intervenues en cours de période. Il présente également les transactions en devises de l'exercice précédent au taux moyen de l'exercice en cours.

NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE

- 5.1 Définition des secteurs opérationnels
- 5.2 Information par secteur opérationnel
- 5.3 Informations géographiques

5.1 Définition des secteurs opérationnels

La définition des secteurs opérationnels retenus en matière d'information sectorielle est basée sur l'organisation existante en matière de pilotage au sein du Groupe La Poste. Un secteur d'activité est un sous-ensemble pour lequel une information financière distincte est disponible et régulièrement revue par la Direction du Groupe, en vue de lui affecter des ressources et d'évaluer sa performance.

Les critères retenus pour déterminer les secteurs d'activité sont notamment les suivants :

- nature des produits distribués
- type ou catégorie de clients auxquels ils sont destinés
- processus de production et réseau de distribution
- environnement réglementaire

Le Groupe est organisé autour des cinq secteurs opérationnels suivants, auxquels s'ajoutent les secteurs Immobilier et Supports et structures :

SECTEURS	ACTIVITÉS
Services-Courrier-Colis	<ul style="list-style-type: none"> - activité courrier (collecte, tri, distribution de correspondance, de publicité et de presse) et les services connexes - activité colis réalisée par La Poste sous la marque Coliposte - nouveaux services du facteur
GeoPost	<ul style="list-style-type: none"> - activité express réalisée par les marques du sous-groupe GeoPost, en particulier DPD, Chronopost, et Seur
La Banque Postale	<ul style="list-style-type: none"> - activité Banque et Assurance du sous-groupe La Banque Postale - prestations de services réalisées par certains personnels de La Poste mis à disposition de La Banque Postale dans le cadre de conventions de services
Réseau La Poste	<ul style="list-style-type: none"> - activités de vente et de distribution, auprès du grand public, des produits et services du Groupe La Poste - activité de La Poste Mobile - autres produits externes
Numérique	<ul style="list-style-type: none"> - ensemble des activités numériques du Groupe
Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> - gestion du parc immobilier regroupé dans le sous-groupe Poste Immo - activité de la Direction immobilière de La Poste
Supports et structures	<ul style="list-style-type: none"> - activités « Corporate » des directions du siège - services support du Groupe

5.2 Information par secteur opérationnel

Les principes comptables appliqués pour établir l'information sectorielle sont les mêmes que ceux utilisés pour les comptes consolidés, tels que décrits en note 2.

Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent aux résultats, actifs et passifs qui sont affectables aux secteurs d'activité de façon directe et indirecte.

Les montants non affectés aux secteurs d'activité correspondent principalement :

- au coût net de l'aménagement du territoire
- au coût de la contrainte d'accessibilité pesant sur La Poste
- au résultat financier et à l'impôt

Segmentation des charges opérationnelles

Compte tenu de la coexistence au sein de La Poste des acteurs Services-Courrier-Colis, La Banque Postale et Réseau La Poste, et de la forte imbrication des processus de production de ces activités, La Poste a défini des principes de comptabilité analytique afin de répartir les charges mutualisées entre les différents secteurs et de déterminer ainsi le résultat de chacun.

La refacturation des charges de guichet des bureaux de poste du Réseau La Poste s'effectue aux métiers utilisateurs du réseau sur la base de conventions de services dont les modalités de tarification sont fondées sur des inducteurs opérationnels mesurables (chiffre d'affaires, statistiques mesurant le temps nécessaire à la réalisation des différentes opérations, etc.).

Segmentation de l'actif immobilisé : les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties sur la base de l'affectation par métier des biens correspondants dans le système comptable de La Poste. Les actifs immobiliers détenus par La Poste et le sous-groupe Poste Immo sont affectés en totalité au secteur Immobilier.

5.2.1 Compte de résultat par secteur opérationnel

Aucun client du Groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10% du total.

2018 (en millions d'euros)	Services-Courrier-Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numérique	Réseau La Poste	Immobilier	Supports et structures	Non affecté ^(a)	Éliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires & PNB Externe	11 258	7 303	5 545	533	33	26	1			24 699
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	318	70	25	183	3 788	810	1 053		(6 247)	
Produits opérationnels	11 577	7 373	5 570	716	3 820	836	1 054		(6 247)	24 699
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	493	345	813	1	(134)	230	(216)	(625)		906
Résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	2	1			(19)	2				(14)
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	495	346	813	1	(153)	232	(216)	(625)		892
Résultat financier								(186)		(186)
Impôt sur le résultat								(161)		(161)
Quote part de résultat des autres MEE		23	268	1						291
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ										837
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(230)	(240)	(350)	(37)	(34)	(200)	(106)			(1 197)
Actifs sectoriels	3 653	5 405	244 721	768	205	3 501	9 044	(5 788)		261 509

2017 (en millions d'euros)	Services-Courrier-Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numérique	Réseau La Poste	Immobilier	Supports et structures	Non affecté ^(a)	Éliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires & PNB Externe	11 113	6 766	5 647	531	38	15	1			24 110
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	311	50	40	141	3 953	814	758		(6 067)	
Produits opérationnels	11 424	6 816	5 687	672	3 991	828	759		(6 067)	24 110
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	577	431	870	(20)	(10)	125	(283)	(687)		1 004
Résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	23				(15)	1				8
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	600	430	870	(20)	(25)	126	(284)	(687)		1 012
Résultat financier								(168)		(168)
Impôt sur le résultat								(248)		(248)
Quote part de résultat des autres MEE		32	263	(1)		2				297
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ										893
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(216)	(180)	(347)	(58)	(49)	(194)	(114)			(1 160)
Actifs sectoriels	3 045	5 348	231 023	664	206	3 385	8 264	(5 274)		246 662

(a) Dont essentiellement la contribution à l'aménagement du territoire (y compris les coûts relatifs à la contrainte d'accessibilité), le résultat financier et l'impôt sur le résultat.

5.2.2 Bilan par secteurs opérationnels

31/12/2018 (en millions d'euros)	Services-Courrier-Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numérique	Réseau La Poste	Immobilier	Supports et structures	Éliminations	Total
ACTIFS									
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	1 284	3 071	1 338	408	122	3 125	490	(12)	9 827
Titres mis en équivalence	4	687	3 260			32	(1)		3 982
Autres actifs non courants	20	78	335	19	3	13	4 985	(4 541)	912
Actifs courants	2 345	1 568	239 788	341	81	332	3 570	(1 235)	246 788
TOTAL	3 653	5 405	244 721	768	205	3 501	9 044	(5 788)	261 509
Investissements ^(a)	249	388	333	91	36	307	196		1 600
PASSIFS									
Fonds propres							12 210		12 210
Emprunts obligataires et dettes financières (courants et non courants)	509	2 038	3	304		973	6 199	(3 797)	6 229
Autres passifs non courants	1 156	262	357	35	719	49	122		2 699
Autres passifs courants	2 654	1 391	235 288	326	622	408	1 206	(1 524)	240 371
TOTAL	4 318	3 692	235 649	666	1 340	1 430	19 736	(5 322)	261 509

31/12/2017 (en millions d'euros)	Services-Courrier-Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numérique	Réseau La Poste	Immobilier	Supports et structures	Éliminations	Total
ACTIFS									
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	985	3 000	1 190	363	127	3 073	476	(12)	9 204
Titres mis en équivalence	81	612	3 376			30	(1)		4 098
Autres actifs non courants	14	125	284	25	3	11	4 445	(4 116)	790
Actifs courants	1 966	1 611	226 173	276	76	270	3 344	(1 146)	232 570
TOTAL	3 045	5 348	231 023	664	206	3 385	8 264	(5 274)	246 662
Investissements ^(a)	232	815	343	93	28	327	313		2 152
PASSIFS									
Fonds propres							11 534		11 534
Emprunts obligataires et dettes financières (courants et non courants)	316	1 959	3	29	7	1 068	6 218	(3 304)	6 297
Autres passifs non courants	1 253	258	431	40	733	50	95		2 859
Autres passifs courants	2 424	1 485	221 079	274	648	323	1 023	(1 283)	225 973
TOTAL	3 993	3 702	221 513	343	1 388	1 441	18 870	(4 587)	246 662

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

5.3 Informations géographiques

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients payeurs.

Les immobilisations nettes du Groupe La Poste sont ventilées par zone géographique en fonction de l'implantation des entités juridiques propriétaires des biens.

2018				
<i>(en millions d'euros)</i>	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	Total
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 491	5 424	1 239	19 154
Produit net bancaire	5 545			5 545
PRODUITS OPERATIONNELS	18 036	5 424	1 239	24 699
Actifs sectoriels	256 807	4 205	497	261 509
Investissements ^(a)	1 316	259	25	1 600

2017				
<i>(en millions d'euros)</i>	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	Total
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 579	5 059	826	18 463
Produit net bancaire	5 647			5 647
PRODUITS OPERATIONNELS	18 226	5 059	826	24 110
Actifs sectoriels	243 738	2 564	360	246 662
Investissements ^(a)	1 923	226	3	2 152

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 6 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des activités commerciales du Groupe La Poste se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017
Chiffre d'affaires Services-Courrier-Colis	11 258	11 113
Correspondance et autres produits et services La Poste	6 262	6 480
Courrier publicitaire	1 031	1 090
Presse ^(a)	486	514
Produits et services des filiales (courrier national)	631	566
Courrier international	935	739
Colis	1 782	1 724
Vente de marchandises en e-commerce ^(b)	132	
Chiffre d'affaires GeoPost	7 303	6 766
Zone Etranger	5 652	5 278
Zone France	1 651	1 488
Chiffre d'affaires Numérique	533	531
Chiffre d'affaires Réseau La Poste ^(c)	33	38
Chiffre d'affaires Immobilier & Supports ^(d)	27	15
TOTAL	19 154	18 463

(a) Le chiffre d'affaires « Presse » comprend la rémunération contractuelle versée par l'État en contrepartie de l'avantage tarifaire accordé aux organismes de presse ainsi que la rémunération des opérateurs de presse.

(b) L'activité de e-commerce est réalisée par le Groupe Asendia (voir note 4.1).

(c) Le chiffre d'affaires Réseau La Poste comprend les commissions perçues sur l'activité externe (hors Courrier, Colis et Services Financiers) réalisée aux guichets du réseau postal (ventes de cartes téléphoniques par exemple) et sur les ventes de produits divers, ainsi que les coûts d'utilisation du Réseau La Poste facturés à La Poste Mobile.

(d) Le chiffre d'affaires Immobilier correspond aux locations immobilières consenties à des preneurs externes au Groupe.

NOTE 7 PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit net bancaire du Groupe se détaille de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017
Intérêts et produits assimilés	4 068	4 486
- Opérations avec les établissements de crédit	1 186	1 404
- Opérations avec la clientèle	1 800	1 904
- Opérations de location-financement	36	
- Opérations sur titres au coût amorti, actifs évalués à la juste valeur par OCI, titres de dettes et opé. de couverture	1 046	1 179
Intérêts et charges assimilés	(1 840)	(1 781)
- Opérations avec les établissements de crédit	(100)	(72)
- Opérations avec la clientèle	(1 367)	(1 364)
- Dettes représentées par un titre et opérations de couverture ^(a)	(373)	(344)
Produits de commissions	2 672	2 716
Charges de commissions	(222)	(276)
Gains ou pertes nets	367	270
- Instruments financiers à la juste valeur par le résultat	25	(8)
- Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ^(a)	342	
- Actifs disponibles à la vente ^(a)		278
Produits nets des société d'assurance	417	293
Impact de l'approche par superposition (effet brut) ^(a)	15	
Produits et charges des autres activités	67	(62)
TOTAL	5 545	5 647

(a) Ces lignes de PNB ont été modifiées à la suite de la mise en application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018.

NOTE 8 ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et autres charges se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017
Services extérieurs et sous-traitance générale	2 311	1 947
Achats	642	562
Sous-traitance transport	4 737	4 470
Prestations du courrier international	260	200
Locations	942	899
Entretiens et réparations	492	456
Frais de télécommunications	172	159
Déplacements, missions	192	181
Autres charges	394	338
TOTAL	10 144	9 212

NOTE 9 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les charges de personnel sont détaillées ci-dessous, par nature de coût :

(en millions d'euros)	2018	2017
Salaires, traitements, primes et indemnités	9 390	9 098
Cotisations retraites	1 008	1 113
Autres charges sociales	1 878	1 820
Prestations d'actions sociales	213	210
Produit CICE	(320)	(391)
Variation des provisions postérieures à l'emploi	17	19
Variation des provisions sur risques sociaux et litige personnel	(20)	(158)
Variation des autres provisions sur le personnel	(164)	352
Impôts et taxes assis sur les rémunérations	767	779
TOTAL	12 769	12 840
Effectif moyen (en équivalent agent / année)	251 219	253 219

La ligne « **Cotisations retraites** » correspond aux cotisations versées dans le cadre des régimes d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi à cotisations définies. Cette ligne comprend notamment la contribution libératoire prévue par la loi au titre du dispositif de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste.

La ligne « **Produit CICE** » comptabilise le produit enregistré au sein des charges de personnel au titre du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

NOTE 10 IMPÔTS ET TAXES

Les impôts et taxes se composent des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2018	2017
Impôts locaux	135	143
Autres impôts et taxes	122	115
TOTAL	257	258

La Poste bénéficie d'un allègement de la fiscalité locale en contrepartie de ses contraintes de desserte de l'ensemble du territoire national et de la participation à l'aménagement du territoire (loi du 2 juillet 1990 aménagée par la loi du 9 février 2010).

À ce titre, la Poste a bénéficié en 2018 d'un abattement de 85% sur les bases de la CFE et sur les bases de taxes foncières de ses locaux professionnels ainsi que

d'un abattement de 95% sur la valeur ajoutée servant de base au calcul de la CVAE (article 1635 sexies du Code Général des Impôts et Décret n°2018-1261 du 26 décembre 2018).

La CET est comptabilisée sur la ligne « Impôts locaux ».

NOTE 11 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR

Les variations des dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017
Amortissements nets	1 011	985
Immobilisations incorporelles ^(a)	319	300
Immobilisations corporelles ^(a)	692	685
Provisions et Pertes de valeur nettes	53	(17)
Écarts d'acquisition ^(b)	67	7
Autres immobilisations ^(a)	(2)	2
Stocks ^(c)	(1)	0
Créances ^(c)	(2)	(14)
Pertes sur créances irrécouvrables	24	30
Provisions pour risques et charges ^(d)	(32)	(43)
Coût du risque des activités bancaires	133	192
Coût du risque bancaire- autres dépréciations et risques	4	94
Coût du risque bancaire - créances irrécouvrables	129	98
TOTAL	1 197	1 160

(a) Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est présentée dans les notes 16 et 17.

(b) Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont détaillées en note 15.2.

(c) Le détail des variations des pertes de valeur relatives aux stocks et aux créances figure dans les notes 21 et 22.

(d) Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 26.

NOTE 12 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS

Les autres charges et produits opérationnels se ventilent de la façon suivante :

Produits / (charges) (en millions d'euros)	2018	2017
Production immobilisée	331	280
Redevances	(46)	(33)
Résultat réalisé suite à prise de contrôle ^(a)	57	(5)
Autres produits et charges opérationnels courants	70	73
TOTAL	412	315

(a) En 2018, 57 millions d'euros liés à la prise de contrôle d'Asendia (voir note 4.1).

La production immobilisée concerne principalement des coûts de développement informatique comptabilisés en immobilisations incorporelles.

NOTE 13 RÉSULTAT FINANCIER

13.1 Coût de l'endettement financier net
13.2 Autres éléments financiers

13.1 Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2018	2017
Charges d'intérêts sur opérations de financement ^(a)	(163)	(165)
Variation de la juste valeur des emprunts et des swaps liés à la dette ^(b)	(3)	5
Produits de trésorerie ^(c)	6	6
TOTAL	(160)	(154)

(a) Y compris intérêts et résultats de résiliation des instruments dérivés associés à la dette.

(b) Hors effet de la variation du risque de crédit sur les emprunts, comptabilisé en « Autres éléments du résultat global ».

(c) Y compris variation de juste valeur d'actifs de trésorerie ou d'actifs financiers.

13.2 Autres éléments financiers

(en millions d'euros)	2018	2017
Charge d'actualisation des provisions pour avantages du personnel et rendement des actifs de régime	(21)	(15)
Gains nets de change	(1)	(6)
Autres produits et charges financiers	(4)	6
TOTAL	(26)	(14)

NOTE 14 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

- 14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat
- 14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global
- 14.3 Preuve d'impôt
- 14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan
- 14.5 Ventilation des impôts différés par nature
- 14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
(Charge) d'impôt courant	(131)	(232)
(Charge) / produit d'impôt différé	(30)	(17)
(CHARGE) / PRODUIT TOTAL D'IMPÔT	(161)	(248)

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Variation des résultats latents sur instruments financiers (éléments recyclables et non recyclables)		
Montant avant impôt	(566)	(131)
Effet d'impôt	194	60
MONTANT NET D'IMPÔT	(372)	(71)
Ecart de conversion		
Montant avant impôt	(66)	(84)
Effet d'impôt		
MONTANT NET D'IMPÔT	(66)	(84)

14.3 Preuve d'impôt

La rationalisation de la charge d'impôt s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017
Résultat net part du Groupe	798	851
Quote-part des sociétés mises en équivalence	(277)	(305)
Impôt sur le résultat	161	248
Part revenant aux minoritaires	39	41
Résultat consolidé avant impôt et mises en équivalence	720	835
taux d'IS	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique ^(a)	(248)	(288)
Taxes exceptionnelle et additionnelle sur les grandes entreprises		(36)
Contribution sur revenus distribués ^(b)		35
Déficits créés non utilisés ou déficits anciens utilisés (hors intégration fiscale)	(17)	(15)
Création (limitation) des impôts différés actifs	26	(94)
Différentiel de taux des filiales étrangères	44	41
Incidence de la baisse du taux d'IS à partir de 2019 ^(c)	(32)	(26)
Avoirs fiscaux, crédits d'impôts & abattements impôts étrangers	14	14
Amendes	(10)	15
Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution	(16)	(12)
Réévaluation de participations suite à prise de contrôle	20	
Pertes de valeur	(23)	(3)
CICE	97	117
Autres différences permanentes	(15)	5
Retraitements de l'impôt	87	43
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	(161)	(248)

(a) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3%.

(b) Inclut en 2017 le remboursement de la contribution exceptionnelle sur les dividendes de 3%, invalidée par le Conseil constitutionnel en octobre 2017.

(c) La Loi de finances 2018, votée en décembre 2017, prévoit la baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés en France pour atteindre 25,83% à compter de 2022.

14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total
31/12/2016	239	277	(39)
Impact résultat	(82)	(66)	(16)
Reclassement	(16)	(16)	
Impact capitaux propres	48	(16)	63
Variation de périmètre	4	8	(4)
31/12/2017	192	188	4
Impact de la première application de la norme IFRS 9	12	(52)	65
Impact résultat	(45)	(15)	(30)
Reclassement	74	74	
Impact capitaux propres	179	(7)	186
Variation de périmètre	1		
31/12/2018	412	188	225

Les actifs nets d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à recouvrer ses actifs dans un proche avenir.

14.5 Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Impôts différés actifs		
Avantages du personnel	414	454
Autres provisions non déductibles	62	34
Autres différences temporaires	102	114
Instruments financiers	6	5
Déficits fiscaux	136	15
Compensation actif/passif ^(a)	(308)	(430)
TOTAL ACTIF	412	192
Impôts différés passifs		
Provisions réglementées	108	114
Réévaluation des apports à Poste Immo	41	50
Instruments financiers	102	224
Ecarts d'acquisition déductibles	164	161
Autres décalages d'impôt	81	69
Compensation actif/passif ^(a)	(308)	(430)
TOTAL PASSIF	188	188

(a) La compensation des impôts différés actifs et passifs est réalisée par entité fiscale ou groupe d'intégration fiscale.

14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

Nature et montants des bases d'impôts différés actifs non constatés (en millions d'euros)	31/12/2018			
	Sociétés françaises du groupe d'intégration fiscale	Sociétés françaises non intégrées	Sociétés étrangères	Total
Provision épargne logement	238			238
Avantages du personnel	1 235	11	57	1 303
Autres différences temporaires	370	43	32	445
Déficits ordinaires		261	145	406
TOTAL	1 843	315	234	2 392

Les bases d'actifs d'impôts différés non constatés s'élevaient à 2 456 millions d'euros au 31 décembre 2017.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 15 ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILL)

- 15.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition
- 15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition
- 15.3 Pertes de valeur

15.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>				
UGT	Secteur	31/12/2018	31/12/2017	
DPD Europe continentale	GeoPost	517	517	
DPD France	GeoPost	334	334	
GeoPost Espagne	GeoPost	318	313	
Numérique	Numérique	216	195	
Asendia ^(a)	Services-Courrier-Colis	179		
DPD Russie	GeoPost	127	206	
DPD Pologne	GeoPost	126	130	
GeoPost UK	GeoPost	121	122	
Asten Santé	Services-Courrier-Colis	98	97	
La Banque Postale Prévoyance	La Banque Postale	94	94	
Mediapost	Services-Courrier-Colis	65	64	
Tigers	GeoPost	48	49	
Chronopost	GeoPost	44	38	
JadLog	GeoPost	32	34	
Diadom Care	Services-Courrier-Colis	31		
Groupe Tocqueville	La Banque Postale	27	27	
La Banque Postale Asset Management	La Banque Postale	22	22	
WnDirect	GeoPost	22	22	
Stuart	GeoPost	13	13	
Resto In	GeoPost		10	
DPD Laser Finance	GeoPost	10	12	
Autres sociétés GeoPost	GeoPost	25	25	
Autres sociétés Services-Courrier-Colis	Services-Courrier-Colis	8	8	
TOTAL		2 478	2 332	
Services-Courrier-Colis		381	168	
GeoPost		1 738	1 824	
La Banque Postale		143	143	
Numérique		216	195	

(a) Prise de contrôle d'Asendia qui représente désormais un écart d'acquisition total de 179 millions d'euros (voir note 4.1 et note 15.2.a).

15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	2018	2017
Solde en début de période	2 332	2 119
dont : Valeur brute	2 556	2 337
Dépréciation	(225)	(218)
Acquisitions ^(a)	247	254
Écarts de conversion ^(b)	(33)	(24)
Pertes de valeur ^(c)	(67)	(7)
Autres		(10)
SOLDE EN FIN DE PÉRIODE	2 478	2 332
dont : Valeur brute	2 762	2 556
Dépréciation	(284)	(225)

(a) Dont principalement en 2018, Asendia pour 179 millions d'euros (30 M€ classé dans les titres mis en équivalence en 2017, 92 M€ provenant de l'acquisition complémentaire de titres réalisée en 2018, 57 M€ provenant de la réévaluation de la participation précédemment détenue), Diadom Care pour 31 millions d'euros, Eukles pour 11 millions d'euros, Voxaly pour 9 millions d'euros, Alp SAS pour 6 millions d'euros et des franchises SEUR en Espagne pour 5 millions d'euros.

Dont en 2017, Asten Santé pour 97 millions d'euros, SPSR Express pour 67 millions d'euros, Jadlog pour 39 millions d'euros, Ametix Group pour 15 millions d'euros, Stuart pour 13 millions d'euros, et des franchises Seur en Espagne et au Portugal pour 11 millions d'euros.

(b) Dont en 2018 DPD Russie pour -14 millions d'euro, SPSR Express Russie pour -8 millions et DPD Polska pour -4 millions d'euros.

Dont en 2017 DPD Russie pour -17 millions d'euros, GeoPost UK pour -4 millions d'euros, Jadlog pour -5 millions d'euros, DPD Pologne pour +7 millions d'euros.

(c) En 2018, dépréciation des écarts d'acquisition de DPD Russie pour 57 millions d'euros et de Resto in pour 10 millions d'euros. En 2017, dépréciation du goodwill de Resto In pour 7 millions d'euros d'euros.

15.3 Pertes de valeur

15.3.1 Perte de valeur des goodwill

Le Groupe La Poste procède à un test de perte de valeur de ses écarts d'acquisition, sur une base annuelle ou plus fréquente si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont pu perdre de la valeur.

Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie comme présenté en note 15.1.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT, y compris les écarts d'acquisition, à leur valeur recouvrable, déterminée selon la méthode exposée en note 2.12.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

2018	Taux d'actualisation		Taux de croissance normatif	Nombre d'années prévisionnelles
	Zone euro	Autres		
Services-Courrier-Colis	6,0%		2%	5
GeoPost	7% à 8,3%	7,4% à 21,3%	2%	5
La Banque Postale	8,5%	-	2%	5
Numérique	6,7%	-	2%	5
2017				
Services-Courrier-Colis	7,2%	8,1%	2%	5
GeoPost	7,3% à 8,2%	7,9% à 16%	2%	5
La Banque Postale	8,7% à 9%	-	1%	5
Numérique	6,8%	-	2%	5

Les tests réalisés en 2018 ont conduit à déprécier le goodwill de DPD Russie pour 57 millions d'euros et celui de Resto in pour 10 millions d'euros.

En 2017, le goodwill de la société Resto in avait été déprécié pour 7 millions d'euros.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation, ou une réduction de 0,5 point du taux de croissance à l'infini n'auraient pas d'incidence significative sur le résultat des tests de perte de valeur au 31 décembre 2018.

15.3.2 Indices de perte de valeur des UGT sans goodwill

L'UGT métier Courrier de La Poste ne présentait pas d'indice de perte de valeur au 31 décembre 2018.

NOTE 16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Logiciels, brevets et concessions	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES				
Solde au 31/12/2016	1 760	295	1 082	3 137
Acquisitions	78	309	76	463
Cessions	(38)	(9)	(37)	(84)
Variations de périmètre	14	1	48	63
Transferts	92	(225)	138	5
Ecarts de conversion	(1)		(1)	(1)
Solde au 31/12/2017	1 905	371	1 306	3 583
Acquisitions	81	357	74	513
Cessions	(47)	(4)	(6)	(58)
Variations de périmètre	29	4	47	80
Transferts	144	(238)	106	11
Ecart de conversion	(1)			(1)
SOLDE AU 31/12/2018	2 111	489	1 528	4 127
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Solde au 31/12/2016	(1 387)		(833)	(2 221)
Amortissements de la période	(188)		(112)	(300)
Pertes de valeur	(1)		(8)	(8)
Reprises sur cessions	37		36	73
Variations de périmètre	(11)		(14)	(25)
Ecarts de conversion				1
Solde au 31/12/2017	(1 550)		(931)	(2 481)
Amortissements de la période	(186)		(133)	(319)
Pertes de valeur	(1)		6	5
Reprise de perte de valeur			1	2
Reprises sur cessions	46		6	51
Variations de périmètre	(14)		(13)	(26)
Transfert	(1)			
Ecart de conversion	1			1
SOLDE AU 31/12/2018	(1 705)		(1 062)	(2 768)
VALEURS NETTES				
au 31/12/2017	355	371	375	1 102
AU 31/12/2018	405	489	465	1 359

Les lignes « Transferts » correspondent aux mises en service d'immobilisations et à des reclassements vers d'autres postes d'actifs.

NOTE 17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Actifs en cours de construction	TOTAL
VALEURS BRUTES						
Solde au 31/12/2016	5 064	2 649	882	3 164	333	12 093
Acquisitions	39	112	130	161	462	903
Cessions	(113)	(70)	(102)	(192)	(2)	(479)
Variations de périmètre	17	102	25	12		157
Transferts	156	61	1	76	(351)	(57)
Ecarts de conversion	(6)	(2)	(3)	(4)		(15)
Solde au 31/12/2017	5 158	2 853	932	3 218	442	12 603
Acquisitions	20	125	150	161	551	1 008
Cessions	(80)	(60)	(149)	(110)	(2)	(400)
Variations de périmètre	12	12	1	9		35
Transferts	295	61	2	81	(454)	(15)
Ecarts de conversion	(2)	(2)	(5)	(3)	(1)	(13)
SOLDE AU 31/12/2018	5 402	2 990	932	3 357	537	13 217
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Solde au 31/12/2016	(1 643)	(2 086)	(392)	(2 310)		(6 431)
Amortissements de la période	(170)	(171)	(107)	(237)		(685)
Pertes de valeur	(16)	(2)	(7)			(25)
Reprises de pertes de valeur	30	1				31
Reprises sur cessions	39	69	77	183		369
Variations de périmètre	(6)	(70)	(18)	(9)		(103)
Transferts	6	3		(4)		6
Ecarts de conversion	2	2	2	2		8
Solde au 31/12/2017	(1 758)	(2 255)	(445)	(2 374)		(6 831)
Amortissements de la période	(170)	(174)	(110)	(238)		(692)
Pertes de valeur	(12)		(8)			(20)
Reprises de pertes de valeur	14	2				15
Reprises sur cessions	30	57	121	103		311
Variations de périmètre	(5)	(11)	(1)	(7)		(23)
Transferts	4			2		6
Ecarts de conversion	1	1	3	2		6
SOLDE AU 31/12/2018	(1 897)	(2 380)	(439)	(2 513)		(7 228)
VALEURS NETTES						
au 31/12/2017	3 400	598	488	843	442	5 771
AU 31/12/2018	3 505	610	493	844	537	5 989
Dont location-financement						
au 31/12/2017	105	17	1	8		131
AU 31/12/2018	98	8	1	8		115

Les lignes « Transferts » correspondent aux mises en service d'immobilisations, et au reclassement en « Actifs destinés à être cédés » de certaines immobilisations (voir note 24).

NOTE 18 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

18.1 Variation des titres mis en équivalence 18.2 Informations sur CNP Assurances

18.1 Variation des titres mis en équivalence

Le Groupe détient des participations dans des coentreprises et des entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives, à l'exception de la participation dans l'entreprise associée CNP Assurances, pour laquelle des informations complémentaires sont données en note 18.2.

(en millions d'euros)	CNP Assurances	BRT ^(b)	Pôle immobilier	Yurtici Kargo	AEW Europe	ASENDIA ^(c)	NINJA Logistics	Autres	Entreprises à situation nette négative (a)		
									La Poste Mobile	TOTAL	
Nature du contrôle	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprises associées ou contrôles conjoints	Entreprise associée	Entreprise associée	Contrôle conjoint	Entreprise associée		Contrôle conjoint	TOTAL	
Solde au 31/12/2016	3 169		28	23	51	56		99	3 426	(46)	(46)
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	257	31	3	1	7	23		(1)	320	(15)	(15)
Distributions de dividendes	(111)	(4)	(4)	(1)	(4)	(1)		(3)	(128)		
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers et titres AFS	56							1	57		
Variations de périmètre		476				(4)		4	476		
Augmentations de capital			4					1	5	20	20
Autres variations	(3)		(2)			2			(3)		
Ecart de conversion	(46)			(4)				(6)	(56)		
Solde au 31/12/2017	3 322	503	30	19	54	76		94	4 098	(40)	(40)
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	263	32	3	2	5	3	(14)	2	295	(19)	(19)
Distributions de dividendes	(116)	(8)	(2)	(1)	(7)			(2)	(137)		
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers	(219)								(219)		
Variations de périmètre	(4)					(78)	64	1	(17)		
Augmentations de capital			3					3	7	20	20
Autres variations	(3)		(1)			(1)			(5)	6	6
Ecart de conversion	(37)			(4)				(1)	(40)		
SOLDE AU 31/12/2018	3 207	526	32	15	53			52	3 982	(32)	(32)

(a) Comptabilisé en « Autres provisions pour risques et charges » (voir note 26.2).

(b) La valeur mise en équivalence contient un goodwill de 513 millions d'euros au 31 décembre 2018.

(c) Voir note 4.1.

18.2 Informations sur CNP Assurances

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Pourcentage d'intérêt ^(a)	20,15%	20,15%
Juste valeur de la participation détenue (par référence au cours de Bourse)	2 562	2 665

(a) Voir note 2.3.3.

Les informations détaillées sur CNP Assurances sont publiées dans son document de référence disponible sur : <http://www.cnp.fr/Le-Groupe/Nos-publications/Les-documents-de-reference>

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres part du Groupe	17 781	18 258
Retraitements (titres super subordonnés de CNP Assurances)	(1 886)	(1 790)
Capitaux propres au % d'intérêt du Groupe La Poste	3 203	3 318
Écart d'acquisition net	4	4
VALEUR DE MISE EN ÉQUIVALENCE - BILAN GROUPE LA POSTE^(a)	3 207	3 322

(a) La valeur des titres mis en équivalence CNP Assurances correspond à la quote-part du Groupe La Poste (20,15%) dans les capitaux propres de CNP Assurances tels que publiés au 31 décembre 2018, retraités des titres super-subordonnés à durée indéterminée (hors part du Groupe) émis auprès de tiers.

NOTE 19 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Titres de participations non consolidés		340		372
Provisions sur titres de participations non consolidés		(37)		(33)
Dépôts et cautionnements versés	10	25	7	22
Provisions sur dépôts et cautionnements versés	(1)		(0)	(0)
Instruments financiers dérivés	14	113	38	127
Prêts sociaux	3	59	4	61
Provisions sur prêts sociaux		(23)		(25)
Actifs financiers de placement de la trésorerie	450		620	50
Autres actifs financiers	56	49	44	51
Provisions sur autres actifs financiers		(26)	(0)	(25)
TOTAL	532	500	712	599

Titres de participation non consolidés

(en millions d'euros)	31/12/2018			31/12/2017
	Pourcentage de détention	Valeur brute	Valeur nette	Valeur nette
Crédit Logement	6%	102	102	98
XAnge Capital 2	36%	12	12	12
XAnge Digital 3	33%	20	20	20
KissKissBankBank (LBP)	100%	24	24	40
Mandarine Gestion (LBP)	12%	16	16	14
Domiserve (LBP)	100%	27	27	15
LBP IC (LBP)	100%	15	15	
Autres - entités françaises		56	49	59
Autres - entités étrangères (cf. détail en note 43) ^(a)		68	37	79
TOTAL		340	303	338

(a) Dont au 31 décembre 2018 sociétés acquises de Seur GeoPost pour 22 millions d'euros et de GeoPost Espagne pour 8 millions d'euros. Et au 31 décembre 2017, Ninja Logistics, pour 64 millions d'euros, société singapourienne acquise fin décembre 2017, et consolidée par mise en équivalence en 2018.

Les titres de participation non consolidés détenus à 100% sont des sociétés mises en sommeil, en cours de liquidation, ou présentant des postes de bilan et de compte de résultat non significatifs.

Dépôts et cautionnements

Cette ligne correspond notamment aux dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières.

Instruments financiers dérivés

La ligne Instruments financiers dérivés correspond, pour l'essentiel, à des instruments contractés dans le cadre de la gestion des risques de taux et de change de l'endettement. Ils sont donc à mettre en regard des postes « Emprunts obligataires et autres dettes financières ». Un détail de ces instruments dérivés figure en note 27.5.

Actifs financiers de placement de la trésorerie

Ce sont des actifs acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie, dont l'échéance à l'origine est supérieure à 3 mois :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Titres obligataires		50
Comptes à terme débloqués à plus de 3 mois	400	400
OPCVM	50	80
Titres de créances négociables (échéances de 3 à 12 mois)		140
TOTAL	450	670

Prêts sociaux

Les prêts sociaux se composent essentiellement de prêts à des organismes de construction avec des échéances à très long terme.

NOTE 20 ACTIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

- 20.1 Prêts et créances sur la clientèle
- 20.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit
- 20.3 Portefeuille de titres
- 20.4 Autres actifs financiers bancaires
- 20.5 Comptes de régularisation bancaires

20.1 Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	670	713
Autres concours à la clientèle	126	57
Affacturage	4 446	2 335
Provisions	(115)	(132)
Prêts et créances sur la clientèle à vue	5 127	2 972
Prêts à terme		220
Crédits de trésorerie	8 289	5 063
Crédits à l'habitat	70 606	59 813
Crédits aux personnes morales		10 445
Crédits au secteur public local		5 776
Crédits à l'équipement	3 639	
Crédits à la clientèle financière	394	
Autres crédits	5 683	
Titres reçus en pension livrée	15	1
Provisions	(616)	(451)
Prêts et créances sur la clientèle à terme	88 010	80 868
Opérations de location-financement	2 533	2 234
Titres assimilés aux prêts et créances avec la clientèle		1 974
TOTAL	95 671	88 048

Une analyse de l'exposition aux risques des prêts à la clientèle (principalement les crédits à l'habitat) et des dépréciations est présentée dans la note 33.2.5.

La ligne « Titres assimilés aux prêts et créances avec la clientèle » correspond pour l'essentiel à certains actifs

financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente », qui ont été reclassés au 1^{er} juillet 2008 en « Prêts et créances », en application de l'amendement à IAS 39 publié en octobre 2008 (voir note 34.5).

20.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs	254	311
Comptes et prêts au jour le jour	15 513	10 007
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	15 767	10 318
Comptes et prêts à terme	70 827	72 897
Titres reçus en pension livrée	665	225
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	71 492	73 123
Prêts subordonnés et participatifs	93	172
Titres assimilés aux prêts et créances sur établissements de crédit		475
TOTAL	87 352	84 088

Les comptes et prêts à terme comprennent des comptes ouverts auprès de la Caisse des Dépôts correspondant à la centralisation de produits réglementés, principalement le Livret A, le Livret de Développement

Durable et le Livret d'Épargne Populaire.

L'analyse des risques de crédit liés aux créances sur les établissements de crédit des activités bancaires est présentée en note 33.2.5.

20.3 Portefeuille de titres

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Effets publics et valeurs assimilées	20 298	18 407
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 284	2 327
Titres au coût amorti	23 582	20 734
Effets publics et valeurs assimilées	5 051	6 781
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 657	9 542
Actions et autres titres à revenu variable	80	1 326
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	15 788	17 650
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>1 842</i>	<i>950</i>
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>5 538</i>	<i>6 058</i>
<i>OPCVM</i>	<i>1 060</i>	<i>61</i>
Instruments de dettes	8 441	7 070
Instruments de capitaux propres	148	
Prêts et avances	1 571	
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat		35
<i>Instruments dérivés de taux d'intérêts</i>	<i>1 424</i>	<i>1 366</i>
<i>Instruments dérivés de cours de change / crédit</i>	<i>16</i>	<i>30</i>
Dérivés / Juste valeur positive	1 440	1 396
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 600	8 501
Ecart de réévaluation sur portefeuilles couverts (couverture de juste valeur)	82	69
TOTAL	51 052	46 953

Les principes généraux de comptabilisation des titres et dérivés des activités bancaires sont exposés en note 2.14.

Les méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers des activités bancaires sont exposées en note 34.2.

L'analyse des risques de crédit liés aux principales lignes du portefeuille de titres des activités bancaires est présentée en note 33.2.5.

20.4 Autres actifs financiers bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts et cautionnements versés	792	725
Autres débiteurs divers ^(a)	448	437
Produits à recevoir	368	331
TOTAL	1 608	1 493

(a) Les autres débiteurs divers portent pour l'essentiel sur des opérations en cours avec la clientèle.

20.5 Comptes de régularisation bancaires

Les comptes de régularisation des activités bancaires sont constitués principalement des comptes d'attente en cours de dénouement des opérations avec la clientèle de détail.

Comptes de régularisation - Actif

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Charges constatées d'avance	48	40
Comptes d'encaissement	16	47
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	1	2
Autres actifs d'assurance	601	529
Autres comptes de régularisation actif	848	1 197
TOTAL	1 513	1 815

Comptes de régularisation – Passif

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	7	8
Autres comptes de régularisation passif	2 353	2 090
TOTAL	2 360	2 099

NOTE 21 Stocks et encours

(en millions d'euros)	31/12/2018			31/12/2017
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	122	(2)	120	109
Stocks de produits finis et intermédiaires et encours	13	(1)	12	11
TOTAL	134	(2)	132	121

Les stocks se composent pour l'essentiel de pièces détachées se rapportant aux installations techniques et de produits finis vendus dans le réseau des bureaux (produits philatéliques notamment).

NOTE 22 Créances clients et autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Avances et acomptes versés	147	123
Créances clients et comptes rattachés	2 402	2 300
<i>Provisions sur créances clients et comptes rattachés</i>	(105)	(96)
Créances sur opérations du courrier international	770	664
Créances de CICE	337	410
Autres créances	624	555
<i>Provisions sur autres créances</i>	(20)	(27)
TOTAL	4 156	3 930

Les créances du courrier international (770 millions d'euros) sont détenues essentiellement envers les offices postaux étrangers au titre de la distribution en France du courrier confié par ces offices postaux.

Parallèlement, les dettes fournisseurs et autres dettes comprennent une dette sur opérations du courrier

international (voir note 31) pour 674 millions d'euros, envers les offices postaux étrangers au titre du courrier à destination des pays étrangers confié par La Poste à ces offices postaux en vue de sa distribution.

NOTE 23 Trésorerie et équivalents de trésorerie

- 23.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie
23.2 Caisse, banque centrale des activités bancaires

23.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois à l'origine, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Équivalents de trésorerie	1 637	1 301
Disponibilités	645	430
Caisse	4	4
TOTAL	2 286	1 735

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des comptes à terme débloqués à tout moment ou à moins de trois mois pour 1 074 millions d'euros (883 millions d'euros au 31 décembre 2017) ainsi que des parts d'OPCVM monétaires pour 530 millions d'euros (351 millions d'euros au 31 décembre 2017).

23.2 Caisse, banques centrales des activités bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Caisse (y compris encaisse des bureaux de poste)	944	901
Banques centrales	1 062	2 424
TOTAL	2 007	3 325

NOTE 24 Actifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 sont des immeubles sous compromis de vente.

NOTE 25 CAPITAUX PROPRES

- 25.1 Capital social
- 25.2 Dette hybride
- 25.3 Intérêts minoritaires

25.1 Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 3,8 milliards d'euros, divisé en 950 millions d'actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune. Le capital est détenu à 73,7% par l'État et à 26,3% par la Caisse des Dépôts.

Historique

La Poste est, depuis le 1^{er} mars 2010, une Société Anonyme, dotée d'un capital social fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de 2 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. Ce capital est, de par la loi, détenu exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste.

La Poste était, antérieurement à cette date, un établissement autonome de droit public, sans capital au sens juridique du terme.

Augmentation de capital d'avril 2011

Le Conseil d'administration du 10 février 2011 a adopté le projet d'augmentation de capital de 2,7 milliards d'euros devant être souscrits par l'État à hauteur de 1,2 milliard d'euros et par la Caisse des Dépôts à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2011 a approuvé les décisions suivantes :

- augmentation du capital social de 1 milliard d'euros par augmentation du montant nominal des actions existantes de 2 euros à 4 euros, via une incorporation de réserves.
- émission de 350 millions d'actions nouvelles à bon de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 6 euros, dont 4 euros de nominal et 2 euros de prime d'émission, soit un total de 2,1 milliards d'euros dont 1,4 milliard d'euros de capital et 700 millions d'euros de prime d'émission.
- à chaque action nouvelle est attaché un bon de souscription d'action (BSA). Les BSA émis donneront droit de souscrire, entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2013, 100 millions d'actions nouvelles pour un montant total de 600 millions d'euros, dont 400 millions de capital et 200 millions de prime

d'émission. L'État et la Caisse des Dépôts se sont engagés irrévocablement à exercer l'intégralité de leurs BSA au plus tard le dernier jour de la période d'exercice (soit le 30 avril 2013).

- entrée de la Caisse des Dépôts au sein des instances de gouvernance du Groupe, avec 3 représentants au Conseil d'administration.

Un premier versement de 1,05 milliard d'euros relatif à la libération du capital émis a été réalisé en avril 2011, dont 467 millions d'euros de la part de l'État et 583 millions d'euros de la part de la Caisse des Dépôts. Le second versement de 1,05 milliard d'euros, identique au premier, a été réalisé en avril 2012.

En avril 2013, l'État et la Caisse des Dépôts ont exercé les 350 millions de Bons de Souscription d'Actions qu'ils détenaient, ce qui a donné lieu à l'émission de 100 millions d'actions nouvelles au prix unitaire de 6 euros, dont 2 euros de prime d'émission.

25.2 Dette hybride

Émission de titres subordonnés hybrides d'avril 2018

Le Groupe La Poste a procédé en avril 2018 à une émission publique de titres hybrides en euros pour un montant de 750 millions d'euros. Les titres émis ont une maturité perpétuelle et une première date de *call* au 29 janvier 2026. Conformément à la norme IAS 32, ils sont enregistrés dans les capitaux propres du Groupe.

25.3 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2018, les intérêts minoritaires ne sont ni individuellement, ni collectivement, significatifs dans le Groupe.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 196 millions d'euros au 31 décembre 2018.

NOTE 26 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- 26.1 Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance
26.2 Autres provisions pour risques et charges

26.1 Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance

Au 31 décembre 2018, les provisions techniques des activités bancaires et d'assurance, classées dans les provisions pour risques et charges courantes, se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Risque épargne logement	Provisions techniques d'assurance	TOTAL
Solde au 31/12/2016	362	2 231	2 593
Dotations de la période		182	182
Reprises de la période	(68)	(45)	(114)
Autres mouvements		7	7
Solde au 31/12/2017	294	2 376	2 669
Dotations de la période		191	191
Reprises de la période	(42)	(52)	(93)
Autres mouvements		(35)	(35)
SOLDE au 31/12/2018	252	2 479	2 732

La provision pour risque épargne logement est destinée à couvrir les conséquences défavorables, pour les établissements de crédit habilités à les recevoir, des dépôts d'épargne logement compte tenu des engagements qu'ils impliquent (voir note 2.19).

Cette provision a fait l'objet d'une reprise nette de 42 millions d'euros sur l'exercice, qui s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Encours collecté	Crédits octroyés au titre des PEL/CEL	Provision 2018	Provision 2017	Mouvements nets 2017/2018
Ancienneté					
Plus de 10 ans	6 789		68	68	
De 4 à 10 ans	16 025		126	104	22
Moins de 4 ans	4 641		38	95	(56)
Total PEL	27 454	24	232	267	(35)
Total CEL	4 348	165	20	27	(6)
TOTAL	31 803	190	252	294	(42)

26.2 Autres provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2018, les autres provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Litiges sociaux	Autres litiges	Autres	TOTAL
Provisions non courantes	161	16	152	328
Provisions courantes	84	161	322	567
Solde au 31/12/2016	245	177	473	895
Dotations de la période	38	57	82	177
Reprises pour utilisation	(28)	(43)	(56)	(126)
Reprises de provisions devenues sans objet	(165)	(53)	(58)	(277)
Autres mouvements		(7)	4	(3)
Provisions non courantes	43	19	145	207
Provisions courantes	47	112	300	459
Solde au 31/12/2017	90	131	446	667
Première application d'IFRS 9 ^(a)			63	63
Dotations de la période	24	57	74	155
Reprises pour utilisation	(21)	(13)	(110)	(145)
Reprises de provisions devenues sans objet	(25)	(63)	(31)	(118)
Autres mouvements	2	4	(13)	(7)
Provisions non courantes	18	3	104	124
Provisions courantes	52	114	325	491
SOLDE au 31/12/2018	70	117	428	615

(a) L'incidence de la première application d'IFRS 9 correspond à la provision pour engagement sur financement (voir note 3.C).

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.) ainsi que les redressements ou litiges en cours avec des organismes sociaux.

Les provisions pour autres litiges sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales, et comprennent notamment une provision de 50 millions d'euros au titre de la sanction pécuniaire infligée par l'ACPR à La Banque Postale (voir note 1.5).

Les autres provisions comprennent notamment au 31 décembre 2018 :

- une provision de 136 millions d'euros au titre de l'amende prononcée par l'Autorité de la Concurrence contre deux sociétés du Groupe

- une provision correspondant à la situation nette négative des sociétés mises en équivalence pour 32 millions d'euros contre un montant de 40 millions d'euros au 31 décembre 2017 (voir note 18.1)
- divers risques liés à l'activité opérationnelle du Groupe

NOTE 27 EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

- 27.1 Détail des dettes financières
- 27.2 Échéancier des dettes financières
- 27.3 Variation des dettes financières
- 27.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée
- 27.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale
- 27.6 Autres dettes financières

27.1 Détail des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Court terme	Moyen et long terme	Court terme	Moyen et long terme
Dettes financières au coût amorti	1 136	3 839	380	4 129
Emprunts obligataires	800	3 661		3 960
Location-financement	11	91	9	105
Bons La Poste	54		56	
Billets de trésorerie	150		150	
Concours bancaires courants	22		41	
Dépôts et cautionnements reçus	70	26	99	25
Autres dettes au coût amorti	29	62	25	39
Emprunts obligataires en juste valeur sur option		683	504	705
Emprunts couverts		435		415
Dette subordonnée		435		415
Instruments dérivés passifs liés à la dette obligataire	9	46	4	63
Intérêts courus non échus sur emprunts	79		96	
Total dettes financières à moyen et long terme (non courant)		5 004		5 313
Total dettes financières à court terme (courant)	1 225		984	
TOTAL COURANT ET NON COURANT	6 229		6 297	

27.2 Échéancier des dettes financières

(en millions d'euros)	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Dettes financières au coût amorti								
Emprunts obligataires	800		1 421	1 797	2 240	2 163	4 460	3 960
Location-financement	11	9	91	25		80	101	114
Bons La Poste	54	56					54	56
Billets de trésorerie	150	150					150	150
Concours bancaires courants	22	41					22	41
Dépôts et cautionnements reçus	70	99	23	23	2	2	95	125
Autres emprunts au coût amorti	29	25	62	39			91	63
Emprunts en juste valeur								
Emprunts obligataires		504	683			705	683	1 209
Emprunts couverts								
Dette subordonnée					435	415	435	415
Instruments financiers dérivés passifs	9	4	46			63	56	68
Intérêts courus non échus	79	96					79	96
TOTAL	1 225	984	2 326	1 884	2 677	3 429	6 229	6 297

27.3 Variation des dettes financières

Le tableau ci-dessous détaille la variation des dettes financières au cours des exercices 2018 et 2017, en distinguant les variations ayant une incidence sur la trésorerie de celles sans incidence sur la trésorerie.

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires et autres dettes financières	Dérivés actifs associés à la dette (y compris dépôts de garantie)	Primes et frais d'émission, soulte sur couverture	TFT hors Banque	Dettes subordonnées de La Banque Postale	TFT GROUPE
Solde au 31/12/2016	6 900	(243)			2 980	
Flux ayant une incidence sur la trésorerie						
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	260			260	150	410
Remboursements des emprunts	(747)			(747)		(747)
Autres flux de financement	(107)			(107)		(107)
Flux sans incidence sur la trésorerie						
Variations non cash des emprunts de location financement	20					
Variations de périmètre et de change	48					
Variations de juste valeur (hors La Banque Postale)	(65)	70				
Autres flux non cash et reclassements	(12)	9			(41)	
Solde au 31/12/2017	6 297^(a)	(164)^(a)			3 089	
Flux ayant une incidence sur la trésorerie						
Encaissements provenant de nouveaux emprunts ^(b)	890			890		890
Remboursements des emprunts ^(c)	(925)			(925)		(925)
Autres flux de financement	(55)		(12)	(66)		(66)
Flux sans incidence sur la trésorerie						
Variations non cash des emprunts de location financement	9					
Variations de périmètre et de change	36					
Variations de juste valeur (hors banque) ^(d)	(21)	22				
Autres flux non cash et reclassements	(4)	15			(9)	
SOLDE au 31/12/2018	6 229^(a)	(127)^(a)			3 080	

(a) Voir note 28.1

(b) **Encaissements provenant de nouveaux emprunts**

La Poste a émis un emprunt obligataire de 500 millions d'euros le 30 novembre 2018, au taux fixe de 1,45 % sur une durée de 10 ans (échéance novembre 2028). Par ailleurs, des billets de trésorerie ont été émis pour 380 millions d'euros.

(c) **Remboursements des emprunts**

La Poste a remboursé au cours de l'exercice un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 500 millions d'euros émis en 2008. Cet emprunt était comptabilisé à la juste valeur par résultat sur option. Par ailleurs, des billets de trésorerie ont été remboursés pour 380 millions d'euros.

(d) **Variation de juste valeur (hors banque)**

En application de la norme IFRS 9, certains emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

La composante risque de crédit de la variation de juste valeur de ces emprunts est comptabilisée en « Autres éléments du résultat global » (+5 millions d'euros en 2018, et + 8 millions d'euros en 2017).

Les swaps correspondants sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, en application de la règle générale d'évaluation des instruments dérivés prévue par IFRS 9.

27.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée

Au 31 décembre 2018, les emprunts obligataires du Groupe dont le montant nominal est supérieur à 500 millions d'euros sont les suivants :

Date d'émission	Échéance	Devise	Taux facial	Montant nominal (en millions de devises)	Mode de comptabilisation
2003	2023	Euro	4,375%	580	Juste valeur
<i>Autres emprunts obligataires en juste valeur</i>					
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EN JUSTE VALEUR				580	
2004	2019	Euro	4,750%	580	Coût amorti
2006	2021	Euro	4,250%	1 000	Coût amorti
2012-2013	2024	Euro	2,750%	1 000	Coût amorti
2015	2025	Euro	1,125%	750	Coût amorti
2018	2028	Euro	1,450%	500	Coût amorti
<i>Autres emprunts obligataires au coût amorti</i>				<i>640</i>	
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES AU COÛT AMORTI				4 470	

La ventilation de la dette obligataire au 31 décembre 2018, par nature de taux, est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant swaps de variabilisation		Incidence des opérations de variabilisation	Structure de la dette après swaps de variabilisation	
	Montants	%	Montants	Montants	%
Emprunts taux fixe	5 144	100%	(683)	4 460	87%
Emprunts taux variable			683	683	13%
<i>Dont emprunts faisant l'objet de swaps de refixation partielle ou totale (cf. note ci-dessous)</i>			<i>683</i>		
TOTAL DES EMPRUNTS	5 144	100%		5 144	100%

Les opérations de « variabilisation » de taux mentionnées ci-dessus permettent de transformer, dès l'émission de l'emprunt, le taux fixe en taux variable jusqu'à l'échéance des emprunts concernés.

Par ailleurs, des swaps permettent de transformer à nouveau une partie de ces emprunts en emprunts à taux fixe sur des durées courtes allant de 1 à 5 ans.

Au 31 décembre 2018, les emprunts à taux variable concernés par ces swaps « de refixation » représentent 683 millions d'euros, soit 13,3 % du total des emprunts. Ces emprunts restent inclus sur la ligne « Emprunts à taux variable ».

Les swaps de « refixation » représentent un nominal de 580 millions d'euros.

Répartition de la dette par devises

La dette obligataire au 31 décembre 2018 est intégralement libellée en euros.

La dette subordonnée, libellée en dollars, fait l'objet d'une couverture de flux de trésorerie par le biais d'un *cross-currency swap* permettant de couvrir le risque de change et le risque de taux.

27.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31/12/2018		Juste valeur au 31/12/2017	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de transaction à la juste valeur par résultat				
Dérivés de taux receveur fixe / payeur variable	123		163	
Dérivés de taux receveur variable / payeur fixe		8		3
TOTAL	123	8	163	3
Dérivés de couverture				
Couverture de juste valeur				
Couverture de flux de trésorerie	1	46		64
TOTAL DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE	124	55	163	67
Autres				
Swaps de change	3	1	1	
Instruments dérivés sur fonds dédiés				
TOTAL DÉRIVÉS HORS ACTIVITES BANCAIRES	127	56	163	67
Réserves restant à amortir sur dérivés de couverture interrompus				
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	7			2

27.6 Autres dettes financières**Location-financement**

Les dettes liées aux biens détenus en location-financement concernent principalement des immeubles et des machines de tri.

Bons La Poste

Cette ligne représente la dette de La Poste en matière de Bons d'Épargne. À fin 2018, tous les bons sont arrivés à échéance.

Billets de trésorerie

Les billets de trésorerie émis par La Poste et non échus au 31 décembre 2018 ont une échéance de trois mois

au plus, et représentent un montant de 150 millions d'euros, sans changement par rapport au 31 décembre 2017.

Dépôts et cautionnements versés

Cette ligne correspond pour l'essentiel aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire.

NOTE 28 DETTE NETTE DU GROUPE

28.1 Situation de la dette nette du Groupe

28.2 Évolution de la dette nette du Groupe

28.1 Situation de la dette nette du Groupe

(en millions d'euros)	Note	31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie (poste du bilan)	23	2 286	1 735
Dérivés actifs associés à la dette	19	127	164
Titres de placement à échéance supérieure à 3 mois à l'origine et OPCVM	19	450	670
Créance (dette) financière nette envers La Banque Postale		(76)	(93)
Trésorerie et autres éléments d'actifs (1)		2 787	2 477
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	27	5 004	5 313
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	27	1 225	984
Dettes brutes (2)		6 229	6 297
DETTE NETTE (2)-(1)		3 442	3 820
Augmentation (Diminution) de la dette nette au 31 décembre 2018		(378)	

28.2 Évolution de la dette nette du Groupe

(en millions d'euros)	Renvois	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	TFT ^(a)	962	1 827
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	TFT	(684)	(1 701)
Neutralisation var. actifs financiers de gestion de trésorerie	TFT	(220)	200
Flux de trésorerie des activités d'investissement hors acquisitions et cessions d'actifs financiers de gestion de la trésorerie^(b)		(904)	(1 501)
Emission hybride	TFT	744	
Dividendes versés aux actionnaires	TFT	(171)	(171)
Rachat d'intérêts minoritaires	TFT	(23)	(21)
Charge nette d'intérêts financiers		(157)	(159)
Variation de juste valeur des dettes et dérivés		(10)	(5)
Incidence des variations de périmètre et change sur dette brute		(36)	(48)
Variation non cash des dettes de location-financement		(9)	(20)
Primes et frais d'émission		(12)	
Autres éléments ^(c)		(5)	(3)
Flux de trésorerie et variation de dette provenant des activités de financement		320	(426)
Diminution (augmentation) de la dette nette depuis le 1er janvier		378	(101)
Dettes nettes à l'ouverture		(3 820)	(3 719)
Dettes nettes à la clôture		(3 442)	(3 820)

(a) Les notes "TFT" renvoient à la colonne "Hors banque" du TFT des états financiers consolidés.

(b) Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se distinguent du TFT par l'exclusion de la "Variation des actifs financiers liés à la gestion de la trésorerie", actifs venant en diminution du calcul de la dette nette.

(c) La ligne "Autres éléments" comprend notamment l'incidence de la variation des devises sur la dette nette et les dividendes versés aux intérêts minoritaires.

NOTE 29 AVANTAGES DU PERSONNEL

- 29.1 Variation des provisions pour avantages du personnel
- 29.2 Description des avantages du personnel
- 29.3 Hypothèses actuarielles
- 29.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi
- 29.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi
- 29.6 Sorties de trésorerie attendues

29.1 Variation des provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel ont évolué comme suit en 2018 :

(en millions d'euros)	31/12/2017		Variations de périmètre	Augmentation	Diminution pour utilisation	Coût financier net	Autres variations	31/12/2018	
	Courant	Non courant						Courant	Non courant
Avantages postérieurs à l'emploi des fonctionnaires de La Poste	9	246		4	(8)	5	(15)	8	233
Indemnités de départ à la retraite du personnel contractuel du Groupe	13	394	6	36	(13)	7	(7)	13	422
Régime de retraite du personnel des filiales étrangères		52		3	(6)	1	2		52
Avantages postérieurs à l'emploi	22	691	6	43	(27)	13	(20)	21	707
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	423	1 577		270	(430)	8		386	1 462
Indemnités de rupture	111	28		2	1			109	33
Congés longue maladie / longue durée	57	38		6	(13)			35	53
Compte Epargne temps	129	115		18	(15)			128	120
Autres avantages à long terme	1	14		2	(3)			1	13
Autres avantages du personnel	298	195		28	(31)			272	218
TOTAL	743	2 463	6	341	(487)	21	(20)	679	2 388

29.2 Description des avantages du personnel

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions ...) et spécifiques au Groupe La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires,...).

29.2.1 Engagements de retraite des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, dispose que l'obligation de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires de l'État qui lui sont rattachés se limite au paiement d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire.

En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

29.2.2 Avantages postérieurs à l'emploi au titre des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

Les autres engagements relatifs à des avantages versés postérieurement à l'emploi sont composés :

- de prestations d'action sociale accordées aux fonctionnaires, correspondant notamment à des réductions tarifaires sur des séjours de vacances,
- d'une prime de fidélité accordée aux retraités fonctionnaires qui domicilient leur pension sur un compte ouvert à La Banque Postale,
- d'aides accordées à des associations qui proposent des prestations aux retraités fonctionnaires.

29.2.3 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du Groupe

Le salarié quittant l'entreprise et bénéficiant d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

29.2.4 Régimes de retraite du personnel des filiales étrangères du Groupe

Les engagements de retraite des filiales étrangères du Groupe concernent essentiellement le sous-groupe GeoPost et la filiale Geopost UK. Les engagements

relatifs à GeoPost UK sont partiellement couverts par un fonds de pension.

29.2.5 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Le personnel de La Poste peut bénéficier, dans certaines conditions, de dispositifs d'aménagement de fin de carrière. Ces dispositifs sont accessibles aux personnes ayant atteint un âge variant entre 53 et 60 ans, selon certains critères (fonction pénible ou non pénible, exercice d'un service actif ou sédentaire, ancienneté, etc.).

Pendant la durée du dispositif, les bénéficiaires sont rémunérés à hauteur de 70% d'un temps plein, en contrepartie d'une activité opérationnelle plus réduite.

Les provisions relatives aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière comptabilisées au 31 décembre 2018 tiennent compte des adhésions attendues au dispositif ouvert jusqu'en 2020, ainsi que des adhésions enregistrées aux dispositifs en vigueur précédemment.

29.2.6 Autres avantages à long terme

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées :

- **Compte Épargne temps** : le Compte Épargne temps est un dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris au-delà de la période de consommation des droits à congés payés. La provision pour Compte Épargne temps correspond à la valorisation des droits à congés placés dans ce dispositif.
- **Congés bonifiés** : les fonctionnaires provenant des DOM ou en poste dans les DOM bénéficient de congés supplémentaires pris en charge ainsi que de la prise en charge de frais de voyage. La provision couvre ces droits à congés complémentaires ainsi que ces droits à voyage.
- **Congés longue maladie/longue durée** : la provision pour congés longue maladie/longue durée vise à couvrir le coût relatif aux périodes d'arrêt futures des congés engagés à la date de clôture de l'exercice. La provision est évaluée à chaque clôture annuelle selon un recensement des droits futurs, exprimés en nombre de points d'indice à payer, pour chacun des agents concernés.

29.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

- des probabilités de maintien dans le Groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires.
- des hypothèses de départ à la retraite pour le personnel des sociétés étrangères et le personnel sous conventions étrangères qui tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.
- Une hypothèse de revalorisation moyenne des avantages de 2% (sans changement par rapport à 2017).
- Les provisions pour engagements relatifs à des dispositifs de fin de carrière dans le cadre d'accords sont calculées sur la base, d'une part des adhésions fermes à ces dispositifs enregistrées à la date de clôture, et d'autre part de la meilleure estimation par la Direction des adhésions probables jusqu'à la date de fermeture de ces accords. Une hausse de 1 point de ce taux d'adhésions attendues aurait pour effet d'augmenter la provision au 31 décembre 2018 d'environ 50 millions d'euros.
- Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle en date de clôture, déterminés par référence au panel des obligations privées notées AA publié par *Reuters*, sont les suivants :

Échéance	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
2018				
Zone Euro	0,7%	1,3%	1,6%	1,7%
Zone UK	2,0%	2,3%	2,5%	2,7%
2017				
Zone Euro	0,4%	1,0%	1,6%	1,9%
Zone UK	1,5%	2,1%	2,3%	2,5%

29.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2018	2017
Engagement en début de période	900	940
Coût des services rendus	40	41
Coût de désactualisation	17	17
Réduction / liquidation de régimes		
Prestations payées	(27)	(25)
Contribution des salariés	2	1
Pertes (gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses	1	(76)
Pertes (gains) actuariels liés à des effets d'expérience	(30)	10
Écarts de conversion	(1)	(10)
Variation de périmètre	6	3
ENGAGEMENT EN FIN DE PÉRIODE	907	900
Actifs de couverture en début de période	187	186
Rendement attendu des actifs	5	5
Contribution de l'employeur	9	7
Contribution des salariés	1	1
Prestations payées	(11)	(11)
Écarts actuariels	(10)	7
Écarts de conversion	(1)	(7)
ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE	179	187
Engagement	907	900
Actifs de couverture	(179)	(187)
PROVISION	728	713
<i>dont provision non courante</i>	<i>707</i>	<i>691</i>
<i>dont provision courante</i>	<i>21</i>	<i>22</i>

Variation des écarts actuariels (comptabilisée en « Autres éléments du résultat global »)

(en millions d'euros)	2018	2017
Pertes (gains) actuariels en début de période	71	145
Écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses	1	(76)
Écarts actuariels liés à des effets d'expérience	(30)	10
Écarts actuariels sur les actifs de couverture	10	(7)
PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE	53	71

Composition des actifs de couverture

Types d'actifs	31/12/2018	31/12/2017
Actions	18%	19%
Fonds d'investissement diversifiés	43%	43%
Fonds LDI (Liability-Driven Investment)	19%	19%
Contrats d'assurances	16%	16%
Autres	5%	3%

Sensibilité au taux d'actualisation

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 79 millions d'euros de l'engagement net relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du Groupe.

29.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2018	2017
Coût des services rendus	40	41
Coût de désactualisation	17	17
Rendement attendu des actifs	(5)	(5)
CHARGE (PRODUIT) DE LA PÉRIODE	52	53

29.6 Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente une estimation des prestations à verser dans les cinq prochaines années au titre des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies :

(en millions d'euros)	Sorties de trésorerie
2019	24
2020	17
2021	18
2022	19
2023	20

Au 31 décembre 2018, la durée moyenne des engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel est d'environ 18 ans.

NOTE 30 PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

30.1 Dettes envers les établissements de crédit

30.2 Dettes envers la clientèle

30.3 Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers bancaires

30.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Comptes ordinaires créditeurs	1 263	698
Autres sommes dues	15	26
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 279	724
Titres donnés en pension livrée	14 618	11 049
Comptes et emprunts à terme	2 980	2 382
Dettes envers les établissements de crédit à terme	17 599	13 431
TOTAL	18 877	14 154

Les titres donnés en pension livrée correspondent aux opérations interbancaires et assimilées.

L'échéancier des dettes envers les établissements de crédit se présente comme suit:

	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<i>(en millions d'euros)</i>								
Dettes envers les établissements de crédit à vue	1 279	724					1 279	724
Dettes envers les établissements de crédit à terme	17 016	12 650	230	414	353	367	17 599	13 431
TOTAL	18 295	13 373	230	414	353	367	18 877	14 154

30.2 Dettes envers la clientèle

Ce poste enregistre principalement les encours de la clientèle des activités bancaires ainsi que les intérêts courus non échus dus sur ces encours.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Livret A	60 616	59 934
PEL et CEL	31 805	32 118
Autres comptes à régime spécial	22 110	22 008
Comptes d'épargne à régime spécial	114 532	114 060
Comptes ordinaires créditeurs clientèle	65 662	62 713
Emprunts clientèle	822	1 742
Comptes à terme	52	165
Titres et valeurs donnés en pension	3 934	3 165
Autres sommes dues à la clientèle	800	711
Dettes envers la clientèle	71 270	68 496
TOTAL	185 802	182 556

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les fonds des livrets A de la Banque Postale, qui étaient accueillis auparavant par la Caisse Nationale d'Épargne, sont repris en direct par La Banque Postale. Cette disposition fait suite à la loi de

banalisation de la distribution du livret A qui a eu pour conséquence la suppression de la Caisse Nationale d'Épargne.

30.3 Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes subordonnées (a)	3 080	3 089
Emprunts obligataires	8 823	6 200
Certificats de dépôts	8 110	5 172
Dettes représentées par un titre	20 013	14 462
Dépôts de garantie reçus	1 067	1 259
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat (b)	631	302
Instruments dérivés de couverture	348	238
Autres passifs financiers (c)	1 700	1 614
TOTAL	23 759	17 875

(a) La dette subordonnée correspond aux émissions obligataires de La Banque Postale.

(b) Les « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat » correspondent principalement à des instruments dérivés de taux.

(c) Les autres passifs financiers comprennent notamment un montant de 461 millions d'euros au titre d'options de rachat accordées à des minoritaires.

L'échéancier des dettes représentées par un titre se présente comme suit:

(en millions d'euros)	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Dettes représentées par un titre	8 356	5 603	1 698	2 528	9 959	6 332	20 013	14 462

NOTE 31 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 116	1 965
Dettes fiscales et sociales	1 906	1 838
Dettes fournisseurs d'immobilisations	328	377
Dettes sur opérations du courrier international	674	598
Avances et acomptes clients	177	164
Autres dettes d'exploitation	231	212
TOTAL	5 432	5 154

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 32 INFORMATION SUR LES RISQUES HORS ACTIVITÉS
BANCAIRES

- 32.1 Risque de crédit et de contrepartie
- 32.2 Risque de liquidité
- 32.3 Risque de taux
- 32.4 Risque de change

L'objectif principal des passifs financiers du Groupe est de financer ses activités opérationnelles, d'assurer la liquidité et de permettre des acquisitions. Le Groupe contracte des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises, qui ont pour objectif de gérer les risques de taux d'intérêt et les risques de change liés à son financement en euros et en devises étrangères.

Le Groupe détient également des actifs financiers tels que de la trésorerie et des placements à court terme qui sont générés directement par ses activités et dont les risques attachés (contrepartie et liquidité) sont gérés quotidiennement.

Le Groupe La Poste adopte une approche prudente de la gestion des risques reposant sur un système de limites notionnelles et d'alertes encadrant chacun des risques financiers auxquels il est exposé dans le cadre de ses activités financières. Ces limites et alertes sont consignées dans un document, le « Cahier des Limites », régulièrement mis à jour en fonction des évolutions des activités de la direction des opérations financières et de la trésorerie.

Un rapport d'exécution du Cahier des Limites est présenté annuellement au Comité d'audit de La Poste. En 2018, il ne comporte pas d'observations particulières.

32.1 Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des titres de placement, des instruments dérivés et des créances des clients.

Titres de placement

La trésorerie de La Poste est placée sous forme de comptes rémunérés, de comptes à terme bancaires, d'OPCVM et de titres de créances négociables (TCN) bénéficiant à l'achat d'une notation à court terme minimale de A2/P2. Les risques de crédit sont encadrés par un système de limites représentant le nominal maximal à ne pas dépasser par OPCVM ou émetteur. Le Groupe exclut de même les typologies d'instruments de placements les plus risquées (produits structurés ou à capital non garantis) et les émetteurs présentant un risque trop important.

Dans le cas où un titre en portefeuille voit l'une de ses notations à court terme passer en dessous de A2/P2, ce titre devra alors être cédé « au mieux » sauf décision dérogatoire du Comité Financier du Groupe.

En outre, afin d'encadrer le risque de perte sur le portefeuille de placements actifs (hors OPCVM de trésorerie), une limite de perte maximale a été mise en place. Cette limite représente la perte statistique sur le portefeuille de placements actifs dans un intervalle de 97,5 %. Son calcul repose sur la prise en compte des CDS de chacun des titres en portefeuille, pondérée de leur maturité résiduelle.

Instruments dérivés

Compte tenu de sa présence sur les marchés de dérivés, La Poste est exposée à un risque de défaillance de ses contreparties de marchés.

L'exposition au titre de ses instruments est appréhendée au travers de la valeur de marché nette des dérivés par contrepartie après prise en compte des garanties reçues ou données au titre de contrats de collatéralisation.

Les engagements vis-à-vis des contreparties de La Poste font l'objet d'accords systématiques de collatéralisation permettant de réduire le risque de défaillance au niveau de la franchise.

Clients et autres débiteurs

Des provisions sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement. Aucun client du Groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10 % du total.

32.2 Risque de liquidité

Le Groupe vise à disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement futur. La gestion de la liquidité a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

Le risque de liquidité est mesuré au travers des prévisions mensuelles de trésorerie, et traité :

- par la mise en place de lignes de crédit confirmées auprès d'établissements financiers. Le Groupe dispose d'une ligne de crédit syndiquée pour un

montant de 1 milliard d'euros à 5 ans valable jusqu'en mars 2023 (renouvelable deux fois un an), pour laquelle elle a reçu un engagement des onze banques constituant le pool bancaire (voir note 37.4.2) ;

- par la détention permanente en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements à plus de 3 mois d'un montant minimum appelé « Trésorerie de sécurité », dont le seuil de 1,2 milliard d'euros est défini par le Comité Financier du Groupe et dont le respect est suivi par ce même Comité ;
- par des émissions de titres de créance négociables à court terme (Negociable European Commercial Paper et Euro Commercial Paper).

- Par le suivi prospectif d'indicateurs liés aux marchés de capitaux court terme et long terme afin d'anticiper des situations de crise de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers non dérivés, ainsi que les flux contractuels relatifs aux instruments dérivés liés à la gestion de la dette, qu'ils soient présentés au passif ou à l'actif. Ces flux ne sont pas actualisés, et leur somme peut donc différer du montant comptabilisé au bilan.

Ces passifs ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les termes.

Au 31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Montant au bilan	Flux 2019		Flux 2020		Flux 2021 - 2023		Flux 2024 et au-delà	
		Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal
Emprunts obligataires	5 144	149	800	129		275	2 000	73	2 250
Emprunts au coût amorti	4 460	124	800	104		212	1 420	73	2 250
Emprunts en juste valeur	683	25		25		63	580		
Dette subordonnée	435	23		23		69		460	435
Autres dettes financières	515		328		35		106		46
Location-financement	101		11		18		55		18
Bons La Poste	54		54						
Billets de trésorerie	150		150						
Concours bancaires courants	22		22						
Dépôts et cautionnements reçus	95		70		5		14		7
Autres emprunts au coût amorti	91		20		12		37		22
Instruments dérivés	(71)	(30)		(30)		(92)	32	2	
Dérivés au passif	56	(6)		(6)		(25)	34	2	
Dérivés à l'actif	(127)	(25)		(24)		(67)	(2)		
TOTAL	6 023	142	1 128	123	35	251	2 138	535	2 731

32.3 Risque de taux

Le risque de taux pour le Groupe est lié à l'évolution des taux de marchés (principalement eonia et euribor 3 mois) induisant une augmentation des charges financières des dettes, une baisse des produits financiers des placements ou une perte d'opportunité lorsque les conditions de marché sont plus favorables qu'historiquement.

Afin de gérer au mieux ce risque de taux, le Groupe a mis en place :

- une stratégie de gestion active de son endettement obligataire reposant sur le recours aux instruments dérivés afin de profiter des opportunités de marché et réduire le coût de ses emprunts obligataires ;
- une stratégie de gestion active de ses placements reposant sur la mise en place de dérivés afin d'en garantir les rendements et d'ajuster l'exposition du Groupe aux fluctuations des taux ;
- un suivi prospectif sur 12 mois glissants de sa position nette des dettes et placements indexés aux taux de marchés, et de la fluctuation du résultat financier en découlant en cas d'évolution défavorable des taux de marchés (avec une alerte en cas d'impact estimé supérieur à 10 millions

d'euro). Ce suivi permet notamment d'ajuster si besoin les stratégies de gestion active des dettes et placements et de limiter l'impact d'une forte variation des taux, à la hausse comme à la baisse.

Analyse de sensibilité

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base n'induirait pas de hausse des frais financiers annuels du Groupe, après prise en compte des instruments dérivés de gestion de la dette (contre une hausse de 0,8 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base générerait un gain en résultat de 10,1 millions d'euros (contre 9,2 millions d'euros au 31 décembre 2017), lié à la variation de la juste valeur de la dette comptabilisée en juste valeur par résultat et des swaps de gestion de la dette.

32.4 Risque de change

Le Groupe au travers de ses branches Services-Courrier-Colis et GeoPost exerce des activités internationales, à partir de la France ou des filiales étrangères.

Afin d'accompagner son internationalisation croissante et le risque de change qui en résulte, le Groupe s'est doté d'une politique de gestion du risque de change. Cette politique cible en priorité :

- les flux d'acquisitions de titres réalisés en devises
- les dettes financières et les prêts libellés en devises
- les actifs nets en devises détenus et consolidés par le Groupe

Cette politique définit la gouvernance, les conditions de couverture, et les seuils de matérialités pour ces différentes natures d'expositions.

À date et conformément aux seuils et conditions établis, le Groupe a recours des instruments dérivés de change adossés :

- à sa dette subordonnée en dollars US (500 millions de dollars), couverte à 100% à l'aide d'un swap de devises euro dollars

- à ses titres de participation en dollar US, couverts en partie par des swaps de devises euro dollars (34 millions de dollars)

La majeure partie des activités opérationnelles donne lieu à des produits et à des charges libellées dans la devise fonctionnelle et comptable des filiales. Le risque de change résiduel lié à l'exploitation ne porte actuellement que sur des montants très modestes au regard de la taille du Groupe.

Au 31 décembre 2018, l'effet comptable de change sur le chiffre d'affaires s'est élevé à -68 millions d'euros dont -19 millions d'euros sur le réal brésilien, -18 millions d'euros sur le rouble et -14 millions d'euros sur la livre sterling. L'incidence comptable des variations de change sur le résultat d'exploitation est de -4 millions d'euros en 2018.

NOTE 33 INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

- 33.1 Les facteurs structurels de risques
- 33.2 Risques de crédit
- 33.3 Risque de marché et comptabilité de couverture
- 33.4 Risque de liquidité
- 33.5 Risque de taux

33.1 Les facteurs structurels de risques

La Banque Postale a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés.

Les facteurs structurels de risques de La Banque Postale sont également liés à son activité de banque de détail : risque de liquidité et risque de taux associés à la fonction de transformation des ressources clientèles à vue en emplois longs, risque de crédit sur les concours octroyés à sa clientèle et risques opérationnels sur l'activité bancaire. Le risque de marché représente également un facteur structurel de risque que La Banque Postale surveille de manière rapprochée.

33.2 Risque de crédit

33.2.1. Cadre général

La direction des risques Groupe couvre le risque de crédit à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaires au sens du règlement UE n°575/2013 du Parlement Européen et du conseil

concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (ou CRR).

Le Directoire fixe les fondamentaux communs (orientations stratégiques, valeurs, appétence au risque, gouvernance) validés par le conseil de surveillance à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action et la maîtrise des risques associés sous la supervision de la Direction des Risques Groupe (DRG).

33.2.2. Dégradation significative du risque de crédit – les principes

Les principes

La Banque Postale définit sept principes d'évaluation de la dégradation conformes aux Normes IFRS et aux lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) définissant les modalités de passage de *bucket 1* à *bucket 2*.

Principe 1 – Suivi relatif du risque de crédit : La norme IFRS 9 indique que l'évaluation de la qualité de crédit se fait depuis l'origine au niveau de l'engagement. Cette évaluation de la qualité de crédit depuis la comptabilisation d'origine doit être réalisée à chaque arrêté afin de déterminer l'affectation de l'actif concerné.

La Banque Postale considère qu'un instrument financier est classé en sensible dès lors que sa qualité de crédit

s'est dégradée de façon significative par rapport à l'origine de sa comptabilisation (comparaison de la qualité de crédit de l'actif par rapport à sa situation en date d'entrée au bilan ou date d'engagement pour les instruments hors bilan)

Principe 2 – Indicateur de notation pour le suivi de la qualité de crédit : Le Groupe suit le risque de crédit de chaque contrat à partir d'un système de notation de la qualité de crédit de la contrepartie. Par conséquent, la note d'un contrat à un instant donné est déterminée sur la base de la note de la contrepartie à cet instant. À un instant donné, tous les contrats d'un même tiers ont la même notation.

Afin d'évaluer toute dégradation du risque de crédit, la Banque dispose d'un système de notation issu :

- des modèles de notations internes utilisés pour la gestion et la surveillance des risques ou,
- d'une base de données collectant les notations externes dans l'objectif de les conserver.

Les systèmes de suivi de gestion des risques de la Banque collectent l'information de la note à l'origine de l'engagement et la conservent afin d'identifier la dégradation significative du risque de crédit ainsi que la dernière note connue afin de respecter le 1^{er} principe.

Lorsque la Banque ne dispose pas de modèles de notation ou de système de collecte de notation (donc n'utilise pas de notation comme donnée d'entrée dans le portefeuille) elle peut utiliser d'autres éléments d'évaluation. Pour les portefeuilles disposant d'une notation interne et/ou externe, l'évaluation de la dégradation de significative du risque de crédit est basée sur la note et est éventuellement complétée d'analyse quantitative et/ou qualitative par le métier concerné.

Principe 3 – Suivi de la qualité de crédit avec l'ajout de backstop : En complément du principe 1, la Banque ajoute un critère de seuil absolu. L'approche définie par le Groupe est une approche combinée d'un seuil relatif puis d'un seuil absolu.

Le seuil absolu du Groupe La Banque Postale s'appuie sur deux indicateurs :

- Indicateur de notation : La frontière absolue selon le niveau de qualité de crédit considéré comme très dégradé est fixée par type d'actif.
- Indicateur d'impayé : un arriéré de paiement de plus de 30 jours. Selon IFRS 9 un arriéré de paiement de plus de 30 jours est considéré comme une dégradation significative du risque de crédit puisqu'un impayé de 30 jours est un indicateur de baisse de la qualité de crédit.

Principe 4 – Utilisation d'un indicateur à horizon 12 mois sur la clientèle de détail : L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit implique d'apprécier à chaque clôture le risque de défaut se produisant sur la durée de vie restante de l'actif. Au lieu d'évaluer l'évolution du risque de défaut à durée de vie, la norme IFRS 9 permet d'utiliser l'indicateur de l'occurrence d'un défaut à horizon 12 mois si cette appréciation est une estimation raisonnable de celle à maturité.

Principe 5 – La notion de risque de crédit faible (*low credit risk*) : La norme IFRS 9 permet

l'utilisation de la notion de risque de crédit faible à la date de clôture. Un instrument financier est considéré comme un risque faible lorsque son risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale. La notion de « *Low Credit Risk* » peut être équivalente à une définition universelle tel que le grade « *investment grade* » qui correspondrait un échelon de crédit selon le règlement « CRR » inférieur ou égal à 3. Cette exemption s'applique uniquement aux titres de dettes conformément aux lignes directrices de l'ABE.

La Banque Postale n'a pas recours à l'exemption de *Low Credit Risk* pour ses opérations de crédit. Toutefois cette exception est utilisée pour les titres de dettes, lors de la validation du *bucket* conformément au principe 6.

Principe 6 – prise en compte des informations qualitatives : Sur le portefeuille hors clientèle de détail, la présomption du passage en *bucket 2* nécessite une analyse qualitative spécifique en comité Watch List pour confirmer ou infirmer la dégradation significative selon l'indicateur de notation.

Un actif restructuré pour cause de difficultés financières de la contrepartie reste 12 mois en défaut, puis si aucun incident n'est constaté il repasse en *bucket 2* pour une période de 24 mois conformément à la réglementation prudentielle.

Principe 7 – passage en *bucket 2* avant le défaut : conformément à IFRS 9, la Banque doit identifier autant que possible les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit avant que qu'ils ne soient en défaut. À titre exceptionnel, certains engagements peuvent être exemptés de passage en *bucket 2* avant leur entrée en défaut.

Le processus d'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit

Les procédures opérationnelles mises en place permettent de suivre et/ou de détecter les événements d'une éventuelle dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Les critères de classification en *bucket 2* d'un engagement sont décrits par classe d'expositions:

- Clientèle de détail – particuliers
- Clientèle de détail – professionnels
- Administrations Centrales & Banques Centrales
- Établissements
- Entreprises
- Entités du Secteur Public.

Les critères ne constituent pas une liste exhaustive et la pertinence des informations doit être évaluée selon le segment de la clientèle observé (sauf pour la clientèle de détail. D'autres événements de dégradation de la qualité de crédit ou des faits générateurs de risques peuvent être pris en compte suite à une analyse effectuée par la cellule risque concernée.

Ces événements sont à l'appréciation des métiers de la direction des risques du groupe ayant une bonne connaissance de leur contrepartie ou du groupe de clients liés.

Les entités opérationnelles sont responsables des expositions qu'elles ont générées et doivent détecter

sans délai, les événements laissant craindre une dégradation de la qualité de crédit de leurs clients.

Il est à noter que tous les actifs qui ne sont pas en *bucket* 3 ou en *bucket* 2 sont classés en *bucket* 1. Il s'agit des actifs sans dégradation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

33.2.3. Provisionnement – approche méthodologique de la perte de crédit attendue

La notion de perte de crédit attendue

La méthodologie de calcul de la perte de crédit attendue (*Expected Credit Losses* ou ECL), doit refléter une mesure des montants possibles probabilisés tenant compte de la valeur temporelle de l'argent et de toutes les informations disponibles. Cette méthodologie a été décrite à la Note 2.14.7 (Méthodologie de provisionnement du *bucket* 1 et du *bucket* 2)

Perte de crédit attendue à 12 mois ($ECL_{12\text{mois}}$)

À chaque clôture, lorsque le risque lié à un engagement n'a pas augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, la Banque évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cette exposition au montant des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir.

L' $ECL_{12\text{mois}}$ représente la part des pertes de crédit attendues à maturité d'un instrument financier suite à un événement de défaut pouvant survenir dans les 12 prochains mois après la date de clôture.

Cette formule s'applique à l'ensemble des engagements classés en *bucket* 1 et dont la maturité est inférieure ou égale à un an.

Perte de crédit attendue à maturité (ECL_{lifetime})

À chaque clôture, lorsque le risque lié à un engagement a augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, la Banque évalue la dépréciation pour pertes de crédit de cet engagement au montant des pertes de crédit attendues à sa maturité

Définition des paramètres de calcul de la perte de crédit attendue

La Banque postale calcule l'ECL en utilisant trois principales composantes : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition au défaut

Les données historiques utilisées pour les exigences réglementaires prudentielles sont utilisées pour le calcul des paramètres de l'ECL. Ces données sont ajustées afin de refléter les conditions économiques en date d'évaluation des ECL.

La maturité se réfère à la date de paiement finale d'un engagement de prêts ou d'un instrument financier à laquelle le montant prêté et les intérêts doivent être payés ou bien lorsque le montant ou la date d'autorisation prend fin.

Elle correspond à la période contractuelle maximale y compris les options de prorogation, à l'exception des produits de type revolving, cartes de crédit renouvelables et découverts pour lesquels une maturité comportementale doit être utilisée.

Pour les contrats sans maturité contractuelle, la

maturité maximale retenue est de 12 mois, la Banque dénonçant, en cas d'insolvabilité du débiteur, l'autorisation de découvert sous une durée inférieure à 12 mois conformément à la loi bancaire française.

Les crédits renouvelables sont des instruments financiers sur lesquels il n'existe pas d'échéance fixe, pas de plan d'amortissement ou de délai de résiliation contractuel. La maturité retenue pour ces instruments est fonction de la durée de vie estimée par la Banque, qui peut être supérieure à la durée de l'engagement contractuel. La maturité retenue au niveau Groupe est la maturité comportementale.

La probabilité de défaut (PD) : IFRS 9 introduit la notion de perte de crédit attendue et indirectement la notion de probabilité de défaut ajustée à la situation à la date d'arrêt (PD_{Pit}). Ce paramètre ne correspond pas la moyenne sur le cycle (PD_{TTC}) du cadre prudentiel en vigueur pour l'approche interne. Cette variable permet d'estimer la probabilité qu'un engagement tombe en défaut sur un horizon donné. Les estimations de la probabilité de défaut sont dites « *Point in Time* » (PiT), basées sur l'évaluation future et actuelle, ce paramètre est lié au client et au produit.

La probabilité de défaut « *point in time* » est utilisée pour les portefeuilles pour lesquels le Groupe est doté d'une notation interne.

La perte en cas de défaut (LGD) : La perte en cas de défaut (*Loss Given Default*) correspond au rapport entre les flux de trésorerie contractuels et attendus prenant en compte les effets d'actualisation et autres frais engagés à la date du défaut de l'instrument. La LGD est exprimée en pourcentage de l'exposition au défaut.

Ce paramètre en IFRS 9 diffère de la notion bâloise. Prudentiellement, la perte en cas de défaut est retraitée de marge de prudence, de l'effet *downturn* et d'autres frais. IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte de données historiques utilisées pour le calcul des paramètres de LGD. Ce paramètre doit prendre en compte la notion de *forward looking* et l'écoulement du temps.

Le Groupe a retenu d'utiliser les LGD modélisées ajustées au sens de la norme IFRS 9 pour les portefeuilles disposant d'un modèle de perte en cas de défaut selon la nature du produit et la garantie et de déterminer une LGD à dire d'expert pour les autres portefeuilles selon le segment, le produit et la nature de la garantie qui sera revue a minima annuellement.

Exposition au défaut (EAD) : L'exposition correspond à l'assiette de calcul du montant de la perte de crédit attendue. Elle repose sur la valeur exposée au risque de crédit tout en prenant en compte l'écoulement en fonction du type d'amortissement et des remboursements anticipés attendus (cash flow projetés). Ce paramètre est calculé sur les montants en début de période.

L'assiette de provisionnement correspond à l'encours au bilan et à l'encours en hors bilan (part non utilisée) converti en équivalent crédit (FCEC ou facteur de conversion en équivalent crédit).

Pour prendre en compte les remboursements anticipés et l'écoulement du temps, la banque applique un taux

de remboursement anticipé sur l'assiette de calcul du provisionnement par portefeuille. Ce taux est revu périodiquement par l'équipe ALM du groupe La Banque Postale en fonction de l'évolution conjoncturelle du taux

Forward Looking

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes de crédit attendues prennent en compte les effets de la conjoncture économique future. Le « *Forward Looking* » repose sur une approche modélisée et une approche à jugement d'expert. Le Groupe retient trois scénarios (central, alternatif favorable et alternatif dégradé) définis par le département des Études Économiques du Groupe. L'horizon des prévisions de la conjoncture économique retenu est de 3 ans.

- Les scénarios retenus sont des scénarios économiques globaux et cohérents : Ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble de la banque avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de produits ou de clientèle, reflétant ainsi la diversification du portefeuille (à titre d'illustration, il n'est pas possible, dans un scénario donné de disposer d'une projection de taux d'intérêt différente pour mesurer les probabilités de défaut life time de la clientèle de détail, et celles de la clientèle souveraines).
- Les scénarios proposés ne sont pas nécessairement des scénarios de Stress Tests : il n'est pas cherché à travers les scénarios IFRS9 à quantifier des risques ou des pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible, mais plutôt recherché des scénarios dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central.

Ces scénarios sont documentés, et comportent des projections pour l'ensemble des variables macroéconomiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des PD et LGD à maturité. La probabilité d'occurrence de chaque scénario fait l'objet d'une documentation par les économistes de la banque.

Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de

modèles. L'ensemble des modèles utilisés dans le dispositif IFRS 9 fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe Validation des Modèles et est validé en Comité de Validation des Modèles avant utilisation.

33.2.4. Mise en œuvre opérationnelle

La Banque Postale s'appuie sur son dispositif de gestion des risques. Des travaux importants de développement informatique en 2016 et 2017 ont été réalisés, tant au niveau centralisé qu'au niveau des filiales en ce qui concerne la collecte des données, pour le calcul et la comptabilisation des dépréciations relevant du « *Bucket 1* » et du « *Bucket 2* ».

Ces dépréciations sont calculées de manière centralisée pour l'ensemble du Groupe par les équipes de la Direction des risques Groupe.

33.2.5. Exposition au risque de crédit

a. Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors-bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les différents stades de dépréciations (« Actifs sains - *Bucket 1* », « Actifs dégradés - *Bucket 2* » et « Actifs dépréciés - *Bucket 3* ») ainsi que la définition des actifs dépréciés dès l'acquisition ou la création sont explicités dans la note 33.2.2 - Dégradation significative du risque de crédit - les principes.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

La ligne « Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation » permet d'identifier les impacts sur la valeur comptable brute et sur la correction de valeur pour perte relatifs à la survenance d'une restructuration pour risque sur la période.

Actifs financiers au coût amorti

31/12/2018	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
(en millions d'euros)			
Titres au coût amorti	23 584	(3)	23 582
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	87 353	(2)	87 352
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	96 500	(764)	95 736
Titres au coût amorti des activités d'assurance			
TOTAL	207 438	(768)	206 670

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		TOTAL		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
<i>(en millions d'euros)</i>									
Au 1er Janvier 2018	185 447	(52)	4 982	(160)	1 377	(544)	191 806	(755)	191 051
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	1 771	(6)	(2 059)	29	287	(57)		(34)	(34)
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)		2		(50)				(48)	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)		(8)		76				68	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)						(49)		(49)	
Transferts de ECL maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)				17		(65)		(48)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)						19		19	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)				(13)		37		24	
Total après transfert	187 218	(58)	2 923	(130)	1 665	(601)	191 806	(789)	191 017
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	16 363	(26)	(510)	13	(221)	34	15 631	21	15 653
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	48 921	(50)	521	(35)	353	(167)	49 795	(252)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(32 558)	24	(1 009)	48	(474)	110	(34 041)	182	
Passage à perte					(113)	91	(113)	91	
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation	(11)		(12)		13		(9)		
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	10		(10)						
Total	203 581	(84)	2 413	(117)	1 444	(567)	207 438	(768)	206 670
Impacts des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts									
Au 31 Décembre 2018	203 581	(84)	2 413	(117)	1 444	(567)	207 438	(768)	206 670

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	
	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	13 576	(3)
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres des activités d'assurance	2 132	
TOTAL	15 708	(3)

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		TOTAL	
	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes	Juste Valeur	Dont correction de valeur pour pertes
<i>(en millions d'euros)</i>								
Au 1er Janvier 2018	16 401	(2)					16 401	(2)
Variation des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(693)	(2)					(693)	(2)
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	8 754						8 754	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(8 998)						(8 998)	
Passage à perte								
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres	(449)	(2)					(449)	(2)
Au 31 Décembre 2018	15 708	(3)					15 708	(4)

Hors Bilan (Engagements de financement et de garantie)

	31/12/2018		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
<i>(en millions d'euros)</i>			
Engagements de financement et de garantie	27 128		
Provisions pour engagement de financement et de garantie		47	
Total des engagements de financement et de garantie	27 128	47	27 081

	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Actifs dépréciés (Bucket 3)		TOTAL		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) - (b)
(en millions d'euros)									
Au 1er Janvier 2018	22 293	26	489	21	46	15	22 828	63	22 765
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(28)	2	4	(8)	24	2		(4)	4
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)		(1)		4				3	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)		3		(12)				(9)	
Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)						4		4	
Transferts de ECL maturité (Bucket 2) vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)						1		1	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL 12 mois (Bucket 1)						(3)		(3)	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)									
Total après transfert	22 265	29	493	13	70	17	22 828	59	22 769
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	4 578	(5)	(236)	(4)	(42)	(3)	4 300	(12)	4 312
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	13 169	12	88	4	7	3	13 263	20	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(8 591)	(17)	(324)	(8)	(48)	(6)	(8 963)	(32)	
Passage à perte									
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation									
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres									
Au 31 Décembre 2018	26 842	24	257	9	29	14	27 128	47	27 081

b. Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances

classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration. Un actif conserve le statut d'actif financier modifié dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à sa décomptabilisation.

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est la suivante :

(en millions d'euros)	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
Prêts et créances sur la clientèle	91	(10)	81
Titres de dettes			
TOTAL	91	(10)	81

Les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du *bucket 2* (actifs dégradés) ou *bucket 3* (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en *bucket 1* (actifs sains) en cas d'amélioration ultérieure de la qualité de crédit conduisant à considérer qu'il n'y a plus de dégradation significative

de la qualité de crédit, le montant de la dépréciation est ramené à un niveau de pertes attendues à 12 mois.

La valeur comptable brute des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est la suivante :

	31/12/2018
(en millions d'euros)	
Prêts et créances sur la clientèle	15
Titres de dettes	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS MODIFIES	15

c. Concentration du risque de crédit

Concentration du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)	
Clientèle de détail	64 679	2 292	1 210	68 181
Administration	97 558	2	30	97 591
Banques centrales	15 500			15 500
Etablissements de crédit	4 108		15	4 123
Sociétés financières	1 592	10		1 602
Sociétés non financières	20 144	110	188	20 441
Dépréciations	(84)	(117)	(567)	(768)
TOTAL	203 498	2 296	876	206 670

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Stage 1)	(Stage 2)	(Stage 3)	
Clientèle de détail				
Administration	5 407			5 407
Banques centrales				
Etablissements de crédit	8 962			8 962
Sociétés financières	85			85
Sociétés non financières	1 254			1 254
TOTAL	15 708			15 708
Dont dépréciations	(4)			(4)

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
Clientèle de détail	10 621	207	28	10 856
Administration	6 042	3		6 044
Banques centrales				
Etablissements de crédit	1 579			1 579
Sociétés financières	2 120			2 120
Sociétés non financières	6 480	48	1	6 529
Provisions ^(a)	(24)	(9)	(14)	(47)
TOTAL	26 819	248	15	27 081

(a) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Exposition au risque de crédit - Retail par classe de notes

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
PD < 1%	53 816	33		53 848
1% < PD < 3%	7 687	186		7 873
3% < PD < 10%	3 174	752		3 926
PD > 10%	2	1 321		1 323
Contrat douteux - contentieux			1 210	1 210
TOTAL	64 679	2 292	1 210	68 181

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
PD < 1%	9 429	6		9 435
1% < PD < 3%	934	49		984
3% < PD < 10%	257	37		294
PD > 10%	1	114		115
Contrat douteux - contentieux			28	28
TOTAL	10 621	207	28	10 856

Exposition au risque de crédit - Corporate

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
AAA	570			570
AA	1 155	1	15	1 171
A	1 623		26	1 650
Autres	18 387	118	147	18 652
TOTAL	21 736	119	188	22 044

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
AAA	1			1
AA	154			154
A	290			290
Autres	894			894
TOTAL	1 339			1 339

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
AAA	40			40
AA	476			476
A	1 446			1 446
Autres	6 639	48	1	6 687
TOTAL	8 600	48	1	8 649

Exposition au risque de crédit - Administration et banques centrales

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	17 625			17 625
AA	88 302			88 302
A	336			336
Autres	6 796	2	30	6 828
TOTAL	113 058	2	30	113 091

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	1 572			1 572
AA	2 823			2 823
A	434			434
Autres	579			579
TOTAL	5 407			5 407

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	8			8
AA	202			202
A	149			149
Autres	5 683	3		5 686
TOTAL	6 042	3		6 044

Exposition au risque de crédit - Établissements de crédit

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	181			181
AA	23			23
A	3 176			3 176
Autres	727		15	742
TOTAL	4 108		15	4 123

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois	Actifs soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA	353			353
AA	2 290			2 290
A	3 199			3 199
Autres	3 120			3 120
TOTAL	8 962			8 962

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois	Engagements soumis à une ECL à maturité		
(en millions d'euros)	(Bucket 1)	(Bucket 2)	(Bucket 3)	
AAA				
AA	4			4
A	1 257			1 257
Autres	318			318
TOTAL	1 579			1 579

Concentration du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au cout amorti	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	194 744	2 411	1 391	198 546
Autres pays de l'UE	7 991	2	6	7 999
Autres pays d'Europe	111		5	117
Autres	735		41	776
Dépréciations	(84)	(117)	(567)	(768)
TOTAL	203 498	2 296	876	206 670

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Au 31/12/2018			
	Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	4 559			4 559
Autres pays de l'UE	6 695			6 695
Autres pays d'Europe	714			714
Autres	3 740			3 740
TOTAL	15 708			15 708
<i>Dont dépréciations</i>	(4)			(4)

Hors Bilan (Engagement de financement et de garantie)	Au 31/12/2018			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en millions d'euros)</i>				
France (y compris DOM-TOM)	25 787	257	29	26 072
Autres pays de l'UE	1 028			1 028
Autres pays d'Europe	10			10
Autres	18			18
Provisions ^(a)	(24)	(9)	(14)	(47)
TOTAL	26 819	248	15	27 081

(a) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

d. Information sur les actifs financiers en souffrance

	31/12/2018		
	Valeur comptable		
	<= 30 jours	> 30 jours <= 90 jours	> 90 jours
<i>(en millions d'euros)</i>			
Prêts et avances	850	153	703
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	695		
Administration	41		
Banque centrale			
Ménages	175		
Etablissements de crédit	0		
Entreprises non financières	477		
Autres entreprises financières	1		
Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	117	102	
Administration			
Banque centrale			
Ménages	117	85	
Etablissements de crédit			
Entreprises non financières		17	
Autres entreprises financières			
Actifs soumis à une ECL à maturité dépréciés (Bucket 3)	39	51	703
Administration			1
Banque centrale			
Ménages	38	50	594
Etablissements de crédit			15
Entreprises non financières	1	1	94
Autres entreprises financières			
Dépréciations	(29)	(28)	(297)
Total des actifs en souffrance par agent économique	821	125	406

33.2.6. Complément d'information sur les expositions souveraines

Les recensements des expositions souveraines ont été établis selon le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE), c'est-à-dire en reprenant dans les données les expositions sur les collectivités régionales,

les administrations centrales et organismes bénéficiant d'une garantie de l'État. Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts (qui étaient exclus au 31 décembre 2017).

(en millions d'euros)	Total Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés)	Placements d'assurance hors des parts des assureurs dans les provisions techniques	Total expositions directes (a)	Prises en pension	Hors bilan	Total expositions directes et indirectes (b)	Exposition en %
Grèce								
Irlande								
Italie	101	849	57	1 007	184		1 192	1,0%
Portugal	302	249		552			552	0,5%
Espagne	83	723	29	835			835	0,7%
TOTAL GIIPes	486	1 822	87	2 395	184		2 579	2,2%
Allemagne	3 228		12	3 240			3 240	2,8%
Autriche			15	15			15	0,0%
Belgique	3 023		50	3 073			3 073	2,7%
France	102 651	155	1 171	103 977	31	669	104 677	90,9%
Luxembourg	159		36	194			194	0,2%
Pays Bas	152			152			152	0,1%
Pologne			17	17	26		43	0,0%
Roumanie	20			20			20	0,0%
Slovénie			5	5			5	0,0%
Suisse	23		6	29			29	0,0%
TOTAL EUROPE	109 256	155	1 311	110 721	57	669	111 447	96,8%
Reste du monde	936		13	949	166		1 116	1,0%
TOTAL	110 678	1 977	1 410	114 065	408	669	115 142	100%

(a) Expositions directes : valeur nette comptable (y compris dépréciation) des expositions pour compte propre.

(b) Exposition directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du Groupe.

Les gains et pertes latents enregistrés en réserves ne sont matériels. Les titres sont classés en N1. Aucune dépréciation significative n'est constatée sur le stock au 31 décembre 2018.

Les maturités des titres souverains GIIPes sont généralement inférieures à 1 an.

33.3 Risque de marché et comptabilité de couverture

33.3.1. Cadre Général stratégie de gestion des risques

Cadre général

Les risques de marché traduisent l'impact potentiel des variations des marchés financiers sur le résultat ou le bilan de la banque. Ils comprennent le risque de prix, le risque de change et le risque sur produits de base.

La majorité des éléments du bilan génèrent des produits et des charges d'intérêts dont les montants sont exposés aux variations des taux d'intérêts soit au travers de la mise en place de nouvelles opérations dont le taux n'est pas connu, soit au travers de l'appréciation comparative du taux auquel les opérations existantes auraient pu être mises en place. Dans le premier cas, il s'agit de risque de variation des flux de trésorerie, tandis que dans le second cas, il s'agit de risque de juste valeur.

En attendant l'entrée en vigueur de la norme sur la macro-couverture, IFRS 9 offre la possibilité de différer l'application des nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture. L'opportunité de maintenir les principes d'IAS 39 en ce qui concerne la comptabilité de couverture a été retenue par le Groupe La Banque Postale. Concernant la macro-couverture, les dispositions de l'Union Européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt continuent à s'appliquer.

Nature de la couverture – gestion des risques associés

Dans le cadre de la gestion des risques de marché liés aux équilibres actif / passif et de la politique de gestion des risques, le Groupe La Banque Postale met en place des couvertures au moyen d'instruments dérivés.

Ces couvertures économiques se traduisent par différentes natures comptables.

Lorsque les dérivés sont détenus à des fins de transaction, c'est par symétrie avec le sous-jacent couvert, et ils n'entrent pas dans la catégorie des dérivés entrant dans une relation de couverture au sens comptable. Il n'y a pas de comptabilité de couverture.

Lorsque les dérivés de couverture satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture, ils sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie ».

Couverture de juste valeur-Fair Value Hedge :

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne. Les dérivés utilisés pour couvrir la juste valeur permettent de stabiliser la valeur en évoluant de façon inverse à celle de l'élément couvert. La couverture est jugée efficace lorsque la variation de valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'instrument couvert de manière efficace, c'est-à-dire, lorsque le rapport des deux variations de valeur reste compris dans une fourchette de 80 à 125 %.

Couverture de flux de trésorerie : Cash Flow Hedge et all-in-one Cash Flow Hedge :

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable. Les dérivés utilisés pour une couverture de flux de trésorerie doivent permettre effectivement de fixer les flux de trésorerie. Dans le cas particulier des contrats à terme (*forward*), il s'agit de couverture des flux de trésorerie tout en un (*all-in-one*) qui est par construction efficace étant donné que ces contrats couvrent le sous-jacent dont ils prévoient la livraison (les contrats incorporant à la fois le dérivé et le sous-jacent d'où le terme « *all-in-one* »).

Macro-couverture :

Le Groupe La Banque Postale applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois et ressources à taux fixe du groupe. L'écoulement en taux de ces swaps de couverture est systématiquement plus court que l'écoulement probable en taux des éléments couverts à taux fixe. Cette approche est dite en « fonds de cuve » (*bottom-layer approach*). En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité réalisé par le Groupe La Banque Postale montre qu'elle n'est pas respectée et le dérivé de couverture est systématiquement résilié à due concurrence de l'inefficacité.

Instruments de couverture

Le Groupe La Banque Postale utilise plusieurs types de dérivés de couverture pour gérer les risques de taux et change des éléments du bilan.

S'agissant des swap de taux (Contrat de gré à gré permettant d'échanger, sur la base d'un montant nominal, les flux d'intérêts calculés sur un taux fixe contre les flux d'intérêts calculés sur un taux variable) le Groupe La Banque Postale privilégie les swaps contre OIS.

S'agissant des Options (Contrat de gré à gré entre deux contreparties permettant à l'acheteur de l'option de se couvrir au-delà d'un certain niveau), le Groupe La Banque Postale a traité des Caps couvrant contre une

hausse des taux d'intérêt au-delà d'un niveau prédéterminé (taux plafond ou d'exercice, aussi appelé *strike*), moyennant le paiement - généralement immédiat - d'une prime.

S'agissant des swaps de change, le Groupe La Banque Postale utilise les *cross currency swap* (swap de devise, payeur du taux en devise et receveur du taux variable en euro). Le *cross currency swap* assure ainsi à la fois le financement en devise ainsi que la couverture économique en change (financement et intérêts). Les flux en devise du titre et du swap sont complètement adossés en termes de montants, de dates et de décaissement.

33.3.2. Périmètres et liens économiques avec le risque couvert (sous-jacent)

Sous-jacents

Le Groupe La Banque Postale procède à des couvertures d'opérations au bilan du Groupe (qu'elles soient d'origine clientèle ou financière) avec des dérivés traités avec des contreparties du marché. Ces opérations dépendent du modèle de gestion des portefeuilles.

Ces opérations procèdent de différentes stratégies de couverture qui visent essentiellement à couvrir le risque de taux d'intérêt.

Élément couvert	Dérivés	Couverture
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Macro couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair value Hedge)
	Swap receveur fixe	Couverture des flux de trésorerie (CFH : Cash Flow Hedge) ^(a)
Titres à taux fixe acheté	Swap payeur fixe	Macro couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
	Swap payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair value Hedge)
Titres à taux fixe acheté à terme	Forward	Couverture des flux de trésorerie tout-en-un ("all-in-one CFH" : all-in-one cash flow hedge)
Actifs à taux révisables capés	Cap acheté	Macro couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
Dépôts client à taux fixe	Swap receveur fixe	Macro couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-out Fair value hedge)
Emission obligataire à taux fixe	Swap receveur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair value Hedge)

^(a) position éteinte fin 2018

Sous-jacents couverts à l'actif :

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des obligations et des prêts à la clientèle (immobiliers, consommation) à taux fixe, ainsi qu'au risque de taux en flux de trésorerie (acquisition d'obligations à terme).

Sous-jacents couverts aux passifs:

Le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des dépôts client à taux fixe (à vue, PEL), à des émissions obligataires à taux fixe.

Sources d'inefficacité

Couverture d'un titre par un swap :

Il existe deux types de couverture de juste valeur :

Les couvertures contre Euribor : Les couvertures contre Euribor sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation EURIBOR pour les titres, et les dérivés sont valorisés en utilisant une courbe EONIA. L'introduction de deux courbes d'actualisation différentes crée une légère inefficacité de couverture

qui sera d'autant plus importante que le spread EONIA-EURIBOR va varier dans le temps.

Les couvertures contre Eonia : Les couvertures contre EONIA sont valorisées en utilisant une courbe d'actualisation EONIA pour les titres et pour les dérivés. Ainsi, la couverture mathématique est parfaite entre le titre et le swap (titre actualisé contre EONIA avec retraitement de la composante crédit et swap actualisé contre EONIA), c'est pourquoi elles sont considérées comme étant 100% efficaces sans nécessité de réaliser de tests d'efficacité rétrospectifs.

Couverture de plusieurs titres par plusieurs swap :

Les principes défini permettent d'obtenir une documentation de couverture simplifiée réputée 100% efficace, tout en gérant correctement le traitement comptable de la composante taux couverte et notamment le recyclage des résultats de couverture en fonction des opérations réalisées sur les titres.

Les titres et leur couverture (un swap, plus exceptionnellement plusieurs swaps) sont regroupés par «stratégie» de macro-couverture. Chaque stratégie de macro couverture respecte les contraintes suivantes :

1. les titres et les swaps de la stratégie ont une date de maturité comprise dans un même bucket d'une durée maximale d'un an ;
2. le montant notionnel du swap de la stratégie doit être strictement inférieur au montant principal total des titres ;
3. la maturité du swap de la stratégie doit être inférieure ou égale à la plus petite maturité des titres de la stratégie ;
4. la sensibilité du swap de la stratégie doit être inférieure ou égale à sensibilité globale des titres ;
5. S'il y a plusieurs swaps dans la stratégie ils doivent être exécutés le même jour ;
6. une fois l'adossement réalisé entre les titres et le(s) swap(s), aucun titre ne peut plus être acheté dans la stratégie, seules les ventes de titres et unwind des swaps sont autorisés.

Dans ce cadre de gestion, dès qu'une stratégie de couverture est constituée, celle-ci ne doit pas être abondée par de nouveaux titres ou de nouveaux swaps. Cela permet en effet de garantir que durant la période de couverture, tous les titres et tous les swaps ont eu des variations de valeur (au titre du risque de taux) homogènes dans le temps.

La Banque Postale s'est fixé des règles de débouclage en suivant le montant principal des titres vendus stratégie par stratégie afin de respecter en permanence les contraintes définies et en résiliant partiellement le même jour que la vente de titre l'encours de swap qui dépasserait du principal des titres restants. En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité mis en place par Le Groupe La Banque Postale n'est pas respecté, une « inefficacité » est alors calculée, le dérivé de couverture est systématiquement résilié du montant de la sur-couverture.

Macro-couverture : Les sources d'inefficacité consistent essentiellement en la disparition du sous-jacent.

Ratio de couverture

Pour les couvertures qui ne sont pas considérées comme 100% efficace par construction, le ratio de couverture (quantité d'éléments couverts / quantité d'instruments de couverture) correspond au ratio utilisé par Le Groupe La Banque Postale dans sa gestion opérationnelle du risque.

La méthode de détermination du ratio de couverture est la suivante : à chaque date d'arrêt, la documentation rétrospective consiste à vérifier que la variation de valeur de l'élément couvert depuis l'origine est homogène à la variation de l'élément de couverture, et que le rapport des variations de valeur reste dans le range [80%-125%].

Test d'efficacité

Le Groupe la Banque Postale effectue un test d'efficacité au moins deux fois par semestre.

Couverture de flux de trésorerie Cash Flow Hedge :

Concernant la couverture de flux de trésorerie Cash Flow Hedge, le Groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Cette méthode du dérivé hypothétique consiste en une comparaison des variations de la valeur de l'instrument dérivé aux variations de valeur d'un instrument dérivé fictif appelé dérivé hypothétique qui représenterait parfaitement le risque couvert.

Couverture de juste valeur Fair Value Hedge

Couverture d'un titre par un swap :

Concernant la micro couverture sur les swaps EURIBOR, le Groupe La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. Partant du postulat que les swaps contre EONIA sont 100% efficace en micro couverture, la méthode consiste à créer un swap EONIA qui aurait pu être mis en place lors de la couverture (répliquant exactement le titre) et à apprécier la variation de valeur de ce swap par rapport à la variation de valeur du swap réellement mis en place.

L'inefficacité résiduelle correspond alors à la somme des variations de valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture. Le titre et le swap sont valorisés à l'aide d'une courbe de taux identique et constante, seul le taux de change de marché est pris en compte. Ainsi la variation de valeur du titre valorisé de cette manière est indépendante des variations de valeur des taux d'intérêt et est uniquement impactée par la variation du taux de change.

Dans le cas où le test d'efficacité ne serait pas respecté, le Groupe La Banque Postale impose de résilier tout ou partie du sous-jacent de couverture. Pour cela, les tests d'efficacité sont effectués avant et après cession pour s'assurer de la conformité de l'opération de résiliation.

Couverture de plusieurs titres par un swap :

Afin d'assurer le suivi de la stratégie de couverture, La Banque postale a mis en place une documentation glissante des stratégies de couverture pour matérialiser l'absence d'entrée de nouveaux titres ou de complément sur des positions existantes.

Couverture de plusieurs prêts par plusieurs swap (fonds de cuve / carve out)

Pour un sous-ensemble de contrats clients à taux fixe, le Groupe La Banque Postale procède à des tests qui visent à vérifier que l'écoulement des sous-jacents couverts est bien supérieur à celui du nominal des dérivés (swaps ou options) qui sont utilisés dans le cadre de la couverture. Dans le cas où le nominal des dérivés est supérieur, cela met fin à la relation de couverture et il est procédé systématiquement à une résiliation du ou des dérivés.

Instruments dérivés de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie

	Au 31/12/2018		
	Actif	Passif	Notionnel
<i>(en millions d'euros)</i>			
Instruments de taux d'intérêt	1 131	329	38 848
Swaps de taux d'intérêts	1 130	329	38 484
Caps-floors-collars			364
Instruments de devises		18	346
Opérations fermes de change		18	346
Autres instruments			
TOTAL DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	1 131	348	39 194
Instruments de taux d'intérêt	29		1 476
Instruments de devises			
Autres instruments			
TOTAL DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	29		1 476
TOTAL DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	1 159	348	40 670

Opérations sur les instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

	Au 31/12/2018					TOTAL
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	indéterminé	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Instruments de taux d'intérêt	586	1 341	18 707	18 214		38 848
Swaps de taux d'intérêts	526	1 240	18 560	18 158		38 484
Caps-floors-collars	60	101	146	56		364
Instruments de devises		208	137			346
Opérations fermes de change		208	137			346
Autres instruments						
TOTAL NOTIONNEL DERIVES DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	586	1 550	18 844	18 214		39 194
Instruments de taux d'intérêt	984	492				1 476
Instruments de devises						
Autres instruments						
TOTAL NOTIONNEL DERIVES DE COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	984	492				1 476
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	1 570	2 042	18 844	18 214		40 670

Couverture de juste valeur

Éléments couverts

Micro-couverture de juste valeur

	31/12/2018			Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
ACTIF				
Taux d'intérêt	10 804	54		173
Change	366	1		(1)
Autres				
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	11 170	54		173
Taux d'intérêt	284	7		(1)
Change				
Autres				
Instruments financiers au coût amorti	284	7		(1)
PASSIF				
Taux d'intérêt	7 236	238		(8)
Change				
Autres				
Instruments financiers au coût amorti	7 236	238		(8)

Macro-couverture de juste valeur

	31/12/2018
(en millions d'euros)	Valeur comptable
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres	
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	4
Total - ACTIF	4
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	17
Total- PASSIF	17
TOTAL	21
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	21

Résultat de la comptabilité de couverture de juste valeur

	31/12/2018		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
(en millions d'euros)	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y.c. cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y.c. cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(151)	149	(2)
Change	(24)	24	
Autres			
TOTAL	(175)	173	(2)

Couverture de flux de trésorerie

Éléments de couverture

	31/12/2018			Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (y.c. cessations de couvertures au cours de la période)
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessées	
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<i>(en millions d'euros)</i>				
ACTIF				
Taux d'intérêt	1 476	(29)		(28)
Change				
Autres				
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 476	(29)		(28)

Résultat de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie

	31/12/2018		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisée en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
<i>(en millions d'euros)</i>			
Taux d'intérêt	28	(174)	
Change			
Autres			
TOTAL	28	(174)	

33.3.3. Mesure du risque

La VaR

La VaR est un indicateur du risque de perte auquel la banque est confrontée. Il donne une estimation de la perte maximale potentielle à un horizon donné avec une probabilité donnée. Toutefois cet indicateur ne donne aucune information quant aux niveaux de pertes potentielles découlant d'événements peu fréquents.

Cet indicateur est calculé d'une part sur les portefeuilles de négociation et d'autre part sur certains portefeuilles bancaires. Une VaR globale comprenant l'ensemble des positions est également calculée.

La VaR est déclinée pour chacune des activités incluses dans le portefeuille de marché.

Par souci de prudence, La Banque Postale a décidé d'encadrer l'ensemble de ses positions marquées au marché par une Value At Risk (99 %, 1 jour). La VaR mise en œuvre à La Banque Postale est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance couvrant les risques de taux, spread, change, volatilité et les risques de variation des indices boursiers auxquels la banque est exposée. En termes de facteurs de risque, la principale approximation concerne le « risque spécifique de taux » : le risque de spread de crédit (auquel sont sensibles les obligations) est pris en compte par une approche secteur-rating qui ne capture qu'une partie de ce type de risque.

Cette matrice est calculée avec un facteur d'ajustement (*scaling factor*) visant à surpondérer les variations

récentes par rapport aux variations plus anciennes. L'implémentation de La Banque Postale ne couvre donc pas les risques de deuxième ordre (convexité) qui sont d'ailleurs peu présents dans ses livres.

La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, pour le moment non significatives, pourrait amener la Direction des risques à déployer une méthodologie plus adaptée.

La Direction des risques procède à une analyse *ex post* (*backtesting*) des résultats du modèle mis en œuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité.

Les scénarios de stress

Un scénario de stress consiste à simuler une situation extrême afin d'évaluer les conséquences financières sur le résultat ou les fonds propres de La Banque Postale. Le recours à ces scénarios est un outil d'analyse et de maîtrise pour mieux appréhender les risques de marchés.

33.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini, par l'arrêté du 3 novembre 2014, comme le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché (risque systémique) ou de facteurs

idiosyncratiques (risque de signature propre), dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Deux types de pilotage sont concernés : la gestion de la liquidité courante de la banque permettant de minimiser le coût de gestion dans des limites raisonnables de risque d'une part, et la gestion de la liquidité de la banque en cas de stress important d'autre part.

La Banque Postale dispose d'une forte position de liquidité assise sur :

- un montant de dépôts clients supérieur à celui des prêts clients. La Banque Postale dispose d'une base de dépôts très importante et diversifiée (supérieure à 160 milliards d'euros), principalement composée de dépôts d'une clientèle de particuliers français
- un important portefeuille HQLA (High Quality Liquidity Assets), La Banque Postale a historiquement investi une part significative de son bilan en titres souverains, en raison de son activité historique de recueil de dépôts, alors que les activités de crédits clientèles ne se sont développées que depuis 2006. Ce portefeuille contient exclusivement des actifs liquides et de haute qualité en accord avec les dispositions du Règlement délégué (UE) N°2015/61, ce qui permet d'élever son ratio de liquidité à court terme au-dessus de 135% et en moyenne autour de 150%
- un accès avéré aux financements de marchés de capitaux

Les ressources issues de la clientèle étant pour la plupart sans échéance et exigibles à tout moment (dépôts, livrets), leur écoulement est modélisé afin d'en déterminer le profil dans le temps. La Banque Postale a retenu une approche conservatrice sur ses évaluations de liquidité, et elle a adopté des hypothèses très prudentes sur ces écoulements. Sont donc ainsi retenus pour les ressources, des majorants de la volatilité des encours et des minorants de leur duration en liquidité.

Pilotage du risque de liquidité

La responsabilité du pilotage du risque de liquidité incombe au Comité ALM dans le respect des principes et limites validés par le Comité de Pilotage des Risques Groupe. Cette responsabilité est en partie déléguée au COGOB et aux pôles de trésorerie et financement long terme de la salle des marchés pour le risque de liquidité tactique lié à la gestion de la trésorerie de la Banque.

Opérationnellement, La Banque Postale a mis en place un dispositif d'évaluation interne de la liquidité, ou ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), qui regroupe l'ensemble des dispositifs de limites, d'évaluation, de suivi, de reporting et de pilotage de sa liquidité. Ces dispositifs comprennent notamment :

- un dispositif de guidelines et limites
- un plan de financement qui assure ex ante l'équilibre de la position de funding de la banque dans l'univers de planification budgétaire de La Banque Postale
- le maintien et le suivi des évolutions d'un coussin de titres liquides non grevés de haute qualité ainsi que

des montants remis à la facilité de dépôt de la banque centrale

- le dispositif du Plan de Financement d'Urgence (PFU), qui a pour buts principaux (cf. infra) :
 - de définir des seuils d'alerte permettant de détecter de manière précoce des tensions sur la liquidité, qu'elle soit idiosyncratique (spécifique à La Banque) ou systémique
 - d'identifier l'ensemble des capacités disponibles pour générer de la liquidité (réserves de liquidité et capacités de financement)
 - de mobiliser une gouvernance visant à gérer avec la rapidité nécessaire l'éventualité d'une crise
- ainsi qu'un dispositif de stress test visant à mesurer les marges de manœuvre de La Banque Postale dans des contextes de tensions historiquement élevées sur la liquidité de la Banque.

Les instances de la Banque (Comité des risques du Conseil de Surveillance) ont approuvé en mars 2018 l'ensemble du dispositif ILAAP.

Les systèmes de déclaration prudentielle des risques de liquidité couvrent l'ensemble du périmètre de consolidation prudentielle. Néanmoins, certaines des limites et indicateurs utilisés en gestion font référence à des unités sociales du groupe, notamment La Banque Postale, entité la plus importante du Groupe.

Mesure du risque de liquidité

Suivi de la liquidité à court terme

Le suivi de la liquidité court terme s'appuie sur :

- Des ratios et reportings de liquidité réglementaire
- Le ratio de liquidité court-terme LCR (Liquidity Coverage Ratio)
- Le ratio relatif au financement stable NSFR (Net Stable Funding Ratio)

Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le LCR est un ratio mensuel de liquidité à court terme qui mesure la capacité de la banque à résister pendant 30 jours à une dégradation sévère de sa situation dans un contexte de choc systémique. En cible, le LCR doit être supérieur à 100 % et l'établissement assujéti dispose d'une période de transition pour atteindre ce niveau. Ce ratio est calculé en divisant la somme des actifs liquides de qualité et libres de tout engagement par le besoin de liquidités sous stress à horizon de 30 jours.

En cohérence avec les mouvements de bilan détectés dans la partie « risque de taux », (développement des actifs commerciaux), le LCR a baissé en 2018.

Le LCR fait également partie des contraintes à respecter dans le cadre des projections de liquidité dynamique.

Dans le cadre de l'ILAAP, plusieurs stress sur le ratio LCR ont été développés.

Un calcul du LCR et de la réserve de liquidité est produit quotidiennement.

La concentration, le coût et la structure du refinancement, la concentration du coussin d'actifs,

sont évalués régulièrement et font l'objet de reportings réglementaires (ALMM) accompagnant la publication du LCR.

Net Stable Funding Ratio (NSFR)

Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Ce ratio devrait, en permanence, être au moins égal à 100 %. Le « financement stable disponible » (Available Stable Funding) désigne la part des ressources qui ne sont pas exigibles à l'horizon temporel pertinent, ici, 1an dans le cadre du NSFR. Le montant du « financement stable exigé » (Required Stable Funding) d'un établissement est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs (et positions de hors-bilan) détenus.

À ce jour, et dans le cadre des exercices réglementaires de liquidité réalisés pour la BCE, le ratio NSFR est supérieur à 100 %.

Le dispositif s'appuie également sur :

- des outils permettant à la Trésorerie de suivre les positions infra-journalières en temps réel
- un calcul quotidien du gap de liquidité de la Trésorerie
- des indicateurs avancés de crise de liquidité suivis chaque semaine et définis dans le plan de financement d'urgence de la Banque
- des tests d'accès au marché biannuels permettant de vérifier l'accès au marché en différentes devises

Suivi de la liquidité à long terme

La Banque évalue son niveau de liquidité long terme par un gap de liquidité. Celui-ci comporte les projections de gaps statiques par échéance et des limites définies sur les horizons de 1, 3 et 5 ans. Les hypothèses prises en compte correspondent à une approche stressée, résultant en une vision conservatrice de la position de liquidité du Groupe.

Les méthodologies d'évaluation d'impasse de liquidité sont déterminées en fonction des types d'actif (ou passifs) composant le bilan :

- encours échancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle)
- encours non échancés (écoulement conventionnel)
- profil de liquidité des actifs cessibles
- hors bilan (engagement et garanties de liquidité)

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité ALM et par la DRG. Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage. Le caractère cessible de certaines opérations peut le cas échéant être pris en compte.

Plan de Financement d'Urgence (PFU)

Le Plan de Financement d'Urgence est destiné à être suivi par les instances de gouvernance (Comité ALM, COGOB, Comité de Pilotage des Risques Groupe) de la gestion financière et exécutés opérationnellement par la Direction des Opérations Financières.

Le Plan de Financement d'Urgence (PFU) fait partie du processus d'évaluation interne de la liquidité que La Banque réalise de façon annuelle. Le PFU présente les indicateurs avancés retenus pour juger la santé des marchés (financiers ou bancaires) sur lesquels la liquidité de La Banque Postale est exposée. Ces indicateurs sont décomposés en deux grandes familles :

- des indicateurs systémiques
- des indicateurs idiosyncratiques

Pour chaque indicateur est défini un niveau de seuil (confort, vigilance ou alerte).

Le Plan de Financement d'Urgence prévoit également des dispositifs à mettre en œuvre en cas de crise avérée qu'elle soit systémique ou idiosyncratique. Ce dispositif se présente principalement sous la forme d'un recensement des différentes sources de financements (ou liquidités) accessibles par La Banque Postale, en fonction des montants représentés et de la rapidité de mise en œuvre. Le PFU prévoit également une gouvernance précise au travers de comités, dans lesquels sont suivis les indicateurs avancés. Cette gouvernance a pour vocation d'assurer le management de La Banque de la surveillance accrue de son risque de liquidité. La présentation (en période normale) des indicateurs est réalisée au cours du COGOB. Enfin les indicateurs choisis ainsi que les dispositifs d'actions proposés sont testés sur les marchés afin de pouvoir apprécier la pertinence de ces derniers et la liquidité du marché.

Le test de financement consiste à tester le marché en procédant à des emprunts à court terme. L'objectif de ce type de test est de vérifier régulièrement l'aptitude de la banque à se procurer rapidement des fonds sur les marchés pour s'assurer que les estimations sur la capacité de la Banque à emprunter restent valides. La fréquence envisagée pour ce genre de test est au minimum de deux fois par an.

Par 2 fois en 2017, La Banque Postale a testé, avec succès, sa capacité à se financer pour un montant significatif sur une journée dans ses différentes devises.

Réserve de liquidité

La réserve de liquidité a pour objectif de quantifier le montant de cash ainsi que la liquidité disponibles rapidement par la cession ou la mise en pension de titres afin de faire face à une crise de liquidité.

La réserve de liquidité est composée :

- du cash placé auprès de la banque centrale (hors moyennes des réserves obligatoires calculée sur la période de constitution) ;
- des titres composant le coussin HQLA (High Quality Liquid Asset) constitué principalement de titres d'état, de covered bond, et de titres d'entreprises satisfaisant aux critères de liquidité prudentiels définis par la réglementation dans le cadre du calcul du LCR (Liquidity Coverage Ratio) pour lesquels la valorisation des titres est affectée d'une décote conforme à la réglementation prudentielle ;
- des autres titres mobilisables auprès de la BCE (principalement des titres bancaires) affectés de la décote BCE.

Les crédits immobiliers cautionnés d'excellente qualité, mobilisables par la Société de Financement de l'Habitat du Groupe par l'émission de Covered Bond, constitue également une source de liquidité importante (environ 11,9 milliards d'euros de collatéral potentiel au 31 décembre 2018, en plus des autres sources de financement habituellement utilisées par la banque).

Technique de réduction du risque

En plus du cadre de gestion prudente de la liquidité mis en œuvre par le Comité ALM et le Comité des risques, La Banque Postale est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 20 milliards d'euros de Neu-CP (Negotiable European Commercial Paper), le but étant de refinancer une partie des besoins de financement à court terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle
- un programme de 2 milliards d'euros de Neu-MTN dont le but est également de refinancer une partie des besoins de financement à court-moyen terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle
- un programme de 10 milliards d'euros d'EMTN, pour l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH) via son véhicule de financement sécurisé mis en place en 2013, LBP Home Loan SFH, filiale de LBP SA
- un accès au refinancement par la BEI dans le cadre de l'engagement de La Banque Postale pour des enveloppes éligibles
- un portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance, principalement constitué d'obligations d'État, d'excellente qualité et rapidement mobilisables, qui constitue une source durable de titres éligibles permettant d'accéder aux opérations de refinancement BCE ou au marché des mises en pension
- un accès au marché interbancaire

La Banque Postale a également accès à un véhicule de financement sécurisé via la Caisse de Financement Local (CAFFIL), auprès de qui elle effectue régulièrement des cessions de prêts originés à destination du Secteur Public Local.

Ces véhicules de « financements sécurisés » constituent une source fiable de financement, comme en témoigne le fait que le marché des financements sécurisés a continué à fonctionner même durant la récente crise bancaire de 2011.

33.5 Risque de taux

Le risque de taux représente l'éventualité de voir les marges futures ou la valeur économique de la banque affectées par les fluctuations des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux comprend la gestion de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (MNI).

Ce risque est suivi via des indicateurs de sensibilité des marges futures et de la Valeur Économique aux taux

d'intérêts ainsi que via des scénarios permettant d'évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes.

Les mouvements de taux envisagés affectent aussi bien les flux incertains des produits financiers que les résultats des opérations de la banque de détail, via les modèles comportementaux, en particulier les options implicites dont disposent les clients.

La supervision du risque de taux relève du Comité ALM qui suit les indicateurs, anticipe leur évolution en fonction des orientations de la politique commerciale et de l'observation des comportements des clients. Les indicateurs de risque de taux sont également revus en CPRG. La fréquence de revue des risques de taux et liquidité est essentiellement mensuelle.

Mesure du risque

Le risque de taux est piloté de manière à couvrir la sensibilité de la marge nette d'intérêt future de la banque sous contrainte du respect des indicateurs de sensibilité de la valeur. Ce pilotage est réalisé en dynamique, sur la base du plan d'affaires, au travers de la mise en place de dérivés de taux (couvertures) ou d'inflexion de la politique commerciale.

Le bilan comporte des optionalités implicites et explicites, conduisant à une non-linéarité de la valeur économique en fonction des taux. Dans cette perspective, l'ALM propose un rééquilibrage régulier des positions structurelles au travers d'instruments de marché.

Comme demandé par le Comité de Bâle, les risques de taux significatifs présents dans le banking book (portefeuille bancaire) sont identifiés et mesurés. Certains d'entre eux peuvent donner lieu à un dispositif de suivi spécifique.

Le risque de taux est mesuré par maturité, par type d'index pour les produits dépendant de taux variable ou révisable (Euribor, Inflation, Eonia, etc.) en tenant compte de conventions d'écoulement probables, elles-mêmes fonctions des situations de marché. Il recouvre plusieurs facteurs de risque :

- risque de fixation lié à des différences entre les nouvelles prises de taux à l'actif et au passif (selon les références et les maturités)
- risque de courbe, lié au risque de fixation : généré par les variations de la courbe des taux (translation, rotation, etc.)
- risques de base : lié à la multiplicité des références de taux utilisées et induisant des risques du fait de la corrélation imparfaite entre les références
- risques optionnels (contractuel ou comportemental)
- risques induits par les positions exposées au taux réel / à l'inflation

Dans ce cadre, la variation de marge nette d'intérêt est mesurée en fonction de plusieurs scénarios de taux. Le risque de taux d'intérêt présent dans le bilan est simulé de manière dynamique, en tenant compte des variations futures d'encours (remboursements anticipés, productions nouvelles, etc.) conformément aux modèles comportementaux développés et au plan d'affaires.

Les opérations des portefeuilles obligataires de gestion déléguée ne rentrent pas dans le risque de taux global, leur risque étant suivi et encadré par les limites propres à chaque portefeuille. Ces portefeuilles relevant de la salle des marchés sont encadrés par des limites de type risques de marché.

Mesure du risque de taux d'intérêt global

Conventions et modèles

Les méthodologies d'évaluation d'impasse et de sensibilité de taux sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- encours échancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle)
- encours non échancés (écoulement conventionnel)
- hors bilan (engagement et garanties de liquidité)

Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité ALM et par la Direction des Risques Groupe.

Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

Le gap de taux

Pour une devise donnée, le gap de taux nominal est calculé pour les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable et révisable jusqu'à leur prochaine date de révision ou fixation. Le gap de taux nominal ne prend pas en compte les tombées d'intérêts.

Le gap de taux est la différence entre les montants moyens des actifs à taux fixe et les montants moyens des passifs à taux fixe incluant les effets des éléments de hors-bilan (les swaps et les amortissements des soultes) par maturité.

NOTE 34 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

- 34.1 Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers
- 34.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers
- 34.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres
- 34.4 Instruments financiers de couverture
- 34.5 Reclassements d'actifs financiers
- 34.6 Compensation des instruments financiers

34.1 Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers

Les niveaux hiérarchiques de juste valeur définis par la norme IFRS 7 sont les suivants :

- Niveau 1 : Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données observables
- Niveau 3 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données non observables

31/12/2018			Hiérarchie de juste valeur ^(b)		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur ^(a)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS					
Actifs bancaires					
Prêts et créances sur la clientèle	95 671	98 340			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	87 352	87 362			
Portefeuille de titres	51 262	52 704	18 694	8 394	592
Actifs non bancaires					
Autres actifs financiers non courants	290	290		113	94
Créances clients et autres créances	4 156	4 156			
Autres actifs financiers courants	532	532	50	414	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 286	2 286	528	1 758	
PASSIFS					
Passifs bancaires					
Dettes envers les établissements de crédit	18 877	18 870			
Dettes envers la clientèle	185 802	185 811			
Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers	23 759	23 905		979	
Passifs non bancaires					
Emprunts obligataires et dettes financières	6 229	6 633		739	
Dettes fournisseurs et autres dettes	5 432	5 432			

(a) Y compris juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti

(b) Pour les éléments comptabilisés en juste valeur

Transfert du niveau 2 vers le niveau 1 : 28,2 millions d'euros (3 titres à revenu fixe dont les transactions répondent désormais aux conditions de volume et de fréquence).

Transfert du niveau 1 vers le niveau 2 : 73,3 millions d'euros (8 titres à revenu fixe qui ne répondent plus aux conditions de volume et de fréquence).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS DES ACTIVITÉS BANCAIRES			
Effets publics et valeurs assimilées	945	5	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 127	4 931	
Actions et autres titres à revenu variable	61		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 133	4 936	
Actions et autres titres à revenu variable	35		
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	35		
Instruments dérivés de taux d'intérêts		384	
Instruments dérivés de cours de change		94	
Instruments dérivés de crédits		3	
Instruments dérivés conditionnels		10	
Dérivés de transaction		491	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		1 138	
Instruments dérivés de cours de change		5	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur		1 143	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		2	
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		2	
Effets publics et valeurs assimilées	6 701	20	
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 327	215	
Actions et autres titres à revenu variable	804	222	300
Titres de participation non consolidés			200
Actifs financiers disponibles à la vente	16 832	457	501
ACTIFS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES			
Autres actifs financiers non courants		460	139
Créances clients et autres créances		3 930	
Autres actifs financiers courants		712	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	350	1 385	
PASSIFS DES ACTIVITÉS BANCAIRES			
Dettes représentées par un titre		5	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		5	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		392	
Instruments dérivés de cours de change		93	
Autres instruments dérivés		20	
Instruments dérivés de crédit		13	
Instruments dérivés conditionnels		10	
Instruments dérivés de transaction		528	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		238	
Instruments dérivés de cours de change			
Instruments dérivés de couverture		238	
PASSIFS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES			
Emprunts obligataires et dettes financières		6 297	
Dettes fournisseurs et autres dettes		5 154	

Justes valeurs de niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture (activités bancaires)

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	TOTAL
Ouverture	250	251		501
Gains et pertes enregistrés en résultat	10			10
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		12		12
Achats	70	31		101
Remboursements	(28)			(28)
Autres mouvements	1	(5)		(4)
CLÔTURE	303	289		591

Justes valeurs de niveau 3 : profits et pertes de la période comptabilisés en résultat

Néant

34.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers

34.2.1 Instruments financiers hors activités bancaires

La juste valeur de la dette obligataire et des swaps associés est déterminée au moyen d'un modèle de calcul reposant sur des données observables, correspondant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie par IFRS 7. Ce modèle de calcul est détaillé ci-dessous.

Chaque produit financier est appréhendé comme une série de flux futurs déterminés ou non à la date de calcul. Le calcul des justes valeurs repose sur l'actualisation de ces flux futurs de trésorerie. Les facteurs d'actualisation sont déduits à partir d'une courbe zéro coupon. En ce qui concerne le calcul de la juste valeur de la dette obligataire, le spread de crédit de La Poste est ajouté à la courbe zéro coupon. Le spread de crédit implicite de la Poste est déterminé à partir des fourchettes de prix proposées par différents contributeurs du marché (brokers).

Dans le cas de flux dépendant d'un taux variable encore indéterminé à la date de calcul, une estimation des taux futurs est réalisée en prenant en compte la structure à terme des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les produits financiers comprenant des flux dans différentes devises, les flux sont actualisés par devise selon des facteurs d'actualisation propres à chaque devise. Les valeurs de marché en devises obtenues sont ensuite converties en euros au cours de change BCE du jour de calcul.

Les produits optionnels sont déterminés en prenant en compte la volatilité implicite des marchés au regard des dates d'exercice des options.

En ce qui concerne les actifs et passifs financiers courants, leur juste valeur est assimilable à leur valeur au bilan, compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

La juste valeur des titres obligataires et des parts d'OPCVM est déterminée en utilisant des prix cotés.

34.2.2 Instruments financiers des activités bancaires

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multi contribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal. À titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des futures est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (billets de trésorerie, certificats de dépôts...), les dépôts-repo.

Les instruments financiers sont présentés dans la note 34.1 selon trois niveaux en fonction d'un ordre

décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

- **niveau 1** : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques.

Il s'agit notamment des actions cotées et des dérivés sur marchés organisés (futures, options...)

- **niveau 2** : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif. Ce classement concerne les swaps de taux, caps, etc.

- **niveau 3** : Instruments valorisés à l'aide de données non observables sur les marchés.

Il s'agit principalement des titres de participation non cotés, de FCPR ou de FCPI.

La valeur de marché des titres de participation non cotés est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan de La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que, comme leur

taux venait d'être fixé, leur valeur ne devait pas s'éloigner du nominal prêté.

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par La Banque Postale :

- La juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible durée (obligation pour le client de redevenir créateur en moins d'un mois).
- La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir actualisés sur la base des taux de cession internes.

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

- Pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plans d'épargne Populaire et les comptes à terme, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours.
- La juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des swaps en couverture des dépôts à vue (*via* l'option « *carve out* »).

Juste valeur des instruments de dette détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers non cotés est déterminée par actualisation des flux futurs au taux du marché en vigueur à la date de clôture.

34.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres

Activités non bancaires

Les impacts sur le résultat des instruments financiers du Groupe hors activités bancaires sont détaillés en note 13 « Résultat financier ».

Activités bancaires

Le tableau ci-après détaille les impacts sur le résultat et les capitaux propres des instruments financiers des activités bancaires.

2018	Produits/ (charges) d'intérêts	Variations de juste valeur		Déprécia- tion	Décompta- bilisation et dividendes	Gain/ (perte) net
		Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres			
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs et passifs évalués au coût amorti	1 929					1 929
Actifs évalués à la juste valeur par OCI recyclable	111		(419)		342	34
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		27				27
Opérations de couverture	188	(2)	(147)			39
TOTAL	2 228	25	(566)		342	2 029
2017						
Prêts, créances et dettes	1 685			(192)		1 493
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	690					690
Actifs disponibles à la vente	176		(63)		278	391
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		(4)				(4)
Opérations de couverture	154	(4)	(54)			96
TOTAL	2 705	(8)	(117)	(192)	278	2 666

34.4 Instruments financiers de couverture

Activités non bancaires

Voir note 27.

Activités bancaires

Voir note 33.3.

34.5 Reclassements d'actifs financiers

La Banque Postale avait utilisé en 2008 les possibilités de reclassement de certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances » offertes par l'amendement du 13 octobre 2008 aux normes IAS 39 et IFRS 7. Le transfert d'une partie des titres du portefeuille des actifs disponibles à la vente qui ne présentaient plus la liquidité attendue vers le

portefeuille prêts et créances permet de donner une meilleure image dans les états financiers de l'allocation de ressources de La Banque Postale. La valeur nette comptable et la juste valeur des titres reclassés au 1^{er} juillet 2008 restent non significatives au 31 décembre 2018.

34.6 Compensation des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les informations requises par la norme IFRS 7 sur les instruments financiers compensés au bilan, ainsi que sur les instruments financiers non compensés, mais faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoires, ou d'accords similaires.

34.6.1 Instruments dérivés des activités industrielles et commerciales

2018	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets
<i>(en millions d'euros)</i>	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collatéral E	F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	127		127	56	68	3
Instruments financiers dérivés passifs	56		56	56		
2017	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collatéral E	F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	164		164	68	99	(3)
Instruments financiers dérivés passifs	68		68	68		

La Poste a mis en place avec l'ensemble de ses contreparties de marché des conventions cadres afin de réduire son exposition en cas de défaillance de ses contreparties de marché. Ces accords se traduisent par le versement à la contrepartie gagnante par la contrepartie perdante d'un dépôt de garantie sous forme de numéraire équivalent à la position nette des

dérivés. La fréquence des appels de marge est hebdomadaire ou quotidienne selon les contreparties. Ces accords ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre de la norme IFRS 7 sur la compensation.

34.6.2 Instruments financiers des activités bancaires

2018	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Montants nets
<i>(en millions d'euros)</i>	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	11 397		11 397	639	914		9 845
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	1 618		1 618	639	914		65
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	188 314	5 226	183 088	264		416	182 407
Dont prises en pension	5 907	5 226	681	264		416	0
Comptes de régularisation et autres actifs	2 981		2 981	3			2 978
Dont dépôts de garantie donnés	5		5	3			2
Autres actifs non soumis à compensation	47 734		47 734				47 734
TOTAL ACTIF	250 427	5 226	245 200	906	914	416	242 965
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	1 157		1 157	639	216		302
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	878		878	639	216		23
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	209 915	5 226	204 688	264	36	18 237	186 151
Dont mises en pension	23 779	5 226	18 553	264	36	18 237	16
Autres dettes non soumises à compensation (hors capitaux propres)	29 688		29 688				29 688
TOTAL PASSIF	240 759	5 226	235 533	902	252	18 237	216 141
2017							
<i>(en millions d'euros)</i>	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	7 596		7 596	448	1 162		5 986
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	1 634		1 634	448	1 162		24
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	93 075	4 940	88 135	200	1	102	87 833
Dont prises en pension	5 164	4 940	225	200	1	102	(78)
Comptes de régularisation et autres actifs	3 411		3 411	8			3 403
Dont dépôts de garantie donnés	10		10	8			2
Autres actifs non soumis à compensation	132 334		132 334				132 334
TOTAL ACTIF	236 416	4 940	231 477	655	1 163	102	229 556
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	238		238	448	288		(498)
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	743		743	448	288		7
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	187 503	4 940	182 564	200	43	13 892	168 430
Dont mises en pension	19 171	4 940	14 232	200	43	13 892	98
Autres dettes non soumises à compensation (hors capitaux propres)	38 581		38 581				38 581
TOTAL PASSIF	226 323	4 940	221 383	647	331	13 892	206 513

NOTE 35 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

- 35.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public
- 35.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation
- 35.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

35.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public**35.1.1 Relations avec l'État**

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre de l'Économie, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des comptes et du Parlement.

Un nouveau contrat d'entreprise entre La Poste et l'État, pour la période 2018-2022, a été approuvé par le Conseil d'administration du Groupe le 19 décembre 2017 et signé le 16 janvier 2018. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, et vise à pérenniser et moderniser l'exercice des quatre missions de service public de La Poste. Ces missions bénéficient du soutien de l'État, en contrepartie du respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

Par ailleurs, ce contrat développe la démarche des engagements citoyens en faveur du développement de la société numérique, des services de proximité, et du développement durable et responsable.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

En ce qui concerne les activités bancaires du Groupe, les taux de commissionnement sur les produits d'épargne réglementée (livret A, Livret Développement Durable et LEP) sont fixés par l'État. L'évolution de ces taux a un effet direct sur le produit net bancaire de La Banque Postale.

35.1.2 Relations avec les entreprises du secteur public

Le Groupe La Poste réalise des transactions courantes, aux conditions de marché, avec des entreprises du secteur public.

35.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

Les transactions réalisées entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, et ne sont donc pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les entreprises associées concernent essentiellement CNP Assurances, avec laquelle La Banque Postale a signé une convention de partenariat commercial donnant lieu au versement de commissions. Les effets sur les comptes du Groupe des transactions avec CNP Assurances sont résumés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Produits	606	570
Charges		
Créances	127	109
Dettes	288	256

Les transactions avec les autres entreprises associées, ainsi qu'avec les coentreprises, ne sont pas significatives.

35.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

La rémunération des principaux dirigeants du Groupe La Poste s'est élevée en cumulé à 5,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (4,9 millions d'euros en 2017). Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique.

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Comité Exécutif, ainsi que les membres du Conseil d'Administration (dont la rémunération est constituée de jetons de présence, pour l'essentiel reversés à l'État ou à la Caisse des Dépôts, et des salaires des représentants des salariés). Les jetons de présence versés en 2018 s'élèvent à 0,2 million d'euros (0,2 million d'euros en 2017).

NOTE 36 ENTITÉS STRUCTURÉES

- 36.1 Entités structurées consolidées
- 36.2 Entités structurées non consolidées

36.1 Entités structurées consolidées

En application des normes IFRS 10 et 11, et au regard des seuils de consolidation, le Groupe consolide trois entités structurées, le FCT Elise 2012, LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 et LBP Dutch Mortgage Portfolio 2.

L'entité FCT Elise 2012 a fait son entrée dans le périmètre de consolidation en octobre 2012. Il s'agit d'un fonds français dont la dette est détenue à 95% par La Banque Postale et à 5% par le Crédit Foncier de France. Ce fonds porte à son actif des prêts à taux zéro accordés à une clientèle de particuliers de La Banque Postale avant 2010 (date du lancement de la commercialisation du prêt à taux zéro dans le bilan de la banque). Il représente au 31 décembre 2018 un total bilan de 353 millions d'euros. Ce fonds est consolidé en intégration globale.

Deux fonds communs de créances néerlandais, LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 et 2, sont entrés dans le périmètre de consolidation respectivement en octobre et novembre 2017. Il s'agit de fonds dont la dette est détenue à 100 % par La Banque Postale. Ces fonds portent à leurs actifs des crédits à l'habitat accordés à une clientèle de particuliers d'Aegon Hypotheken et Rabobank. Les crédits en portefeuille représentent un encours net total de 1 141 et 1 311 millions d'euros respectivement. Ces fonds sont consolidés par intégration globale.

36.2 Entités structurées non consolidées

Au 31 décembre 2018, le Groupe a identifié les deux familles suivantes d'entités structurées non consolidées : titrisation et gestion d'actifs.

Entités structurées avec intérêts financiers

Au 31 décembre 2018, les seuls opérations significatives avec les entités structurées avec intérêts financiers au sein du Groupe sont représentés par des passifs financiers à la juste valeur par résultat pour 86 millions d'euros sur la gestion d'actifs et 68 millions d'euros de parts détenues dans un fond de titrisation. Les revenus tirés par le Groupe sur ces entités s'élèvent à 80 millions d'euros et sont principalement composés de frais de gestion. Aucune perte significative n'a été enregistrée au 31 décembre 2018.

L'exposition maximale au risque de perte est le plus souvent limitée aux parts détenues dans les fonds, à l'exception des fonds dans lesquels La Banque Postale accorde une garantie de capital et de performance.

Concernant les fonds gérés par l'entité La Banque Postale Asset Management et étant donné la structuration des dérivés, la garantie ne s'exerce qu'en cas de défaut des fournisseurs de swaps de performance. Les contreparties sont des contreparties de marché et le risque de défaut peut être considéré comme faible.

Entités structurées sans liens financiers

Sont définis comme sponsor les fonds qui sont structurés par une société de gestion contrôlée par le Groupe, principalement par La Banque Postale Asset Management.

Les revenus tirés par le Groupe sur ces entités s'élèvent à 63 millions d'euros et sont principalement composés de frais de gestion.

NOTE **37** ENGAGEMENTS HORS-BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

- 37.1 Engagements de location
- 37.2 Engagements des activités bancaires
- 37.3 Autres engagements donnés
- 37.4 Autres engagements reçus
- 37.5 Autres engagements
- 37.6 Passifs éventuels

37.1 Engagements de location

Les paiements minimaux futurs des locations opérationnelles pour lesquelles le Groupe est preneur se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Moins de 1 an	614	599
Entre 1 et 5 ans	1 301	1 201
Plus de 5 ans	816	729
TOTAL	2 731	2 529

Les loyers relatifs aux locations opérationnelles se sont élevés à 807 millions d'euros en 2018 (775 millions d'euros en 2017).

37.2 Engagements des activités bancaires

La valeur contractuelle des engagements donnés et reçus dans le cadre des activités de La Banque Postale est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	1 576	1 182
en faveur de la clientèle	23 235	19 367
Engagements de garantie		
en faveur d'établissements de crédit	379	402
en faveur de la clientèle ^(a)	1 938	1 877
Engagements sur titres à livrer	3 213	1 382
Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus		
Engagements de financement		
reçus d'établissements de crédit ^(b)	1 967	870
reçus de la clientèle	1 620	1 136
Engagements de garantie		
reçus d'établissements de crédit	33 998	31 473
reçus de la clientèle	4 639	9 167
Engagements sur titres à recevoir	461	246
Autres engagements donnés ^{(b)(c)}	11 708	9 628
Autres engagements reçus	2 417	1 410

(a) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM générées par les entités du Groupe.

(b) Dont engagements donnés (653 millions d'euros) et reçus (600 millions d'euros) dans le cadre du dispositif de gestion des garanties « 3 G » avec la Banque de France qui permet aux banques de gérer de manière unifiée l'ensemble du collatéral relatif à leurs opérations de refinancement auprès de celle-ci.

(c) Comprend, en 2018, 10 869 millions d'euros (8 490 millions d'euros en 2017) au titre du nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisés par la société de financement à l'habitat du Groupe (La Banque Postale Home Loan SFH).

Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité.

La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts portés dans les comptes du Crédit Logement. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par La Banque Postale, s'élevait au 31 décembre 2018 à 236 millions d'euros.

37.3 Autres engagements donnés**37.3.1 Cautions, avals et garanties**

Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 25 millions d'euros au 31 décembre 2018.

37.3.2 Engagements liés à l'acquisition de Seur

En vertu du pacte d'actionnaires conclu le 10 mars 2008 avec des franchisés Seur, actionnaires de Seur SA, GeoPost a accordé à chaque actionnaire une option individuelle de vente aux conditions suivantes :

- Cession à GeoPost de la totalité des actions Seur SA. Le Groupe a enregistré la dette correspondante.
- Cession des actions des franchises détenues.

Ces options sont exerçables sur une durée de vingt ans à compter du 10 mars 2008, sous réserve de l'acquisition par GeoPost d'une franchise postérieurement à cet accord. L'obligation d'achat garantie par GeoPost est plafonnée à un montant annuel de 100 millions d'euros.

Ces options sont actives depuis l'acquisition de la franchise de Teruel par GeoPost en mars 2009.

37.3.3 Engagements liés à la cession des sociétés DPD Bulgarie et DPD Roumanie

Dans le cadre de la cession des sociétés DPD Bulgarie et DPD Roumanie en novembre 2014, GeoPost SA a donné un ensemble de garanties à l'acquéreur, comprenant notamment des garanties de la propriété des titres et garanties fiscales et sociales, pour une période de 60 mois.

L'indemnisation potentielle serait égale à 100% des dommages dans la limite de :

- pour l'acquisition de DPD Bulgarie : 417 milliers d'euros, à l'exception de la propriété des titres qui est garantie jusqu'au prix de cession de 100% des actions, soit 4,2 millions d'euros.
- pour l'acquisition de DPD Roumanie : 892 milliers d'euros, à l'exception de la propriété des titres qui est garantie jusqu'au prix de cession de 100% des actions, soit 8,8 millions d'euros et des garanties fiscales et sociales qui sont accordées pour un montant maximum de 2 millions d'euros.

Toute réclamation pour être recevable doit être supérieure à 10 milliers d'euros ou la somme des réclamations doit être supérieure à 50 milliers d'euros.

37.3.4 Actions de mécénat

La Poste s'est engagée à financer diverses actions de mécénat pour un montant total de 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

37.4 Autres engagements reçus**37.4.1 Cautions, avals et garanties**

Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2018 à 72 millions d'euros, dont 58 millions d'euros pour La Poste.

37.4.2 Lignes de crédit

La Poste dispose d'une ligne de crédit renouvelable pour un montant de 1 milliard d'euros à 5 ans valable jusqu'en mars 2023 pour laquelle elle a reçu un engagement des onze banques constituant le pool bancaire. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2018.

37.4.3 Promesses de vente d'immeubles

Le Groupe La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2019 et au-delà. Le montant total des engagements reçus à ce titre s'élève au 31 décembre 2018 à 36 millions d'euros.

37.4.4 Promesses de vente de titres

Le Groupe des Caisses d'Épargne a consenti le 21 décembre 2000 au groupe La Poste une promesse de vente irrévocable et sans réserve portant sur les actions CNP Assurances et les titres additionnels représentant 2 % du capital de CNP Assurances.

37.4.5 Garanties de passif

Dans le cadre de ses opérations d'acquisitions d'entreprises, le Groupe a reçu des vendeurs des garanties de passif dont les montants ne peuvent être évalués avec précision, dans la mesure où ils dépendent de seuils de déclenchement et/ou de maximum.

37.4.6 Clauses de non-concurrence

Dans le cadre de l'acquisition de diverses franchises Seur en Espagne et au Portugal, les vendeurs ont accordé des clauses de non-concurrence, dont la violation donnerait lieu au versement d'indemnités pour un montant total cumulé de 8,5 millions d'euros.

37.5 Autres engagements

37.5.1 Pacte d'actionnaires concernant CNP Assurances

L'Etat, La Caisse des Dépôts, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE), Le Groupe La Poste et Sopassure forment un pacte d'actionnaires sur CNP Assurances. Ce pacte, dont l'échéance était initialement fixée au 31 décembre 2008, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2019.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière a repris les droits et obligations découlant de ce pacte en lieu et place de La Poste.

37.5.2 Engagements liés à l'acquisition d'une partie des titres de la SAS Carte Bleue

Dans le cadre de l'entrée de SF2 au capital de la SAS Carte Bleue, La Poste s'est engagée à conserver une participation majoritaire dans le capital de sa filiale SF2.

SF2 a en outre consenti à La Poste une option d'achat portant sur la totalité des titres et droits afférents détenus dans le capital de la SAS Carte Bleue que La Poste pourra exercer dès lors que sa participation dans le capital de SF2 deviendra minoritaire. Le prix d'achat des actions de la SAS Carte Bleue sera alors défini d'un commun accord entre La Poste et SF2.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière vient aux droits et obligations découlant de cet engagement en lieu et place de La Poste.

37.6 Passifs éventuels

Le Groupe n'a pas connaissance de risques significatifs qui ne feraient pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

NOTE 38 BILAN DES ACTIVITÉS BANCAIRES

38.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale
38.2 Éléments de l'actif et du passif bancaires par durée restant à courir

38.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale**ACTIF**

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Caisses, Banques Centrales	2 007	3 325
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 060	7 366
Instruments dérivés de couverture	1 159	1 146
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 864	17 850
Titres au coût amorti	23 582	20 734
Prêts et créances sur les établissements de crédit	87 352	84 088
Prêts et créances sur la clientèle	95 671	88 048
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	82	69
Placements des activités d'assurance	2 810	
Actifs d'impôts	242	181
Comptes de régularisation et autres actifs	2 872	3 340
Participations mises en équivalence	3 260	3 376
Immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement	1 195	1 047
Montant net des écarts d'acquisition - Actif	143	143
Elimination titres	(4 052)	(4 052)
TOTAL	240 246	226 660

PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	631	302
Instruments dérivés de couverture	348	238
Opérations interbancaires et assimilées : dettes envers les établissements de crédit	18 877	14 154
Opérations avec la clientèle	185 802	182 556
Dettes représentées par un titre	16 934	11 373
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	743	721
Passifs d'impôts	116	192
Comptes de régularisation et passifs divers	4 982	4 837
Provisions techniques des entreprises d'assurance	2 480	2 376
Provisions	469	478
Dettes subordonnées	3 080	3 089
Intérêts minoritaires	113	104
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	5 241	5 681
Réserves consolidées et autres	4 515	4 891
Résultat part du groupe	726	790
Solde des opérations avec le reste du Groupe - Impact sur le résultat		
Solde des opérations avec le reste du Groupe - Impact sur le bilan	432	559
TOTAL	240 246	226 660

38.2 Éléments de l'actif et du passif bancaires par durée restant à courir

(en millions d'euros)	Échéances à - d'1 an	Échéances à + d'1 an	Total
Éléments d'actifs par durée restant à courir			
Caisses, banques centrales	2 007		2 007
Portefeuille de titres	11 160	37 505	48 665
Créances sur les établissements de crédit	85 854	1 498	87 352
Prêts et créances sur la clientèle	15 448	80 223	95 671
Placements des entreprises d'assurance hors parts des réassureurs dans les provisions techniques	175	2 338	2 513
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	4	78	82
Éléments de passif par durée restant à courir			
Autres passifs financiers	64	915	979
Dettes envers les établissements de crédit	18 295	582	18 877
Dettes envers la clientèle	184 994	807	185 802
Dettes représentées par un titre	8 335	8 599	16 934
Dettes subordonnées	21	3 059	3 080
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	2	741	743

NOTE 39 NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

- 39.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts
- 39.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur
- 39.3 Variation du besoin en fonds de roulement
- 39.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires
- 39.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles
- 39.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts
- 39.7 Remboursements d'emprunts
- 39.8 Autres flux liés aux opérations de financement
- 39.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

39.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts

(en millions d'euros)	NOTE	2018	2017
Résultat net de l'ensemble consolidé		837	893
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence		(277)	(305)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur (hors activités bancaires)		3	(5)
Plus ou moins values de cession (yc dilution)		(161)	(42)
Variations nettes des provisions		(163)	238
Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	39.2	1 080	991
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		(57)	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		1 261	1 769
Coût de l'endettement financier net ^(a)		157	159
Charge d'impôt (yc impôts différés)		161	249
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		1 579	2 176

(a) Hors variation des gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur

39.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur

(en millions d'euros)	2018	2017
Dotations et reprises aux amortissements du résultat d'exploitation	1 009	988
Dotations et reprises aux amortissements du résultat financier	4	(3)
Dépréciations d'écart d'acquisition	67	7
TOTAL	1 080	991

39.3 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2018	2017
Variations des stocks et encours	(9)	(19)
Variations des créances d'exploitation	(248)	(99)
Variations des dettes d'exploitation et autres actifs/passifs d'exploitation	(141)	262
TOTAL	(397)	145

39.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires

(en millions d'euros)	2018	2017
Variations du Portefeuille de titres des activités bancaires	86	7 867
Variations des Prêts et créances des activités bancaires	(11 399)	(9 264)
Variations des Créances sur les établissements de crédit des activités bancaires	1 709	495
Variations des Autres actifs financiers courants des activités bancaires	(119)	308
Variations des Dettes envers les établissements de crédit des activités bancaires	4 193	(4 873)
Variations des opérations avec la clientèle des activités bancaires	3 246	6 887
Variations des autres passifs financiers des activités bancaires	5 373	(435)
Variations des comptes de régularisation des activités bancaires	847	(181)
TOTAL	3 937	804

39.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2018	2017
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(519)	(463)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(998)	(880)
Variations des fournisseurs d'immobilisations	25	(8)
TOTAL	(1 493)	(1 352)

39.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts

(en millions d'euros)	2018	2017
Emprunts obligataires	500	
Emprunts auprès des établissements de crédit	10	7
Billets de trésorerie	380	251
Autres emprunts et dettes assimilées	1	152
TOTAL	890	410

39.7 Remboursements d'emprunts

(en millions d'euros)	2018	2017
Emprunts auprès des établissements de crédit	(20)	(23)
Bons La Poste	(1)	(2)
Billets de trésorerie	(381)	(100)
Emprunts sur location-financement	(19)	(19)
Autres emprunts et dettes assimilées	(502)	(603)
TOTAL	(924)	(747)

39.8 Autres flux liés aux opérations de financement

(en millions d'euros)	2018	2017
Encaissement de dépôts et cautionnements reçus	3	5
Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	(32)	(138)
Autres	(37)	27
TOTAL	(67)	(107)

39.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

(en millions d'euros)	NOTE	2018	2017
Caisse, Banque centrale à l'ouverture (actif)		3 325	2 732
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (actif)		10 318	10 199
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)		(724)	(698)
Ouverture		12 920	12 233
Caisse, Banque centrale à la clôture (actif)	23.2	2 007	3 325
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (actif)	20.2	15 767	10 318
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)	30.1	(1 279)	(724)
Clôture		16 495	12 920
Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan		3 575	687
dont incidence des variations de périmètre			
Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre		3 575	687

NOTE 40 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de l'exercice par La Poste et les sociétés du périmètre de consolidation sont présentés ci-dessous.

2018

<i>(en millions d'euros HT)</i>	KPMG	%	PWC	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,7	13%	0,7	22%
filiales intégrées globalement	4,0	76%	2,1	64%
	4,7	88%	2,8	87%
Services autres que la certification des comptes				
société-mère	0,3	6%	0,2	6%
filiales intégrées globalement	0,3	6%	0,2	7%
	0,6	12%	0,4	13%
TOTAL	5,3	100%	3,3	100%

2017

<i>(en millions d'euros HT)</i>	KPMG	%	PWC	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,7	14%	0,7	19%
filiales intégrées globalement	3,7	76%	2,3	64%
	4,4	90%	3,0	83%
Services autres que la certification des comptes				
société-mère	0,2	4%	0,2	6%
filiales intégrées globalement	0,3	6%	0,4	11%
	0,5	10%	0,6	17%
TOTAL	4,9	100%	3,6	100%

Les services fournis par le cabinet PwC sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, formations, revues de procédures de contrôle interne et de systèmes d'information, consultations techniques.

Les services fournis par le cabinet KPMG sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, revues de procédures de contrôle interne, consultations comptables, revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux.

NOTE 41 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

NOTE 42 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018
SOCIETE CONSOLIDANTE							
LA POSTE							
9 rue du Colonel Pierre Avia 75757 PARIS CEDEX 15							
SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS							
ADIMMO	France	52,63	52,63	99,90	99,90	IG	IG
ADIR ASSISTANCE	France	52,68	52,68	100,00	100,00	IG	IG
AGEVIE	France	52,68	52,68	100,00	100,00	IG	IG
AIR A DOMICILE	France	52,68	52,68	100,00	100,00	IG	IG
ALISEO	France	52,68	52,68	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Austria GmbH	Autriche		60,00		100,00		IG
Asendia Benelux B.V.	Pays Bas		60,00		100,00		IG
Asendia Germany GmbH	Allemagne		60,00		100,00		IG
Asendia Holding AG	Suisse	50,00	60,00	50,00	60,00	MEE	IG
Asendia Honk Kong Ltd	Hong Kong		60,00		100,00		IG
Asendia Italy S.p.A.	Italie		60,00		100,00		IG
Asendia Mgmt SAS	France		60,00		100,00		IG
Asendia Mgmt SAS, branch bern	Suisse		60,00		100,00		IG
Asendia Nordic AB	Suede		60,00		100,00		IG
Asendia Nordic AB, brench Danemark	Danemark		60,00		100,00		IG
Asendia Norway A/S	Norvege		60,00		100,00		IG
Asendia Opérations (SCL)	Allemagne		60,00		100,00		IG
Asendia Opérations Verwaltung GmbH	Allemagne		60,00		100,00		IG
Asendia Press Edigroup SA	Suisse		60,00		100,00		IG
Asendia Press EDS AG	Suisse		60,00		100,00		IG
Asendia Singapore	Singapour		60,00		100,00		IG
Asendia Spain S.L.	Espagne		60,00		100,00		IG
Asendia UK Ltd	Grande Bretagne		60,00		100,00		IG
Asendia USA	Etats Unis		60,00		100,00		IG
ASTEN Est	France		52,68		100,00		IG
ASTEN Santé	France	52,68	52,68	52,68	52,68	IG	IG
AXEO Developpement	France	51,00	51,00	51,00	100,00	IG	IG
AXEO Pro Services	France	51,00	51,00	51,00	100,00	IG	IG
AXEO Services	France	51,00	51,00	51,00	100,00	IG	IG
AXEO Travaux	France	51,00	51,00	51,00	100,00	IG	IG
Bien Etre Assistance	France		24,90		24,90		MEE
BlueSom	France	41,15	50,05	78,12	95,00	IG	IG
BTB Mailflight	Grande Bretagne		60,00		100,00		IG
BTB Mailflight Holding	Grande Bretagne		60,00		100,00		IG
Budget Box	France	40,01	40,01	40,01	40,01	MEE	MEE
Cassiop	France	70,01	70,01	70,01	70,01	IG	IG
Coordination AXEO	France	51,00	51,00	51,00	100,00	IG	IG
Creat Direct	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DDS	France	52,68	52,68	100,00	100,00	IG	IG
Diadom Care	France		100,00		100,00		IG
Diadom SAS	France		100,00		100,00		IG
EAP France	France		24,90		24,90		MEE
Eurobussula LDA	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Financière AXEO	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
GEOPTIS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GIE SANTE A DOMICILE	France	41,15		85,71		IG	
Globegistics Inc.	Etats Unis		60,00		100,00		IG
Greenovia	France	100,00		100,00		IG	
H2AD	France	50,91	50,91	96,64	96,64	IG	IG
HELLOCASA	France	50,00		50,00		MEE	
Help Confort	France	48,45	48,45	51,00	95,00	IG	IG
Help Confort ST Nazaire	France	51,00	51,00	51,00	100,00	IG	IG
Hit Mail Bulgaria	Bulgarie		100,00		100,00		IG
Inbox Marketing	Roumanie	98,40	98,40	98,40	98,40	IG	IG
Innovagency	Portugal		75,77		75,77		IG
Innovagency Resources	Portugal		75,77		100,00		IG
Interactions Marketing	Roumanie	90,00	90,00	90,00	90,00	IG	IG
La Poste Global Mail	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste IMS	France		60,00		100,00		IG
La Poste Nouveaux services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Services à la Personne (ex Veiller sur mes parents)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Silver	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste silver 2	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Distribuicao Postal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Espagne	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Hit Mail	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost SGPS	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Metrica	Bulgarie		60,00		60,00		IG
Meyem	Espagne	100,00		100,00		IG	
Mil Services	France	51,00	51,00	51,00	100,00	IG	IG
Mobigreen	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mobile Marketing	Roumanie	90,00	90,00	90,00	90,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018
Morin Développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Morin Logistic	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Morin Logistic Sud	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MSCM2	France	50,91	50,91	100,00	100,00	IG	IG
Neolog	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Neopress Direct	France	100,00		100,00		IG	
Neopress Routage	France	66,00		66,00		IG	
North America Direct, Inc.	Etats Unis		30,06		100,00		IG
Nouvelle Attitude SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Organisme Formation Services	France	51,00	51,00	51,00	100,00	IG	IG
Orium	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Orium GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PARAMEDICAL DE LA PLAINE	France	52,68	52,68	100,00	100,00	IG	IG
Proximy	France	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
Recygo	France		51,00		51,00		IG
S2A OXYGENE	France	39,59	47,25	75,16	89,69	IG	IG
S2A Santé	France	52,68	52,68	52,68	100,00	IG	IG
SADIMMO	France	47,41	47,41	90,00	90,00	IG	IG
SADIR ASSISTANCE	France	52,68	52,68	100,00	100,00	IG	IG
SCI STP Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SMP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Gestion	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Informatique	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Marketing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEFINAD	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Somepost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SPI UK	Grande Bretagne		60,00		100,00		IG
STP SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tikeasy	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct (Singapore) PTELtd	Singapour		30,06		100,00		IG
US Direct eCommerce Holding Ltd	Irlande		30,06		50,10		IG
US Direct eCommerce Ltd	Irlande		30,06		100,00		IG
US Direct eCommerce Nominee DAC	Irlande		30,06		100,00		IG
ViaPost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viapost Ascq	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viapost Dourges	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viapost Maintenance	France		100,00		100,00		IG
Viapost Transport Management	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SECTEUR GEOPOST							
GeoPost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
360° Services SAS	France		100,00		100,00		IG
ACP Global Forwarding	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Alturing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Albatross Logistics Ltd	Grande-Bretagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
A.L.P SAS	France		100,00		100,00		IG
Armadillo Holding GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Asia Ltd	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Australia PTY Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Belgium	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bio Cair Forwarding Intern. Co Ltd	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Germany GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair International Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair South Africa Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biologicistic SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bloomsburys GmbH	Allemagne	80,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Buy Online GmbH	Allemagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Calédonie Express	France	60,00	60,00	60,00	60,00	MEE	MEE
Castlegate 555 Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost Food	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost International Burkina Faso	Burkina Faso	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
Chronopost International Portugal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost International Algérie	Algérie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost International Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
Chronopost International Niger	Niger	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
Chronopost International Maroc	Maroc	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
Delifresh IDF	France		100,00		100,00		IG
DPD Austria	Autriche	25,57	25,57	25,57	25,57	MEE	MEE
DPD Belarus	Biélorussie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Belgium NV	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Croatia	Croatie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Czech Republic	République Tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Deutschland GmbH (ex DPD GeoPost GmbH)	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Eesti AS	Estonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD France	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Group International Services GmbH & Co. KG (ex DPD Aschaffenburg)	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup IT Solutions	Pologne		100,00		100,00		IG
DPD Hungaria kft	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup UK Ltd (ex GeoPost Uk Ltd)	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018
DPD Laser	Afrique du Sud	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
DPD Laser Mauritius Ltd	Ile Maurice	62,25	62,25	75,00	75,00	IG	IG
DPD Latvija SIA	Lettonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Lietuva UAB	Lituanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Local UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Luxembourg SA	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Netherlands BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Polska	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Schweiz AG	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Slovakia Sro	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Slovenia	Slovénie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Strefa Paczki	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD (UK) Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Ukraine	Ukraine	100,00		100,00		IG	
DPD RUS (ex Armadillo Bizpak)	Russie	77,90	77,90	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia GmbH & Co. Asset KG	Allemagne	77,90	77,90	77,90	77,90	IG	IG
DS Russia GP GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia Management GmbH	Allemagne	77,90	77,90	77,90	77,90	IG	IG
DTDC	Inde	43,17	42,52	43,17	42,52	MEE	MEE
Dynamic Parcel Distribution Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Eatingdesk	Belgique	80,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
E-Radius Informatikai Szolgáltató LLC	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Flap Locadora e Trans. Ltda.	Brésil	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Forwarder Line Logistik	Liechtenstein	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Freshlog SAS	France		100,00		100,00		IG
Geopost Americas Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Espagne	Espagne	92,76	100,00	92,76	100,00	IG	IG
GeoPost Holdings Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost IMDH GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Intermediate Holdings	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Ireland Limited	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Urban Logistics	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost YK Servisi AS	Turquie	51,00		51,00		IG	
Gourmet delivery	Espagne	80,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GP Caspian	Kazakhstan	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Groupe SRT (STUART)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Gruppo BRT	Italie	37,50	37,50	37,50	37,50	MEE	MEE
Iloxx GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Plc	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Parcels Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Jadlog Logística Ltda.	Brésil	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
JLGP Brasil Participações Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
KDAG Holdings Ltd	Grande-Bretagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Keyopstech	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
Keyopstech Ivoire SARL	Cote d'Ivoire		90,25		100,00		IG
KOT Ivoire SAS	France		90,25		95,00		IG
La Navette Pick-up	France	100,00		100,00		IG	
Lenton Group Ltd	Hong Kong	34,65	34,65	34,65	34,65	MEE	MEE
L'espace Pro SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LWW South Africa	Afrique du Sud	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Mail Plus Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Menexpres	Espagne	92,76	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ninja Logistics Pte. Ltd	Singapour		32,27		32,27		MEE
Packcity France	France	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
Packcity Geopost	France	50,50	50,50	34,00	34,00	MEE	MEE
Parceline Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ParcelLock GmbH	Allemagne	33,33	50,00	33,33	50,00	MEE	MEE
Paquetes Logrono, S.L.	Espagne		100,00		100,00		IG
PickPoint (Russia) LLC	Russie	28,44	29,06	28,44	29,06	MEE	MEE
Pickpoint Delivery System Ltd. (Cyprus)	Chypre	28,44	29,06	28,44	29,06	MEE	MEE
Pickup Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Store	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pie Mapping Software Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pour de bon	France	46,76	46,76	46,76	46,76	MEE	MEE
Red Logistica Navarra SA	Espagne	78,80		90,24		IG	
Resto-in	France	80,00	100,00		100,00	IG	IG
Resto-in Uk	Grande-Bretagne	80,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI EXA Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Examurs Paris	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sci Intel Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Espana Operaciones	Espagne	87,33	93,68	100,00	100,00	IG	IG
Seur GeoPost	Espagne	92,76	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Gerencia de Riesgos	Espagne	87,33	93,68	100,00	100,00	IG	IG
Seur Logística S.A	Espagne	87,33	93,68	100,00	100,00	IG	IG
Seur Portugal (Lisepo)	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur, S.A.	Espagne	87,33	93,68	89,56	93,68	IG	IG
Signet International Holding Ltd	Grande-Bretagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Signet International Ltd	Grande-Bretagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Siodemka Systemy Sp z o.o.	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sodexi	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
Someva, S.L.U.	Espagne	87,33	93,68	100,00	100,00	IG	IG
Speedy AD	Bulgarie	25,00	24,81	25,00	24,81	MEE	MEE
SPSR Express (Russie) LLC	Russie	77,90	77,90	100,00	100,00	IG	IG
SRT France SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018
Stuart Delivery LTD	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Stuart Delivery, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TD eLogistics	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TD Express Services SARL	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tigers (China) Co. Ltd	Chine	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers (USA) Global Logistics Inc.	Etats-Unis	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers AG	Suisse	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Deliver (Aust) Pty Ltd	Australie	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers eShop (HK) Limited	Chine	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Eshop (Malaysia)	Malaisie	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Express Ltd	Chine		71,92		100,00		IG
Tigers Global Logistics Ltd	Grande-Bretagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers GmbH	Allemagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers HK Co. Ltd	Hong Kong	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Indo China Logistic	Birmanie	50,34	50,34	70,00	70,00	IG	IG
Tigers Intern. Logistics BV	Pays-Bas	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Intern. Transport BV	Pays-Bas	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers International Solutions Pty Ltd	Australie	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Logistics Group Ltd	Grande-Bretagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Ltd	Hong Kong	71,92	71,92	65,87	65,87	IG	IG
Tigers Malaysia	Malaisie	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Shared Services	Afrique du Sud	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Trading Company Ltd	Chine	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers UK Holding Ltd	Grande-Bretagne	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
Tigers Worldwide Logistics Ltd	Inde	53,76	53,76	74,75	74,75	IG	IG
Tiramizoo GmbH	Allemagne	17,39	17,39	17,39	17,39	MEE	MEE
Via Aquitana, S.A	Espagne		100,00		100,00		IG
Wako Air Express Co. Ltd	Hong Kong	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
WDM (WA) Pty Ltd	Australie	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
WLG (Australia) Pty Ltd	Australie	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
WLG Inc.	Etats-Unis	71,92	71,92	100,00	100,00	IG	IG
WN TPC (IG)	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
WnDirect Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Yurtiçi Kargo Servisi A.S.	Turquie	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
SECTEUR LA BANQUE POSTALE							
La Banque Postale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AEW	France	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
BPE	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances	France	20,15	20,15	36,25	36,25	MEE	MEE
Easybourse	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FCT Elise 2012	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
La Banque Postale Asset Management	France	70,00	70,00	70,00	70,00	IG	IG
La Banque Postale Assurance Santé	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
La Banque Postale Assurances IARD	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
La Banque Postale Collectivités Locales	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
La Banque Postale Conseil en Assurances	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Crédit aux Entreprises	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Financement	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
La Banque Postale Prévoyance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 B.V.	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 2 B.V.	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Home Loan SFH	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ma French Bank	France		100,00		100,00		IG
SCI CRSF DOM	France	99,94	99,94	99,94	99,94	IG	IG
SCI CRSF Métropole	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Saint Romain	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SF2	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOFIAP	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sopassure	France	50,02	50,02	50,02	50,02	IP	IP
Tocqueville Finance	France	92,54	69,75	99,86	99,89	IG	IG
Tocqueville Finance Holding	France	92,67	69,82	92,67	97,70	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018
SECTEUR NUMÉRIQUE							
Adverline	France	99,51	100,00	99,38	99,88	IG	IG
AMETIX	France	70,00	70,00	100,00	100,00	IG	IG
AMETIX GROUP	France	70,00	70,03	70,00	70,03	IG	IG
Applicam Participations	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bretagne Routage	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Cabestan	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CER Docapost BPO SAS	France	50,98	50,98	50,98	50,98	IG	IG
Certinomis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CGLIB	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNTP Docapost BPO	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Doc@post	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Applicam	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost BPO IS	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
Docapost BPO On Line	France	100,00		100,00		IG	
Docapost BPO SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Conseil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost CSP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost DPS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DOCAPOST EXTERNALISATION	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Fast	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DOCAPOST IOT	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost Localéo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Eukles	France		100,00		100,00		IG
Gescomail	France	65,00		100,00		IG	
Going To Digital	France	70,00	70,00	100,00	100,00	IG	IG
Holding B-NUM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maileva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maison	France	99,51	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Matching SAS	France	81,67	81,67	81,67	81,67	IG	IG
Media Prisme BE	Belgique	81,68		100,00		IG	
Media Prisme SAS	France	81,68	82,05	81,68	82,05	IG	IG
Médiapost Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Médiapost Publicité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mix Commerce	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Oxeva	France	69,68	70,03	70,03	70,03	IG	IG
PROBAYES	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Provéance	France	100,00		100,00		IG	
SBP Informatique	France	70,00	70,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Espana	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sérès Allemagne	Allemagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès Espagne	Espagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Société	France	99,51	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sofadev Docapost BPO	Maroc	50,98	50,98	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Datamark Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
T2IS Docapost BPO	Maroc	50,98	50,98	100,00	100,00	IG	IG
Vertical Mail	France	99,51	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Voxaly	France		100,00		100,00		IG
Xange Capital	France	34,87		34,87		MEE	
SECTEUR RÉSEAU LA POSTE							
LP Télécom	France	51,00	51,00	51,00	51,00	MEE	MEE

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018
SECTEUR IMMOBILIER							
Poste Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Akatea 2 - TPF2 SAS	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Akatea TPF2	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Arkadea Lyon Girondins	France		50,00		50,00		MEE
Arkadea SAS	France	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
Ciposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fréjorgues Energy SAS	France	49,00	46,00	49,00	46,00	MEE	MEE
Holding PI	France		46,00		46,00		MEE
ImmoStoc SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LocaPoste SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Lumin' Toulouse SAS	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
Lumin'Logistique urbaine	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
PI Energy	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
PI Energy 2	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
Poste Immo Tertiaire	France		100,00		100,00		IG
SAS PI Développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Energies Renouvelables	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Invest	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS STARWAY	France	28,00	28,00	28,00	28,00	MEE	MEE
SAS STARWAY PARTNERS	France	79,97	79,97	79,97	79,97	IG	IG
SC PYXIS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCCV 56, rue Cler	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCCV PARIS CAMPAGNE PREMIERE	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCCV PI MARSEILLE COLBERT	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI 44 Vaugirard	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Annexes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Colis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier de Proximité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier Industriel	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Arkadea Fort de France	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Lyon Crepet	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Lyon Croix Rousse	France	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Marseille Saint Victor	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Rennes Trigone	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Bataille	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
SCI BP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI BP Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Centres de Loisirs	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI DOM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI GREEN OPALE	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Logement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI PI Bordeaux Tourville	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI PI 17	France		100,00		100,00		IG
SCI Route du Moulin Bateau Bonneuil (ex SCI Activités Courrier Local)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOBRE	France	47,50	47,50	47,50	47,50	MEE	MEE
SOBRE GLP	France		74,28		51,00		IG
Société SCCV rue du Champ Macret-Roye	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TOULOUSE OCCITANIE	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
TPF2 Sppicav	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
NON AFFECTÉ							
Sofrepost	France	99,99	99,99	99,99	99,99	IG	IG
Véhiposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GIE Véhiposte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

IG: intégration globale MEE: mise en équivalence P: Intégration proportionnelle

NOTE 43 AUTRES TITRES NON CONSOLIDÉS HORS FRANCE

(en milliers d'euros)	Pays	31/12/2018			31/12/2017
		Pourcentage de détention	Valeur brute	Dépréciat	Valeur Nette
Seur Toledo ^(b)	Espagne	100%	9 198		9 198
Packlink Shipping, S.L.	Espagne	10%	8 000		8 000
San Sebastian ^(b)	Espagne	100%	6 021		6 021
Seur Granada ^(b)	Espagne	100%	3 196		3 196
Cuenca Pack, S.A. ^(b)	Espagne	100%	2 682		2 682
Logality Servicios	Espagne	11%	1 768		1 768
Ponferrada	Espagne	100%	1 287		1 287
Livelihoods ^(b)	Luxembourg	3%	1 000		1 000
Localz Pty Ltd.	Australie	5%	926		926
City Box Services, S.L.	Espagne	3%	750		750
Seres Colombie	Colombie	100%	932	-290	642
Seres Mexique	Mexique	100%	586	-33	553
Mediapost Vietnam	Vietnam	36%	361	-50	311
Seres Argentine	Argentine	90%	683	-379	304
Guardrisk Insurance	Afrique du sud	100%	173		173
Seres Equateur	Equateur	100%	287	-71	216
Metrica	Bulgarie	60%	102		102
DPD Deutscher Paket Dienst Management	Allemagne	4%	77		77
CargoNetwork Gm	Allemagne	100%	40		40
LBP AM Dept Funds	Luxembourg	100%	31		31
DPD Service GmbH	Allemagne	100%	30		30
CIDES	Espagne	10%	25		25
Kombiverkehr Deutsche Gesellschaft	Allemagne	ns	16		16
Applicam Tunisie	Tunisie	95%	10		10
Iglu Air Cargo	Allemagne	4%	11		11
Bancaja	Espagne	ns	9		9
Divers	Portugal	ns	8		8
IDP	Espagne	10%	6		6
Divers	Espagne	ns	4		4
Divers	Allemagne	ns	1		1
Interattica ^(a)	Grèce	100%	20 657	-20 657	
Guangzhou DPD Co ^(a)	Chine	100%	7 950	-7 950	
MPIE Limited	Grande Bretagne	100%	838	-838	
Promarsa Portugal	Portugal	ns	12	-12	
Ninja Logistics Pte. Ltd. (ex Ninja Van) ^(c)	Singapour				63 864
Paquetes Logrono, S.L. ^(c)	Espagne				3 075
Via Aquitana, S.A. ^(c)	Espagne				2 958
Innovagency ^(c)	Portugal				2 412
Meditexpress, S.L. ^(c)	Espagne				480
ALAI	Espagne				27
BBVA	Espagne				22
TOTAL			67 677	-30 280	37 397
					79 450

(a) Sociétés en cours de liquidation.

(b) Sociétés acquises fin 2018 et qui seront consolidées en 2019.

(c) Sociétés consolidées en 2018.